

MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ
COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 19 OCTOBRE 2021

ORDRE DU JOUR

I.	Démission d'un conseiller municipal et installation du suivant de liste.....	10
II.	Admissions en non-valeur – créances irrécouvrables.....	12
III.	Budget supplémentaire 2021	12
IV.	Adoption des listes des conseillers de quartier	39
V.	Débat en conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme de la MEL	47
VI.	Autorisation de signer les marchés	76
VII.	Groupement de commandes entre la Ville et son CCAS pour l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments (lot 2 : bâtiments à usage tertiaire)	78
VIII.	Remboursement partiel du forfait CMIS de la saison 2020-2021.....	78
IX.	Cinquième affectation de crédits destinés aux associations sportives – subventions complémentaires	79
X.	Participation de la Ville aux côtés de la MEL pour l'organisation de la coupe du monde de rugby 2023.....	79
XI.	Affectation des crédits destinés aux organisations syndicales au titre de l'année 2021	82
XII.	Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)- Bilan à mi-parcours.....	83
XIII.	Règlement « Bons d'achat à gagner sur nos marchés » du 1 ^{er} au 11 décembre 2021.....	90
XIV.	Mise en place de baux ruraux environnementaux sur le territoire de Villeneuve d'Ascq	94
XV.	Préemption de la ferme Bonvarlet située 15 bis chemin du Grand Marais à Villeneuve d'Ascq	94
XVI.	Candidature de la commune de Villeneuve d'Ascq à l'appel à projets d'investissement dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de la MEL au titre de l'année 2021	98

XVII.	Régime indemnitaire de la police municipale.....	99
XVIII.	Astreinte au sein de la police municipale.....	100
XIX.	Conventionnement entre la ville et le CCAS de Villeneuve d'Ascq et le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la fonction publique.....	100
XX.	Affectation d'une subvention complémentaire des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de la lecture publique et de l'écriture.....	102
XXI.	Présentation des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.....	103
XXII.	Motion déposée par les groupes EPVA, PS, Génération.s, MRC, pour une école réellement inclusive. soutien aux accompagnants d'élèves en situation de handicap.....	103
XXIII.	Motion déposée par les groupes EPVA, PS, Génération.s, MRC, pour un projet novateur et ambitieux sur la ligne Ascq – Orchies – Pont-de-Bois.....	108

Gérard CAUDRON, Maire, ouvre le Conseil municipal à 18 heures 45.

Gérard CAUDRON, Maire

Mes chers collègues, si vous voulez prendre place. D'après ce que j'ai vu de l'ordre du jour, cela ne manquera d'interventions, y compris sur des questions qui ne sont pas directement de nos compétences. Si vous voulez avoir fini avant minuit, il faudra essayer de commencer à l'heure. Je vais faire l'appel.

Présents :

Gérard CAUDRON jusqu'au point IV, Maryvonne GIRARD, Sylvain ESTAGER, Françoise MARTIN, Victor BURETTE, Valérie QUESNE jusqu'au point IV, Farid OUKAID jusqu'au point X, Chantal FLINOIS, Alexis VLANDAS, Lahanissa MADI, Christian CARNOIS jusqu'au point IV, Florence COLIN, Jean PERLEIN, Lionel BAPTISTE, Nelly BOYAVAL, Vincent BALEDENT, Nathalie FAUQUET, Jean-Michel MOLLE, David DIARRA, Dominique FURNE, Patrice CARLIER jusqu'au point IX, Didier MANIER, Philippe DOURCY jusqu'au point IV, Benoît TSHISANGA jusqu'au point XII, Saliha KHATIR jusqu'au point IV, Graziella MOENECLAHEY, Yohan TISON jusqu'au point XI, Mariam DEDEKEN à partir du point III jusqu'au point XXII, Delphine HERENT à partir du point III, Stéphanie LEBLANC, Nathalie PICQUOT, Charles ANSSENS, Sébastien COSTEUR à partir du point III, Charlène MARTIN, Alizée NOLF, Claudine REGULSKI, Catherine BOUTTE, Eva KOVACOVA, Pauline SEGARD, Fabien DELECROIX, Antoine MARSZALEK, Vincent LOISEAU ; Florence BARISEAU jusqu'au point XXI, Violette SALANON.

Absents :

Claire MAIRIE, excusée donne pouvoir à Maryvonne GIRARD ; André LAURENT, excusé donne pouvoir à Gérard CAUDRON ; Annick VANNESTE, excusée donne pouvoir à Jean PERLEIN ; Dominique GUERIN, excusé donne pouvoir à Florence BARISEAU ; Innocent ZONGO, excusé donne pouvoir Violette SALANON.

Gérard CAUDRON, Maire

Je dirais deux mots sur le nouveau conseiller municipal Vincent LOISEAU. Le quorum est atteint. Je voudrais d'abord vous saluer et vous dire que je suis content d'être parmi vous. Il y a deux semaines, j'étais en salle d'opération et je ne m'attendais pas à pouvoir être de retour si vite, sans béquille, ni canne. Je vous le dis tout de suite, car c'est tout de même fatigant : quand sera passée la présentation des listes des conseillers de quartier, je vous quitterai. Comme Valérie Quesnes est mon chauffeur, elle vous quittera aussi.

Avant de commencer l'ordre du jour, il me faut vous donner une triste nouvelle que je viens d'apprendre. Beaucoup d'entre vous connaissent sans doute Michel DEGAND puisque c'est l'auteur de cette tapisserie et d'une ou deux œuvres dans l'antichambre et certains bureaux. Il vient de nous quitter. Il est décédé cette nuit. Je m'éclipserai quelques minutes pendant les premières délibérations puisque son épouse, qui m'a fait prévenir, souhaite que je puisse l'appeler ; ce que je vais faire juste après

puisque c'était vraiment un ami en dehors de l'artiste qu'il était.

Pour ce qui est de l'ordre du jour, il y a bien entendu les manifestations qui se sont déroulées depuis le dernier Conseil.

Expositions en cours

- Médiathèque municipale : « Graphisme et réalité augmentée » proposée par l'artiste Séverin LEBLANC ;
- Atelier 2 : « Voyages » - le fruit de voyageurs créatifs d'adhérents à Amiens, Arles et la Côte d'Opale ;

Rappel des événements passés

- vendredi 24 septembre : Fête des voisins ; concours de belote au club du Bon Temps ; la relance de certains clubs de retraités ;
- samedi 25 septembre : inauguration du jardin partagé de la maison des aînés. C'était une très belle manifestation ; commémoration « journée nationale en hommage aux Harkis » ; course contre le cancer 2021 organisée par l'école Centrale de Lille ; vide dressing organisé par l'association l'École des chats à la salle Masqueliez ;
- samedi 25 et dimanche 26 septembre : Forge en fête au musée de Plein Air ;
- dimanche 26 septembre : « Fêtons l'arrivée de l'automne » au Relais Nature du Val de Marque qui a ouvert ses portes une dernière fois en 2021 à la ferme du Héron ;
- du mardi 28 septembre au 2 octobre : festival des pays du Nord par le Théâtre d'à côté à la Ferme Dupire ;
- samedi 2 octobre : les jubilaires que nous avons faits cette année au Palacium et que nous organiserons régulièrement dans cette salle car cela convenait très bien. De plus, il est bon de montrer qu'une salle de sport peut également servir à d'autres événements citoyens et pas uniquement à l'ESBVA, même si tout le monde l'adore, ainsi qu'aux élèves du lycée ; rentrée littéraire 2021 à la médiathèque municipale Till-l'Espiegle ; portes ouvertes des ateliers d'artistes avec vernissage et temps de rencontre au Centre Social du Centre-Ville ;
- dimanche 3 octobre : cérémonie en mémoire des anciens combattants décédés pendant le confinement, organisée par les associations UNC Villeneuve d'Ascq, la FNACA, les ACPG-CATM et Mémoire vivante de Villeneuve d'Ascq et environs ;

- du lundi 4 au samedi 23 octobre : Automne bleu qui se déroule en mode un petit peu réduit mais pas trop. Par exemple, je crois que le thé dansant a été annulé pour des raisons sanitaires.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Non, il n'a pas été annulé.

Gérard CAUDRON, Maire

Il y a donc bien un thé dansant dans le cadre de l'Automne bleu le 24 ? J'avais un autre thé dansant à cette date, celui des Donneurs de sang.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

C'est ça.

Gérard CAUDRON, Maire

Ah, c'est avec eux. Au temps pour moi. Il est vrai que si pendant 15 jours, je n'ai pas arrêté de travailler chez moi, j'ai tout de même arrêté de sortir et je me suis donc un peu éloigné de certaines manifestations extérieures.

- du vendredi 8 au dimanche 10 octobre : fête de la science organisée par le Forum des sciences François-Mitterrand avec un village des sciences au Forum des sciences François-Mitterrand. Je rappelle qu'il s'agit maintenant d'un équipement départemental ;
- samedi 9 octobre : forum « Découvrez le travail réalisé ensemble ! » secteur des Musiciens (quartier Résidence) dans le cadre du réaménagement au CAL Dorémi. Il s'agit de la restitution des concertations pour la rénovation du quartier des Musiciens qui vient d'être commencée. Tout le monde s'est félicité. Il est vrai que j'avais souhaité, pour cette partie de réhabilitation qui fait suite à la Résidence proprement dite dont les travaux se terminent, que nous travaillions par petites unités au plus près des gens qui habitent dans les secteurs rénovés plutôt que d'avoir une discussion sur l'ensemble du quartier. Manifestement, cela a beaucoup plus intéressé les riverains qui souhaitaient voir ce qui allait se passer au pied de leur maison ou de leur immeuble ; thé dansant organisé par la Maison des Aînés dans le cadre de l'Automne bleu à la salle Marianne. C'est celui qui a eu lieu, mais je n'y suis pas allé. C'est pour cette raison que je suis un peu troublé ;
- du lundi 11 au dimanche 17 octobre : semaine Refus de la misère avec plusieurs projections de vidéos présentant des associations, réalisées par l'OMJC au cinéma Le Méliès. C'est une manière très intelligente de parler de la misère sans larmoiement mais en voyant les véritables dimensions, en associant de l'intergénérationnel et en faisant du partenariat entre différents services ;

- mardi 12 octobre : vente de jouets, livres, bibelots, vaisselle organisée par l'association Annappes Entraide à la salle de l'Âge d'Or ;
- vendredi 15 octobre : trail nocturne – randonnée de 10 km et une course de 17 km autour de la chaîne des lacs au départ du Stadium Lille Métropole et organisé par la Ligue d'athlétisme des Hauts-de-France ;
- vendredi 15 et samedi 16 octobre : premier Forum des Aînés au Palacium.
- samedi 16 octobre : 44^{ème} anniversaire « Commémoration du retour des cendres du soldat inconnu d'AFN » organisé par la FNACA ; dépôt de fleurs en hommage à Samuel PATY à sa stèle place Salvador-Allende ; avant-première « C'est quoi la Jeunesse, » dans le cadre des ateliers de l'OMJC au cinéma Le Méliès ;
- vendredi 16 et samedi 17 octobre : animation gratuite « Les journées de l'Astronomie » organisée par le CARL à la Ferme du Héron. Je rappelle que le CARL est notre partenaire principal et essentiel de l'Astropole en devenir dont les travaux devraient commencer l'année prochaine ou l'année suivante. Vous pouvez m'assurer que cela sera terminé en 2024 et que tous les services font diligence en la matière même si cela ne leur plaît pas beaucoup ?

M. X.

Oui, M. le Maire.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci.

- mardi 19 octobre : une cérémonie à laquelle j'ai participé à l'occasion du centenaire de la Société des membres de la Légion d'honneur au Tertre des Massacrés avec une flamme venue de l'Arc de Triomphe à Paris qui a été déposée au pied du Tertre. Comme chacun le sait, la Légion d'honneur a plus de 100 ans mais c'est la Société des membres de la Légion d'honneur qui a fêté son centenaire.

Manifestations à venir

- mercredi 20 octobre : matches de l'ESBVA en coupe d'Europe et du LOSC contre Séville ;
- vendredi 22 octobre : Fête d'Halloween organisée par la maison des Genêts ;
- samedi 23 octobre : animation gratuite les vélos cargos « Faites vos courses à vélo ! » avec l'association Vélowomon sur la place d'Annappes.
- samedi 23 et dimanche 24 octobre : Fête de la sorcière 2021 – personne n'est

visé dans cette assemblée – « Nouvelle formule... magique » au Musée de Plein Air. Réservations préalables car il y a un tel mouvement de foule pour cette fête que si nous laissons tous les gens arriver, cela pourrait donner des raisons au gouvernement de prolonger le pass sanitaire jusqu'au 31 juillet prochain. Nous n'y sommes pas tout à fait. Ce que nous venons d'apprendre cette après-midi me perturbe personnellement. Moi qui ne suis pas hostile au pass sanitaire et partisan de la vaccination et pas militant anti ceci ou cela, j'ai tout de même du mal à comprendre comment, aujourd'hui, on décide au Parlement de prolonger une mesure, je ne dis pas liberticide, mais qui encadre nos libertés – c'est le moins que l'on puisse dire – jusqu'au 31 juillet de l'année prochaine, sauf si on nous cache des choses sur le rebondissement de la maladie. Qu'est-ce qui empêche en janvier ou février de reposer la question d'une prolongation éventuelle si la situation le nécessite ? Mais bon, ce n'est pas moi qui décide. Je voulais tout de même le dire à l'occasion de manifestations qui reprennent plein pot mais pour lesquelles il faut tout de même encore prendre des précautions ;

- dimanche 24 octobre : grande fête de clôture « Danses macabres » de la saison du parc Asnapio au parc Asnapio. Nous allons aller rigoler un peu ; troc plantes d'automne organisé par l'association les Jardiniers de Villeneuve d'Ascq à la Ferme du Héron ;
- samedi 30 et dimanche 31 octobre : festivités d'Halloween organisées par l'office du tourisme au Château de Flers ;
- dimanche 31 octobre : fête d'Halloween à la Ferme ! avec des ateliers, de la magie, de la photographie terrifiante pour célébrer Halloween à la Ferme d'En Haut ;
- lundi 1^{er} novembre : je rappelle que la tradition veut que tous les élus qui sont disponibles fassent derrière moi le tour des tombes au Tertre des massacrés, qui auront été fleuries, mais sans manifestation particulière ni discours. C'est la tradition annuelle du 1^{er} novembre ;
- samedi 6 novembre : vide grenier organisé par l'association Genêts en fête à la Maison des Genêts ; cérémonie d'accueil des Villeneuvois et Villeneuvoises ayant acquis la nationalité française. Je pense que c'est un moment important à un moment où de plus en plus de discours contestent le droit d'acquérir la nationalité française alors que nous sommes nombreux, y compris dans cette assemblée, dont les familles ont acquis la nationalité française. J'en parle dans mon dernier Carnet : j'ai vu qu'Apollinaire lui-même, connu comme un grand poète, écrivain français, était Polonais de l'Empire russe venu en France et mort de la grippe espagnole et considéré comme mort pour la France du fait de son engagement personnel durant la Première Guerre mondiale. On ne peut pas dire qu'il n'est pas un grand Français pourtant pas né Français. Comme quoi, il y a peut-être un certain nombre d'éléments de

bon sens qu'il faudrait rappeler à des gens qui en manquent surtout quand eux-mêmes, à une certaine distance, n'ont pas eu comme ancêtres les Gaulois comme on se plaisait à le dire à une certaine époque ; comme si nous avions d'ailleurs, même ceux de la France vraiment profonde, tous eu comme ancêtres les Gaulois ;

- samedi 13 novembre : cérémonie de remise des médailles d'honneur régionales, départementales et communales aux agents de la Ville et du CCAS à l'hôtel de ville avec dans l'après-midi, un cocktail de bienvenue organisé dans le cadre des nouveaux Villeneuvois. Ils feront une visite de la ville. C'est le moyen de rencontrer des personnes que nous avons invité. Soit ce sont de vrais nouveaux Villeneuvois soit ils ont déménagé à l'intérieur de Villeneuve d'Ascq mais nous leur permettons de redécouvrir la ville ;
- dimanche 14 novembre : repas afghan avec animations et loterie organisé par Mères pour la paix au profit des femmes afghanes à la salle Masqueliez. À cette occasion, je rappelle que le mardi 26 octobre, Nanou ROUSSEAU, présidente fondatrice de Mères pour la paix, engagée sur tous les terrains de guerre pendant quelques décennies en commençant en particulier par les pays de l'ex-Yougoslavie, se verra remettre la Légion d'honneur à la salle Marianne. Je tenais à vous le redire. C'est une manifestation qui est organisée et financée par la Ville compte tenu des services rendus, ce qui n'était pas tout à fait le cas quand on a remis la mienne, quoi qu'en aient dit certains et certaines à l'époque ;
- samedi 20 novembre : loto organisé par l'association Genêts en fête à la Maison des Genêts
- samedi 20 et dimanche 21 novembre : marché de créateurs « Chic, bientôt Noël » organisé par le LCR Émile-Zola à la salle Masqueliez ;
- jeudi 25 novembre : journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes organisée par l'association Louise-Michel en partenariat avec le réseau villeneuvois au Centre Social Centre-Ville ;
- samedi 11 et dimanche 12 décembre : exposition d'Antoine Carpentier (artiste et créateur) de tableaux naïfs et robe en papiers sous globe à la Ferme Dupire.

Gérard CAUDRON, Maire

L'administration me signale qu'à ces événements principaux s'ajoutent, comme d'habitude, toute une programmation culturelle des salles villeneuvoises avec des concerts et du théâtre et de nombreuses rencontres sportives de nos différents clubs. Cela prouve que la vie a bien repris et j'en suis vraiment très content. Je suis vraiment très fier des Villeneuvois et de leurs associations, des différentes structures qui, à la semi-sortie de cette période difficile de la pandémie, ont su répondre présent

pour permettre à la Ville de rebouillonner. Voilà pour les événements.

Pour en venir à la séance qui est retransmise en direct sur le site internet de la Ville, je rappelle que lors de la convocation électronique, nous avons rencontré un souci technique. Tout a été remis le mercredi 13 octobre par voie papier à l'ensemble des conseillers municipaux. Des documents complémentaires ont été transmis par voie électronique le vendredi 15 octobre. Tout cela ne fait que me renforcer dans mon angoisse pour les décennies à venir. À force de tout dématérialiser, de tout passer par les ondes hertziennes, par des mécaniques plus ou moins élaborées, plus ou moins contrôlées, plus ou moins piratées, j'ai tout de même quelques inquiétudes sur cette dimension des jours d'après. Je l'ai vu, par exemple, comme Vice-Président de la MEL (Métropole européenne de Lille). Un petit groupe comme le mien n'a pas de moyens de fonctionnement. Comme ses moyens de travail dépendent du groupe, le Vice-Président lui-même n'a pas de moyens non plus. Cet après-midi, j'ai vu que désormais, on envoyait les dossiers du Vice-Président en signature électronique. J'ai dit non, qu'ils se les gardent, qu'ils les signent. De toute façon, on me fait signer des documents sur lesquels la plupart du temps on ne m'a pas demandé mon avis. S'ils veulent les signer par l'électronique, qu'ils donnent la signature électronique au chef du service correspondant mais moi, j'ai besoin d'avoir les documents et les courriers par écrit pour pouvoir les signer à la MEL ; tant que je serai encore Vice-Président mais au train où cela va, il n'y en a plus pour longtemps.

Vu le contexte sanitaire, et contrairement aux précédentes installations des conseillers de quartier qui représentent plus de 190 personnes, nous n'avons pu les inviter à la séance. Si nous avons un public plus nombreux que d'habitude, il est toutefois encore restreint. Sept réunions sont prévues pour les sept conseils de quartier en présence de l'adjoint à la participation citoyenne, des Adjointes de secteur et, si vous le permettez, j'ajouterai, même si on ne me l'a pas mis sur ma fiche, des élus du secteur. Ils viennent ou pas mais il n'y a pas de raison que les élus du quartier ne participent pas. Qu'ils ne viennent pas à toutes les réunions de conseil de quartier – il y aurait des moments où s'ils venaient, ils seraient plus nombreux que les conseillers de quartier – mais pour l'installation, je souhaite que tous les élus du secteur concernés par le conseil de quartier soient invités à ces réunions.

J'ai reçu, il y a quelques jours, la démission de Romain LECLERCQ pour des raisons, m'a-t-il dit, professionnelles et personnelles. Il n'a pas évoqué de raisons politiques. Nous accueillons ce soir M. Vincent LOISEAU qui est notre nouveau collègue. Lorsqu'il y a une démission, nous la transmettons immédiatement et nous convoquons immédiatement, même si cela se fait sur quelques jours. Je vous souhaite la bienvenue. J'espère et je suis convaincu, car il n'y a pas de raison que cela soit autrement, que vous mettez toute l'énergie nécessaire à participer avec votre groupe et en tant qu'élu à la vie de la cité et à la vie de nos Conseils municipaux. Donc bienvenue à vous. Il y a d'ailleurs une délibération pour cela que je ferai voter après. Il s'agit d'une délibération de pure forme.

Pour information, le *Courrier du Parlement* a réalisé un numéro spécial qui a été

distribué à l'ensemble des conseillers municipaux. Nous devons encore en recevoir un certain nombre (700). Il faudrait regarder à qui nous les faisons porter – ou les gens viendront les chercher – pour que, s'il en manque, nous puissions en commander d'autres pour les forces vives de la ville. C'est un document de qualité. Cela a été fait par des journalistes du *Courrier du Parlement* qui ont interviewé des adjoints et conseillers délégués dans le cadre de leur délégation.

Le quorum est respecté. Je rappelle que lorsqu'un conseiller quitte la séance, il doit donner pouvoir, ce que je ferai tout à l'heure.

Comme d'habitude, le PV de la séance précédente a été déposé sur table. Il a été communiqué. Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'opposition ? Il est donc adopté.

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous reviendrons plus tard sur la liste des conseillers de quartier suite au tirage au sort effectué le 15 octobre. Il faudra que l'on m'explique cela. La convention FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) mise à jour suite à son passage en Comité technique du 14 octobre et deux motions déposées par les groupes de la majorité ainsi que l'état de présence des élus dans les instances municipales et du CCAS ont été également déposés sur table.

Nous en arrivons à la désignation du secrétaire de séance. Comme il est de coutume, nous désignons, s'il l'accepte, le benjamin du Conseil, Antoine MARSZALEK. Il est d'accord. Je l'en remercie.

Antoine MARSZALEK est désigné secrétaire de séance.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous pouvons en arriver à l'ordre du jour proprement dit. Je vais passer tout de suite le projet de délibération sur la démission d'un conseiller municipal et installation du suivant de liste. Celui-ci n'était pas à l'ordre du jour car il est arrivé après son élaboration et son envoi.

I. DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET INSTALLATION DU SUIVANT DE LISTE

Gérard CAUDRON, Maire

Dans une lettre du 12 octobre réceptionnée le jour même, Romain LECLERCQ m'informe de sa volonté de démissionner du Conseil municipal. Cette démission est devenue effective le 12 octobre et a été notifiée à M. le Préfet par courrier en date du 13. M. Vincent LOISEAU, suivant de liste, a été régulièrement convoqué à la présente séance conformément aux dispositions du Code général des collectivités

territoriales. Cela nous donne un nouveau tableau qui est joint à la délibération.

M. Romain LECLERCQ, étant membre de la commission n° 2 « travaux, aménagement, logement, urbanisme, VNR, environnement, développement durable, agenda 21, foncier », il est proposé à l'assemblée d'acter son remplacement en son sein par M. Vincent LOISEAU. Pas d'opposition sur ce point ?

Enfin, il est proposé à l'assemblée délibérante de mettre à jour le tableau nominatif des indemnités, sans modifier le montant de celles-ci, conformément au tableau joint.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'acter l'installation de M. Vincent LOISEAU en qualité de conseiller municipal ;
- d'acter le remplacement de M. Romain LECLERCQ par M. Vincent LOISEAU au sein de la commission n° 2.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a une intervention ?

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Oui. Bonsoir. Je souhaite intervenir assez brièvement. Chers collègues, M. le Maire, Romain LECLERCQ a porté nos idées à nos côtés puis a été élu et siégé dans ce Conseil au sein de notre groupe. Sa situation personnelle ayant changé, il a fait le constat qu'il ne pourrait pas s'impliquer dans son rôle tel qu'il l'avait prévu. Plutôt que de prendre les choses à la légère et de devenir un élu rarement présent, Romain a fait le choix responsable et éthique de laisser sa place au suivant de liste. C'est une marque de respect envers les Villeneuvoises et les Villeneuvois, les membres de cette assemblée et la démocratie. Je souhaite au nom du groupe ACCES lui témoigner ici toute notre sympathie et le féliciter pour son geste courageux. Bienvenue dans notre groupe à Vincent LOISEAU qui a accepté de prendre le relais.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. C'est un peu ce que j'ai dit car pour moi, un élu est un élu qu'il soit de la majorité ou de l'opposition, il a les mêmes droits et les mêmes devoirs. Les élus de la majorité, comme dans toute majorité de toute collectivité, ont simplement des devoirs supplémentaires et des moyens supplémentaires. Cependant, le cadre de base, que nous soyons de la majorité ou de l'opposition, est que nous sommes tous élus par l'ensemble de la population.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

J'en arrive maintenant à l'ordre du jour proprement dit. La parole est à Sylvain ESTAGER pour les admissions en non-valeur et ensuite le budget supplémentaire.

II. ADMISSIONS EN NON-VALEUR – CREANCES IRRECOUVRABLES

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Bonsoir à toutes et tous. Nous commençons, je ne sais d'ailleurs pas pourquoi, par les admissions en non-valeur. Vous connaissez sans doute les deux types de procédures qui encadrent ces admissions. Vous avez des admissions en non-valeur quand quelqu'un a une créance auprès de la Ville et qu'il ne peut pas la rembourser. Toutefois, la créance ne s'éteint pas. Si la personne revient à meilleure fortune, comme le disent les textes réglementaires, nous sommes susceptibles de lui adresser à nouveau une notification de créance. Par ailleurs, vous avez des créances irrécouvrables. Il s'agit d'autre chose. Il s'agit de créances éteintes car il y a eu une décision de justice.

Je vais être très rapide. Vous voyez qu'il y a des sommes qui sont modestes. Je précise que nous avons eu, dans les Conseils précédents, des sommes beaucoup plus conséquentes qui étaient liées à une volonté d'épuration des créances qui remontaient parfois jusqu'aux années 80. Un énorme travail avait été fait par le trésorier municipal et je salue ce qui a été réalisé. Nous avons donc pris l'habitude de passer parfois des volumes beaucoup plus conséquents. Là, vous avez une série de dossiers, qui sont stipulés en synthèse, pour les non-valeurs et pour les créances éteintes. À chaque fois, ce sont un petit peu les mêmes mécaniques : les services instruisent. Si quelqu'un est en difficulté financière ou ne peut plus être contacté ou identifiable, une procédure est activée. Je le répète, nous sommes arrivés sur cet exercice sur des volumes qui sont quasiment résiduels.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

Gérard CAUDRON, Maire

Nous passons à un des points les plus importants du Conseil de ce soir : le budget supplémentaire 2021. La parole est toujours à Sylvain.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Nous avons une inquiétude sur le fait que le diaporama fonctionne ; cela a l'air d'être le cas. Le budget supplémentaire est un exercice traditionnel parmi la déclinaison de tout ce qui se présente en Conseil municipal sur les questions budgétaires. Je vais simplement commencer par rappeler l'objet d'un BS (Budget supplémentaire). C'est toujours un peu particulier. Sur la diapositive suivante, vous avez le rappel de ce

qu'est un BS dans son essence. C'est d'abord un exercice qui nous permet :

- de reprendre et d'affecter les résultats du compte administratif qui a été voté en juin dernier ;
- d'ajuster selon les besoins les crédits ouverts et éventuellement de faire face à des imprévus, à des dépenses ou des recettes qui n'ont pas pu être inscrites au moment du BP (Budget primitif) ;
- d'affecter le solde. Nous le faisons traditionnellement à la réduction de l'emprunt. J'aurai l'occasion de revenir dessus.

Pour être bien clair, il ne s'agit pas d'un exercice qui remet en cause le budget primitif. Nous ne sommes pas non plus dans un débat d'orientation budgétaire mais sur une forme d'exercice qui vise à éprouver à la fois la qualité de préparation du BP, la sincérité de ce qui a été présenté. Nous sommes finalement sur une phase transitoire entre un BP et le prochain débat d'orientation budgétaire qui nous occupera sans doute en février prochain.

Ce rappel est important parce que vous êtes, ici, sur un budget supplémentaire assez singulier. Nous en avons parlé au moment du BP : nous sommes dans une situation qui est un peu paradoxale et un peu compliquée dans l'idée de préparer de façon très fine un budget dans un contexte Covid. Il ne faut pas l'oublier. Les choses vont vite et on a tendance à mettre de côté le fait que lors de la préparation, nous n'avions pas nécessairement une vision très claire des choses du fait du contexte Covid.

Je rappelle simplement ce qui avait été décidé. Nous ne pouvions pas anticiper sur l'importance de la crise, sur le déroulé de l'épidémie. Nous avons fait le choix, parce que nous avons des finances saines qui nous libèrent des marges de manœuvre, de considérer dans la préparation budgétaire que nous aurions une année à peu près normale en fonctionnement pour inscrire certaines sommes. Nous savions, évidemment, que l'année n'allait pas être normale. Cependant, il n'était pas question de se lancer dans des supputations sur des volumétries financières dans tel ou tel domaine qu'il faudrait réduire ne sachant pas quel serait l'impact de la crise sanitaire et des besoins éventuels aussi bien au niveau des surcoûts que des non-dépenses qui seraient réalisées. Nous avons donc maintenu les crédits en sachant pertinemment que ceux-ci ne seraient pas utilisés dans tel ou tel domaine parce qu'au début de l'année dernière, nous savions que nous n'étions pas sortis de la crise. Nous savions aussi que nous avons besoin de ces crédits pour mobiliser, pour relancer, certaines activités et que ce qui était inscrit en dépenses et qui n'allait pas être dépensé pourrait être affecté à d'autres dépenses qui se révéleraient au moment du déroulé de l'exercice budgétaire.

Nous savions que nous avons les marges. Le bilan de ce BS est que nous avons des ajustements qui sont assez limités et évidemment liés à la crise. Je le dis tout de suite : vous aurez un résultat d'ensemble qui ressemble finalement aux années précédentes mais une structuration qui va être extrêmement différente. Le résultat de fonctionnement affiche un solde d'un peu plus de 15 millions d'euros. La section

d'investissement est à financer à hauteur de 9,9 millions ; cela reprend le résultat de 2020 et les restes à réaliser que nous devons financer cette année. Ce résultat, que l'on appelle un déficit d'investissement qui recouvre en réalité ce que nous avons à dépenser au niveau de l'investissement, nous le retirons des 15 millions et cela donne un financement disponible pour ce BS de 5,1 millions. Si vous projetez la masse de ces 5,1 millions par rapport aux 10 dernières années, nous sommes à peu près dans la volumétrie des années antérieures. C'est pour cette raison que je vous dis que nous avons des volumes qui ressemblent aux années antérieures mais qui, dans la mécanique de construction, sont fondamentalement différents.

Nous allons expliquer les choses dans le détail mais je le dis très vite : nous aurions pu nous passer de budget supplémentaire. Nous aurions pu procéder par décision modificative, simplement nous contenter d'affecter le résultat. Nous avons fait le choix de présenter tout de même un BS pour différentes raisons. D'abord, parce que c'est toujours plus clair, au niveau de la transparence, de la tradition de l'exercice budgétaire. Nous avons des séquences qui rythment l'année politique et c'est une bonne chose car cela permet d'en débattre. Il y a aussi une raison de méthode. Nous savons à quel point les finances sont aujourd'hui la clé du déploiement des politiques publiques. Nous le rappelons, nous avons des finances saines. Cela nous permet de parler de politique dans les Conseils municipaux, de savoir quelles politiques doivent être déployées en priorité. Nous ne sommes pas comme dans certaines collectivités où les débats politiques se résument à savoir ce qu'il faut supprimer. Nous pouvons, ici, avoir des éléments de débat véritable en politique. Le BS est aussi l'occasion de rappeler la chose par rapport à certaines stratégies que je vais énumérer sommairement. Il y a une troisième raison. Nous avons dit que l'évaluation du coût de la crise Covid serait compliquée à réaliser. Celle-ci va se faire au fil de l'eau. Nous aurons besoin de faire des points d'étape. Au niveau de la méthode, nous savons bien qu'il sera compliqué de présenter une synthèse globale du coût véritable de la crise sur les finances de la collectivité, comme de toutes les collectivités. Finalement, nous nous attachons à dérouler les choses par transparence.

Nous allons donc commencer à évoquer les principaux ajustements. La présentation sera assez rapide pour ce BS car, comme je vous l'ai dit, nous aurions pu nous en passer du fait de leur modestie. Le premier point sur lequel nous allons donner quelques explications est celui sur les conséquences budgétaires de la crise sanitaire avec quelques éléments saillants que vous avez sur la diapositive suivante.

➤ ***Ajustements budgétaires – dépenses de fonctionnement***

▪ ***Conséquences budgétaires de la crise sanitaire***

Dès le début de la crise, le message avait été clair : nous avons des marges de manœuvre, nous avons des finances saines, nous allons dépenser pour faire face. Nous avons eu une politique volontariste et nous avons finalement pu agir très concrètement. Dans ce que nous devons ajuster aujourd'hui au niveau du BS, les premiers éléments que nous avons eus sur la crise Covid ont été liés aux centres de

vaccination. Je rappelle qu'il y avait une volonté très claire du Maire, de la majorité, d'accompagner les autorités de tutelle sur la santé, sur le fait de mettre des centres de vaccination à Villeneuve d'Ascq. Tous ceux qui ont pu y aller, que ce soit d'abord à la salle Marianne et ensuite à l'espace Concorde, ont globalement, je pense, salué le professionnalisme et la qualité de ce qui avait été déployé sur la Ville. Cela participe d'une culture de territoire ; cela ne vient pas comme cela du jour au lendemain. Nous avons eu aussi une mobilisation de moyens humains et financiers à travers la mise en œuvre de la plate-forme téléphonique, le matériel informatique nécessaire, le transport, le nettoyage, etc. Cela s'élève peu ou prou aux alentours de 65 000 €.

Nous avons aussi une dépense identifiable au niveau des équipements de protection individuelle. Nous avons chiffré cela à un gros 55 000 €. Il s'agit d'équipements de protection individuelle pour les agents de la Ville, notamment ceux du CCAS. Un mot tout de même sur cette somme. Si vous la rapportez à un budget global de plus de 100 millions d'euros pour la Ville, cela n'est pas grand-chose. Cependant, nous avons le désengagement de l'ARS qui n'a pas renouvelé la dotation pour 2020. Nous pouvons tout de même nous interroger sur le symbole. Dans une situation globale, on sait comment fonctionne l'ARS (Agence régionale de santé). On sait que cela dépend de décisions ministérielles. Toutefois, ne pas renouveler une dotation d'un tel montant, cela semble tout de même assez mesquin. Cela interroge sur la dimension du symbole. Nous savons que nous sommes, par exemple, sur l'action du CCAS, au contact des plus fragiles et quelque part, nous y voyons une forme de réalité. Je ne sais pas à quel moment du processus politique la décision est prise, mais nous avons tout de même des gens qui, à un moment, valident l'idée que ce type de dotation ne sera pas reconduit avec, in fine, la Ville qui ne va pas ne pas dépenser. Sur cette dimension symbolique, cela augure finalement de ce que va peut-être être la fin du « quoi qu'il en coûte » dans les années à venir. Nous avons une séquence présidentielle qui va sans doute amortir les décisions douloureuses qui seront prises, si d'aventure la majorité présidentielle actuelle est reconduite. Cependant, ce genre de petit signal, il faut l'interpréter de façon signifiante pour l'avenir. Je me contente de limiter le propos à cela aujourd'hui, mais je tenais à le dire.

Nous avons aussi un dispositif que vous connaissez et qui a été apprécié par les personnes concernées : le soutien aux commerçants. Je ne vais pas le redéployer ici puisque nous avons présenté la délibération lors du Conseil municipal précédent : 170 000 €. L'idée est bien de poursuivre, de renouveler, ce qui avait été fait l'an passé parce que cela a été apprécié, parce que c'est quelque chose qui aide très concrètement. C'est aussi un signal de la collectivité auprès des petits commerces dont on rappelle qu'ils ont quelque part, même si ce n'est pas l'essence même de cette fonction, un rôle de service public, de proximité auprès des habitants. Les encourager de cette façon est quelque chose qui n'a pas été débattu au sein de la majorité ; la décision s'est quasiment imposée d'elle-même quand Lionel BAPTISTE l'a proposée. Il a d'ailleurs rappelé qu'il n'y a pas beaucoup de collectivités, de communes qui, lorsqu'elles ont mis en place une aide comme celle-ci, l'ont reconduite une deuxième fois.

Si nous quantifions les dépenses que nous ajustons spécifiquement au niveau du BS, cela fait 300 000 € à peu près. Attention, il s'agit bien d'un ajustement de BS, ce n'est pas le coût global de la crise sanitaire. Nous l'avons évoqué, nous estimons celui-ci dans une volumétrie aux alentours de 3 millions-3,5 millions. Il est compliqué de statuer là-dessus. De plus, cela ne prend pas en compte toutes les dépenses, toutes les mobilisations des personnels car ceux-ci ont dû redéployer leur façon de fonctionner, leur investissement au quotidien, ce qui est difficile à chiffrer et à évaluer. Lorsque l'on fait quelque chose pour venir en aide dans le cadre des dispositifs Covid, c'est autre chose que l'on ne fait pas dans le même temps. Il est loin d'être évident de quantifier cela en termes de valorisation financière. C'est aussi tout ce qui a été décidé et qui va être déployé dans le cadre de politiques de relance, de soutien au monde associatif, au monde de la culture. Il y a des demandes qui arrivent doucement mais sûrement et nous allons en avoir pour plusieurs années sans doute. Nous avons également eu une série de nouveaux dispositifs qui sont venus en suppléance de ceux qui avaient été mis entre parenthèses ; je pense aux aînés, à la santé. Nous savons très bien que le but n'est pas de supprimer ces dispositifs qui ont été appréciés, si d'aventure la crise était très vite solutionnée. Nous savons que la réponse de la municipalité a vocation à être pérennisée dès lors qu'elle a été appréciée. Nous aurons l'occasion de débattre cela au moment du DOB (Débat d'orientation budgétaire). Ayez bien en tête que ce chiffrage d'ajustement au BS n'est qu'une petite part, sans doute pas plus de 10 %, de ce que la Ville a dépensé et mobilisé pour faire face à la crise qui, je le rappelle, n'est pas finie.

- *Renforcement des services publics : brigade cynophile*

Dans les ajustements que nous souhaitons faire figurer par transparence pour le BS, il y a le cas de la brigade cynophile. Au moment du BP, nous avons expliqué que cette première année de mandat serait une année sur laquelle nous avons décidé d'aller très vite et très fort sur la politique de sécurité au niveau de la Ville :

- poursuite du déploiement de la vidéoprotection. Des investissements très lourds ont été réalisés dans le mandat précédent et continuent de se déployer ;
- renforcement de la police municipale.

Il y a huit postes supplémentaires pour augmenter les effectifs de façon à aller de plus en plus vers un îlotage de quartier, une espèce de police de proximité, de police municipale qui correspond aux attentes de nombreux concitoyens sur le terrain, et aussi une capacité à élargir les horaires de cette police, du centre de supervision urbaine en lien avec la vidéoprotection. Cependant, nous avons une inquiétude : nous nous demandons si nous serions capables de recruter huit policiers municipaux. Les années précédentes avaient montré qu'il était très difficile d'en recruter. Là, nous avons pu le faire très rapidement et les huit postes ont été pourvus notamment deux dans le cadre de ce que nous avons annoncé : la brigade cynophile. Dans les moyens annoncés, il y avait la brigade cynophile et la brigade équestre. Cette dernière est compliquée à monter. La vocation est là et nous

travaillons dessus. Nous espérons la voir aboutir le plus vite possible. Concernant la brigade cynophile, nous avons eu deux maîtres-chiens dont un maître-chien formateur qui a été séduit par le projet villeneuvois. Ça y est, c'est mis en œuvre. Il y a un coût de 125 000 € à peu près au niveau des équipements nécessaires (les véhicules, ce qui entoure les animaux en question). Il y a aussi 86 000 € de masse salariale supplémentaire. Il est important d'avoir ces coûts en tête car vous voyez que ces types d'investissement sont conséquents et qu'ils pèsent sur le budget de fonctionnement. C'est un choix politique qui est parfaitement assumé. Je le redis ici : les tensions sociétales compliquées vont croissant, le désengagement de l'État sur la police nationale. Nous n'avons pas vocation à suppléer les désengagements de l'État. Nous disons toujours : lorsque l'État se désengage, ce n'est pas la Ville qui doit automatiquement compenser car elle n'en a pas les moyens. Cependant, sur la question de la sécurité, de la tranquillité publique, il n'est pas question de laisser tomber. Nous montons donc en puissance année après année. Nous l'assumons parfaitement. C'est une valeur de nos politiques publiques dans le respect de la solidarité, des valeurs républicaines. Nous avons des politiques qui sont très puissantes en termes de prévention, d'accompagnement ; Benoît TSHISANGA avait fait une très belle présentation lors du Conseil précédent. C'est toujours ce couple qui doit s'articuler : prévention/action de la police sur le terrain. Nous assumons parfaitement ce choix et le ferons tout au long du mandat. Cependant, lors du mandat précédent, nous avons eu des difficultés à recruter des policiers municipaux. Nous étions donc montés en puissance année après année. Là, il y a eu la volonté d'agir vite dès le début du mandat parce que nous avons eu une fenêtre pour le faire. Le fait de pouvoir agir vite nous permet de déployer un renforcement de nos politiques de tranquillité, de sécurisation, dans la limite du genre, dès le début du mandat.

- *Ville nourricière et urgence écologique : stratégie foncière*

Concernant les autres politiques que nous souhaitons voir présentées au niveau des ajustements budgétaires, un mot sur un aspect principal de l'urgence écologique, notamment la question de la stratégie foncière. Nous en avons déjà parlé et nous en reparlerons tout à l'heure avec le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable). La Ville fait passer un message compliqué à comprendre et à entendre pour nombre de partenaires : nous voulons acheter des terres agricoles pour sanctuariser, pour lutter contre la bétonisation dans la ville. Celle-ci est attractive, il y a des appétits de promoteurs qui sont très conséquents. Nous voulons préserver au maximum les espaces nature, les espaces verts. Nous voulons déployer une politique de ville nature et nourricière et nous avons besoin de terres.

Nous avons déjà évoqué le fait que nous souhaitions inscrire des budgets qui correspondraient à l'achat de plusieurs hectares notamment dans la zone du Héron. Cependant, cela est compliqué parce qu'il y a un bras de fer avec la MEL. Cet après-midi, nous étions avec Vincent BALEDENT et Sébastien COSTEUR dans une réunion un peu surréaliste où la présence des politiques n'était finalement pas souhaitée. Pour dire les choses clairement, on voudrait faire entre services, ne pas

entendre notre message. Cela a été compliqué, rugueux, pourrait-on dire. Au moment où le Maire a ouvert la séance, Vincent BALEDENT m'a signalé que le Président lui a dit que c'était bon pour l'achat d'un hectare. Je me préparais à vous dire que nous n'avions pas, pour l'instant, de retour politique positif de la MEL. Là, ils viennent de lâcher sur un hectare. J'ai suggéré à Vincent BALEDENT de répondre que c'était bien mais qu'il en fallait 10. Je ne sais pas s'il l'a fait. Nous allons poursuivre la discussion. Nous y allons étape par étape. C'est compliqué parce que juridiquement, nous ne faisons pas ce que nous voulons et la MEL ne fait pas non plus ce qu'elle veut complètement. Cependant, bonne nouvelle : nous allons récupérer un hectare supplémentaire qui va nous permettre d'appuyer nos politiques. Nous avons discuté et nous aurons l'occasion de faire un point – et là, ça va être compliqué – sur la mise en œuvre des baux ruraux environnementaux et surtout l'attribution de certaines terres qui ont été laissées par Gervais HARDY. Je vous le dis clairement : nous sommes à la bataille, nous mettons le pied dans la porte, nous bousculons les habitudes.

Ce qui était intéressant dans la réunion de tout à l'heure, c'est que finalement, nous voyons que la MEL n'a pas la culture du projet que nous souhaitons porter, même si elle l'affiche, que la démarche villeneuvoise est singulière. Quand je dis qu'elle bouscule, c'est vraiment qu'elle est novatrice. Nous avons rappelé notre volonté d'aller à un moment vers des modes de régie agricole, d'avoir de la production villeneuvo-villeneuvoise pour les Villeneuvois pour aller sur nos modèles de restauration, sur de la vente directe aux habitants. Ce sera de toute façon, à mon sens, un des axes structurants de la totalité du mandat où nous allons nous battre terrain par terrain, terre par terre. Dès qu'il y a une opportunité, nous allons le signaler. Si vous connaissez des gens susceptibles de vendre un bout de terrain, signalez-le. Cela existe, il ne faut pas minorer la chose. Le discours qui a été tenu a abouti – et c'est quelque chose que l'on peut saluer dans ce BS – à nous proposer la vente d'un terrain à Ascq de 1 800 m² constructibles mais qui n'a pas vocation à être construit pour la Ville et à être transformé en terre agricole.

La Ville met au BS la somme correspondante pour acheter ce petit 2 000 m² de terre et tout de suite nous passons le message aux autres propriétaires autour de la parcelle. Ce que propose LMH, mais cela reste à concrétiser et nous espérons que cela ira au bout de la signature, c'est que les autres propriétaires fassent la même chose. Nous sommes acheteurs. N'hésitez pas à passer le message car parfois sur de petites opérations, sur de petits bouts de terrain, quelques ares par-ci par-là, c'est quelque chose qui permet de déployer des politiques fines à l'échelle de chaque quartier, d'appuyer les initiatives citoyennes, des initiatives associatives. Je m'apprêtais donc à vous dire que nous étions déçus que cela n'avance pas plus vite avec la MEL. Bonne nouvelle sur déjà un hectare. Cependant nous continuerons tout au long du mandat et nous ferons le point très régulièrement.

Dans le dossier, vous avez également un élément par rapport au cas de la ferme Bonvarlet. Il y aura une délibération tout à l'heure dans ce sens. C'est très important. Pour ceux qui ne la connaissent pas, c'est la ferme qui est en bordure du lac. De

plus, vous connaissez les chevaux de trait qui font partie de l'identité même du lac du Héron. Si vous y allez, vous voyez systématiquement des familles, des mômes, qui sont là avec les chevaux. Cela fait partie à la fois d'une préservation de races locales mais aussi d'un élément d'animation du territoire. Je dirais que c'est un élément totemique de la ville : le lac, les chevaux, cette ferme. La succession familiale ne se passe pas bien. Il risque d'y avoir une offre par des promoteurs, des particuliers, qui voudraient racheter la ferme. Nous nous proposons d'exercer un droit de préemption et s'il le faut, nous la rachèterons. Les choses sont claires : cette ferme ne partira pas sur un projet autre que celui de l'exploitant actuel qui souhaite étoffer, accentuer, cette politique. L'idée que nous avons et qui avait été présentée par Vincent BALEDENT au moment du BP et qui va aussi nous accompagner pendant tout l'exercice du mandat, c'est que sur le site du Héron et au-delà dans toute la ville, nous ayons une inscription d'une paysannerie d'élevage autour de projets et pourquoi pas aller jusqu'à l'idée, un jour, d'avoir un berger municipal pour traiter les espaces ouverts et avoir de l'élevage qui fasse sens. Je vous rassure, il ne s'agit pas de faire de l'élevage industriel mais de races locales qui fasse sens, qui participe à la préservation génétique un peu comme nous l'avons sur le verger conservatoire à côté du lac. Cela fait partie de la nature en ville et du modèle agricole de ville nourricière et de ville agricole que nous souhaitons développer pour faire de Villeneuve d'Ascq un véritable laboratoire au niveau national.

- *Autres ajustements : subventions (associations sportives, CCAS), aînés, voirie*

Dernier point sur ces petits ajustements : les ajustements de crédits assez classiques. Pour dire les choses clairement, cela concerne les associations sportives : 60 000 € pour le HBCV (Handball club de Villeneuve d'Ascq) et le LMRCV (Lille métropole rugby club villeneuvois) et 100 000 € de subventions exceptionnelles pour l'ESBVA (Entente sportive basket de Villeneuve d'Ascq). J'anticipe peut-être une remarque que l'on nous fait régulièrement dans les débats. Cette subvention qui revient quasiment tous les ans est exceptionnelle. Cependant, quand vous faites pendant 10 ans de l'exceptionnel, cela tend à devenir du structurel. Sauf qu'il s'agit d'une subvention que nous adossons en fonction des résultats de l'équipe. Si nous la mettions directement dans la subvention de base, et qu'une année l'équipe n'a pas de bons résultats, il serait compliqué de la récupérer. Nous n'allons pas nous mentir, cela est quasiment du structurel mais nous le repassons à chaque fois au BS. C'est quelque part une espèce de dichotomie qui peut exister entre une Ville qui porte une politique publique – nous aidons un club féminin qui est un des éléments vitrines du sport sur la ville – et si nous l'aidons, nous souhaitons évidemment qu'il performe, qu'il réussisse, qu'il ait de bons résultats. Il ne faudrait pas en arriver à espérer qu'il ait de mauvais résultats pour que cela nous coûte moins cher. Nous ne rendons pas cette aide structurelle car elle est tout de même conditionnée à une qualification en coupe d'Europe.

Parmi les petits ajustements, nous retrouvons le dispositif lié au CCAS par rapport au service d'aide à domicile. Par rapport à l'EHPAD, vous savez que nous avons besoin

de créditer en amont de l'engagement des autres co-financeurs pour ne pas mettre la structure dans la difficulté. Nous retrouvons donc le même volume que les années précédentes.

Il y a aussi une petite dépense de 20 000 € sur le dispositif de réussite éducative. Précédemment, j'ai évoqué le désengagement mesquin de l'ARS. Concernant le DRE (Dispositif de réussite éducative), cela fait écho à la motion qui sera présentée tout à l'heure par Lahanissa MADI et Françoise MARTIN sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap. L'État se désengage année après année sur les populations les plus fragiles. Nous avons un DRE ambitieux, qui est un de ceux les plus performants de la Métropole si ce n'est le plus performant. Petitement mais sûrement, l'État se désengage. Pour que cela soit bien clair et que les gens comprennent bien, le DRE ce sont les familles qui sont fracassées socialement, ce sont des familles de primo-arrivants, ce sont des familles de gens du voyage, de Roms. Nous estimons que la place des mêmes est sur les bancs de l'école et non pas à un feu rouge à faire la manche. Un travail très fin est réalisé avec des équipes compétentes, passionnées, qui s'engagent tant qu'elles le peuvent et ces moyens nous sont sucrés année après année. C'est finalement l'équilibre du DRE qui est en péril. Est-ce qu'à terme, nous devons annoncer ici que nous renonçons à ce dispositif de réussite éducative ? Pour nous, il n'en est pas question. Il est clair que là aussi nous avons un principe : quand l'État se désengage, nous ne suppléons pas ; nous ne sommes pas là pour cela, c'est à lui à assumer. Cependant, sur des politiques telles que l'éducation et notamment celle des plus fragiles, il est impossible de renoncer. À chaque fois que nous aurons des petits ajustements à faire, vous nous entendrez revenir à la charge pour dénoncer une situation qui est absolument scandaleuse. L'école de l'excellence, de la réussite pour tous, ce sont de beaux discours mais derrière cela, il y a la réalité concrète que nous affrontons sur le terrain.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur les ajustements de dépenses en fonctionnement. Nous avons également des ajustements à vous présenter en dépenses d'investissement.

➤ ***Ajustements budgétaires – dépenses d'investissement***

Je rappelle, là aussi, que nous sommes sur une séquence d'investissement qui est conséquente, qui est historiquement lourde : la Ville n'a jamais autant investi sur la rénovation, sur le déploiement de politiques en investissement. On pouvait s'interroger au moment du BP, par rapport à une volumétrie de l'ordre de 23 millions d'euros, sur la capacité à mettre en œuvre ce plan de charge conséquent parce que, tout d'abord, nos services étaient mobilisés sur d'autres choses. Cela n'était pas évident. Il y a eu aussi des absences, des personnels qui ont été placés en télétravail, en ASA (Autorisation spéciale d'absence), et qui ont travaillé à distance, qui n'étaient pas sur le terrain. De plus, nous avons aussi une inquiétude par rapport à la réalité du monde de l'entreprise : est-ce que les chantiers allaient être honorés, tourneraient à plein régime ? Cela était loin d'être évident.

Globalement, le résultat est plutôt satisfaisant puisque nous avons une réduction de crédits de l'ordre de 10 %, pas plus : 2,6 millions. Sur ces 2,6 millions, 500 000 € sont liés à des coûts moindres c'est-à-dire que des réalisations ont été achevées et coûtent un peu moins cher que prévu à l'arrivée. C'est classique. Il n'y a pas de choses particulières à signaler. De plus, nous avons surtout eu 1,9 million d'abandons par rapport à un projet qui reste d'actualité mais qui a été retoqué notamment par l'ABF (Architecte des bâtiments de France) sur l'école Anatole-France. C'est ce qui explique principalement les 2,6 millions d'investissements en moins à inscrire.

Le volume total n'est pas de 2,6 millions car nous avons aussi 1,6 million de nouvelles dépenses. Cela concerne des travaux supplémentaires notamment liés à l'abandon de chantier pour l'école Joséphine-Baker. À la reprise du chantier, il a fallu retravailler ce qui avait été fait et parfois pas très bien fait. Cela fait donc 350 000 € supplémentaires. Il y a eu aussi des protocoles Covid qui se sont greffés dessus et qui ont renchéri le coût du marché. Rien que sur les écoles, nous sommes déjà à 800 000 € supplémentaires.

Nous avons eu des travaux liés à la sécurisation du Pont-de-Bois, notamment de l'accès véhicule. Il s'agit de pas loin de 100 000 €. Là aussi, il faut mettre le paquet sur ce quartier qui est fragile et confronté à des difficultés croissantes. Nous faisons face. Nous l'avons rappelé avec la police municipale. Nous faisons face avec des travaux très conséquents. Nous faisons face avec une présence de prévention, une présence associative qui est soutenue au maximum et qui continue, là aussi, d'agir et de nous proposer de très nombreux projets que nous allons accompagner.

Vous avez présenté ici toute une série de petits ajustements d'investissement. Je ne vais pas les détailler car cela est assez lourd. À plus de 22 millions d'euros d'investissements réalisés, nous avons un investissement très lourd qui a été réalisé cette année. L'hypothèse de départ – arriverons-nous à enclencher cette montée en puissance une année très compliquée, l'année du Covid – a été atteinte. Vingt-deux millions d'euros ont été dépensés.

Je rappelle que la Chambre régionale des comptes avait salué un investissement avec des volumes satisfaisants – je reprends ses termes – sur le mandat précédent. Nous étions montés à 100 millions d'euros, ce qui faisait une moyenne de 16,5 millions par an. Nous étions sur un volume d'investissement conséquent avec une moyenne de 16,5 millions. Cette année, nous sommes sur 22 millions. Cela permet de mesurer l'effort qui est fait. De toute façon, je pense que chacun ici s'attachera à constater et parfois à regretter, qu'il y a des travaux dans tous les quartiers de la ville. Nous enchaînons les travaux. La ville nouvelle a son âge. Il fallait redynamiser. Il fallait restructurer. Il fallait repenser les choses. Cela va durer pendant tout le mandat mais surtout sur une séquence 2022–2024-2025.

➤ ***Ajustements budgétaires – recettes de fonctionnement***

Il y a quelques ajustements de recettes. Ce sera très rapide. Je ne vais pas les

détailler cela car les sommes sont modestes ou parfaitement intelligibles. Nous perdons 580 000 € et des poussières sur les produits et services : 480 000 € sur la redevance des usagers, le produit des services. Vous avez des services qui n'ont pas fonctionné : confinement, fermeture de ces services. Quand les piscines n'ouvrent pas, vous encaissez moins de recettes. Il s'agit d'une illustration pour être très concret.

Nous avons perdu un petit 100 000 € par rapport à des manifestations, des dispositifs qui n'ont pas été enclenchés pour les mêmes raisons et qui étaient cofinancés mais conditionnés à leur réalisation par la CAF (Caisse d'allocations familiales) ou la MEL. Rien que de très normal.

Nous perdons 30 000 € de location de salles. Là aussi, nous avons moins loué car il y a eu moins de manifestations pour les raisons que chacun comprend. Je dis attention : nous ne sommes pas des prestataires qui font de l'argent sur les usages publics des salles. Nous ne faisons pas de l'argent sur un service public. Il n'y a pas de bénéfice. À chaque fois que vous avez des services qui ne donnent pas lieu à des recettes, il faut s'imaginer que les dépenses réalisées par la Ville sont toujours plus conséquentes. Il n'y a donc pas d'inquiétude par rapport à cela mais nous sommes obligés de faire figurer les dépenses comptables.

Nous avons reçu un ajustement de notification de dotations d'État et de recettes de fiscalité de 950 000 € supplémentaires. C'est quelque chose sur lequel nous sommes clairs : quand on présente le BP, nous ne savons pas combien nous allons toucher en dotations, en recettes fiscales. Nos services les évaluent et la consigne politique est très clairement affichée et assumée : soyez modestes dans l'évaluation ; ne soyez pas trop optimistes, soyez justes ; la sincérité budgétaire est de mise. Il vaut mieux avoir une bonne surprise qu'une mauvaise. Là, nous avons des recettes de fiscalité de plus de 900 000 € supplémentaires. Attention, nous sommes sur l'ordre d'un gros pourcent par rapport aux 58 millions que nous encaissons. C'est donc conforme aux années précédentes. Je ne commente pas plus l'écart entre la prévision et la notification.

Nous allons retrouver cette petite enveloppe qui avait été annoncée au moment du BP. Nous avons été obligés de créditer en dépenses 2,2 millions dans le cadre d'un provisionnement préconisé par la Chambre régionale des comptes qui nous demandait de mettre en dépenses quelque chose qui viendrait couvrir un problème juridique dans le cas de montages complexes. C'était le cas du projet de construction du nouveau centre social qui fonctionne, que nous vous invitons tous à visiter car c'est un bel outil au service des habitants des quartiers Hôtel-de-Ville, Pont-de-Bois et plus largement de la ville. C'est aussi un beau symbole. Comme le Maire l'a rappelé à de nombreuses reprises, la rénovation du Pont-de-Bois, la rénovation du quartier Hôtel-de-Ville a commencé par ce symbole puissant : un centre social. Celui-ci est réalisé. Il est là. Il est un signal très fort entre les deux quartiers. Il y a lieu, maintenant que les doutes juridiques ont été levés, de récupérer la somme inscrite en dépenses. Cela nous rajoute 2,2 millions mais nous l'avions dit au moment du BP.

Cela me permet d'arriver directement à la synthèse. Je vous avais dit que la présentation serait assez courte aujourd'hui.

➤ **Synthèse**

Au niveau de l'évolution des dépenses d'équipement : regardez les histogrammes présentés, il y a une double lecture intéressante à voir. D'abord une lecture sur une séquence de mandat 2014–2020. Vous retrouvez la première année, 2015, où nous déployons. C'est le début de mandat. C'est ce que l'on appelle le cycle de l'investissement. En début de mandat, on arrive, dans l'idéal, avec des projets. Quand on a des finances saines, on peut avoir des respirations, on ne subit pas les choses. Il y a un programme à appliquer. L'investissement au début de mandat est toujours plus limité que la moyenne parce qu'il faut que le processus s'enclenche, que les études soient réalisées, que les premières réalisations se concrétisent. Vous voyez que l'on monte en puissance sur un mandat et que l'investissement est maximal sur les dernières années. Si vous regardez ces histogrammes, vous constatez que sur la séquence 2015-2020, vous avez vraiment ce cycle de l'investissement, tel qu'il avait été annoncé lors du mandat précédent, qui s'est déployé et qui s'est concrétisé.

Si vous regardez la séquence actuelle, en 2020, nous sommes au début de ce cycle d'investissement. Si vous comparez le volume d'investissement 2020 avec celui de 2014 ou de 2015, vous constatez que nous démarrons tout de suite beaucoup plus haut et que nous avons vocation à avoir la même forme d'évolution des courbes, ce qui vous confirme que la Ville va investir et est dans une démarche volontariste et historique au niveau de l'investissement. Les années qui viennent devraient normalement suivre cette courbe croissante.

Il y a une petite réserve par rapport à cela : il est probable que du fait de certains retards qui ont été pris non pas sur les réalisations mais sur l'instruction, l'ingénierie, sur la capacité d'une collectivité à démarrer la recherche de projets et la construction de ceux-ci dès la première année, avec la crise Covid qui a ralenti un peu les choses, nous aurons peut-être une courbe qui va démarrer avec un temps un peu équivalent et seulement ensuite prendre son envol. Cela explique que nous aurons peut-être un léger décalage. De toute façon, vous retrouverez cette tendance à l'augmentation en cours de mandat quoi qu'il arrive sur des volumes qui seront plus conséquents.

Sur la diapositive suivante, vous constatez, en anticipant l'affectation, que nous avons un recours à l'emprunt qui est limité. Il le sera pour l'année en cours. Ce levier de l'emprunt est essentiel. Nous l'avons toujours dit, nous avons deux leviers en réserve au niveau de la Ville : elle n'a pas augmenté ses impôts depuis 15 ans – c'est un levier qui est mis au débat et qu'il le sera remis au moment du DOB (Débat d'orientation budgétaire) – et surtout elle a l'emprunt. L'emprunt est une capacité à agir. Nous ne considérons pas que l'emprunt, faiblement mobilisé par rapport à ce qu'il pourrait être, est une finalité en soi. Nous avons toujours dit que si nous réservons une capacité à agir sur l'emprunt, c'est pour, au moment opportun, monter

en puissance, déployer et recourir à cet emprunt.

Je le dis très clairement : il est inévitable avant même d'avoir le DOB l'année prochaine de recourir de façon bien plus conséquente à l'emprunt. Cela se fera. Nous aurons évidemment le débat sur le volume, sur l'appréciation de ce recours à l'emprunt, mais ce levier va être activé quoi qu'il arrive.

Nous avons une disponibilité, suite à l'équilibre, à hauteur de 7,4 millions, on retire cela du volume initial prévu. Finalement, le volume contracté va se concentrer à 8,9 millions. Je le répète : l'emprunt n'est pas une fin en soi. Nous avons pu réduire le volume de l'emprunt, pas pour nous satisfaire de l'avoir réduit mais pour mieux l'activer sans doute dès le prochain BP.

Je vais conclure. Il n'y a pas beaucoup d'ajustements à présenter ce soir et, quelque part, c'est une bonne chose.

➤ **Conclusion**

Vous l'avez compris, nous sommes dans une séquence particulière qui était liée à une incertitude par rapport à la mise en œuvre du plan de charge par rapport au fonctionnement. Nous avons retrouvé des similitudes sur les volumétries globales mais cela va évidemment à contresens de l'analyse financière. Il n'y a pas eu d'économies réalisées par la Ville ; cela n'était pas le but. Nous aurions pu utiliser la logique conjoncturelle pour réaliser des économies, grappiller ici, faire un petit magot et ensuite faire semblant d'avoir bien géré pour l'utiliser. Nous n'avons pas choisi cette stratégie.

Je le dis aussi : si cette année n'est pas trop compliquée à gérer au niveau des finances, dans une optique strictement financière, elle est compliquée à gérer politiquement car il a fallu combiner à la fois le fonctionnement normal de la collectivité et la crise Covid. De plus, nous allons sans doute avoir un effet cumulatif puissant en 2022 pour le BP. Pourquoi ? Parce que de nouveaux besoins se sont révélés avec la crise. La Ville a apporté des réponses. Les réponses qui ont été apportées étaient-elles provisoires ou doivent-elles devenir des éléments structurants de nos politiques ? Quand cela est satisfaisant, quand cela répond à un besoin social, à une urgence qui finalement est révélée par le Covid mais est plus profonde, nous avons vocation à les pérenniser. Donc, ces dispositifs que nous avons pu vous présenter au cours des Conseils municipaux, reviendront, à mon sens, avec l'idée de les pérenniser.

Vous aurez aussi les nouvelles urgences qui vont arriver. Nous ne savons pas comment certaines structures associatives vont, par exemple, évoluer. Nous n'avons pas forcément connaissance de la situation fine de chacune d'entre elles mais il faudra peut-être être présent par rapport à la demande spécifique, par rapport à des tensions sociétales qui nous inquiètent. Nous en avons parlé par rapport aux politiques sécuritaires, mais il suffit de voir comment évoluent aujourd'hui certaines tarifications, certaines réflexions sur le pouvoir d'achat notamment des plus fragiles,

la société peut se tendre rapidement et il faudrait, dans ce cas-là, dans notre domaine de compétence être en mesure de faire face. De plus, nous aurons aussi toute une série de dispositifs à conforter, à mettre en œuvre. C'est le programme pour lequel nous avons été élus. Je parlais tout à l'heure de l'urgence écologique, de la stratégie foncière en prenant un exemple. Cela s'accompagne aussi d'une réflexion sur les usages sociaux, sur le déploiement de politiques à destination des usagers qui se grèvent dessus. Cela sera l'objet du DOB et du BP.

Très clairement, nous allons devoir déployer et réfléchir à ce que sera ce monde d'après ; l'expression a fait florès et nous pouvons peut-être la mettre de côté. De toute façon – et c'est ce qui nous occupe dans la séquence BS jusqu'au DOB – nous aurons une montée en puissance de dispositifs à conforter et surtout, sans farder les choses, nous savons déjà qu'il y a une série de politiques très ambitieuses sur lesquelles nous allons frapper fort dès le prochain BS. Nous sommes déjà en train de les structurer. Nous en avons parlé tout à l'heure en évoquant la réunion avec Vincent BALEDENT. Comme vous le savez, il faudra aller fort sur la restauration scolaire. Nous avons fait le choix d'y aller avec des dépenses supplémentaires sans doute de l'ordre de 400 000 €. Nous aurons un plan de biodiversité, un plan de végétalisation conséquent qui sera présenté dans les mois qui viennent et qui sera traduit en incidence financière au moment du BP, des politiques mobilités sur lesquelles il faudra, là aussi, frapper fort et nous les présenterons dans leur finalité au moment du BP. Nous prenons acte de cette décision et de ce calendrier. La transition énergétique : vous aurez d'ici la fin de l'année, la présentation de quelque chose de très ambitieux à la fois sur la rénovation de nos bâtiments, la modernisation qui va se poursuivre. Celle-ci est déjà très bien amorcée. Nous sommes une ville bien en avance sur ces questions-là mais nous irons plus loin. Je ne le dévoile pas, nous en avons déjà parlé, il faut attendre que le marché aboutisse et on ne peut pas révéler les choses pour des raisons juridiques. Nous allons aller sur de la production électrique au niveau de la Ville. J'en suis convaincu parce que l'envie est là, parce que le projet est bien ficelé et que nous avons aussi des éléments conjoncturels qui nous rattrapent.

Juste pour information, vous le savez peut-être, la Ville prendra l'année prochaine 900 000 € sur le coût de la facture de gaz. 900 000 € l'année précédente et l'année prochaine, ce sera 1,9 million. Voilà un coup de massue qui n'est pas spécifique à la Ville. Heureusement que nous avons déjà énormément travaillé sur la rénovation et l'isolation de nos bâtiments, que nous avons un système de chauffage qui à l'échelle de la Ville est déjà très modernisé à plus de 80 %, qui est à la pointe de ce qui peut se faire déjà aujourd'hui parce que la facture aurait été encore plus lourde. Je ne sais pas comment vont faire les collectivités qui vont se taper ce choc énergétique parce qu'elles n'ont pas anticipé. Heureusement, nous l'avons fait. Cependant, à l'arrivée, c'est tout de même un million supplémentaire. Là aussi, il faudra donc continuer à frapper fort et à aller vite et à assumer ces charges supplémentaires que chacun perçoit d'ailleurs à l'échelle de son foyer, de son logement. Nos administrés nous disent que c'est de plus en plus compliqué. Il y a des centrales d'achats qui ont été incapables de faire face. Des collectifs se sont montés et se retrouvent plantés par

leur prestataire. Je parlerai de cela après, en présentant la délibération liée aux marchés.

Nous parlerons de la rénovation de nos équipements au moment du BP. Cependant, il y a des choses sur lesquelles il va falloir aller plus vite que prévu pour tout un tas de raisons. Nous prenons rendez-vous.

Nous avons des finances qui sont saines, un BS avec des ajustements qui sont finalement assez limités, qui nous conforte dans le choix de nos stratégies. Attention, à la temporisation. L'approche financière de ce BS ne rend pas compte de ce qui nous attend. Nous avons un choc d'investissement, un choc financier auquel il faudra faire face en 2022. Le Maire en avait parlé : ce qui allait être compliqué, ce n'était pas 2021 mais 2022. Nous avons des finances saines. Nous avons des leviers que nous allons activer. À quelle hauteur ? Cela sera l'objet du débat d'orientation budgétaire que nous aurons au mois de février et évidemment de la concrétisation par le BP qui sera présenté en mars prochain.

Je vous remercie de votre écoute.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci Sylvain pour cet exposé complet. Je remarque qu'il m'a fallu 45 ans pour être aussi bavard que toi en quelques années.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Non, non, j'ai encore de la marge.

Gérard CAUDRON, Maire

Oui mais tu es encore jeune. Attends d'avoir 30 ans de plus. Je vais vous laisser pour téléphoner à Mme DEGAND pendant le débat. Vu l'exposé très complet de Sylvain ESTAGER, je n'ai pas beaucoup de remarques à faire sinon sur deux ou trois petits points.

Nous avons plusieurs fois parlé d'un hectare, de 10 000 m². Dans la vie, il ne faut pas raisonner en quantitatif mais en qualitatif. C'est un moyen de devenir un partenaire incontournable sur le Héron. Je le dis car c'est tout de même ce que j'ai fait, lorsque tu n'étais pas encore né, à l'époque de la ville nouvelle quand il était prévu sur le Héron 3 500 logements et qu'ensuite, Arthur NOTEBART souhaitait y faire un parc de jeux sur l'ensemble du secteur. Entre-temps, parce que j'avais discuté directement avec les services qui, il faut bien le dire – c'est le changement dans la continuité – prennent plus de décisions que les élus eux-mêmes y compris jusqu'au Président qui était Arthur NOTEBART à l'époque, nous avons réussi, nous Ville, à acheter un certain nombre de surfaces en particulier toutes celles où est la ferme BONVARLET. Si nous n'avions pas été propriétaire de cela, la ferme BONVARLET ne serait plus là depuis très longtemps. C'est tout de même grâce à nous qu'il a pu racheter sa ferme dont il avait été exproprié. Cela nous donne aussi des arguments parce qu'il risque d'y avoir des démarches de procès quand nous

allons préempter ou quand nous allons nous opposer à des promoteurs. Nous savons très bien qu'ils ont les reins et les portes d'entrée et de sortie assez solides. Il faut donc bien savoir cela. Il est vrai qu'au cœur du secteur du Héron, pouvoir acheter quelques hectares, c'est le pied dans la porte qui fait que l'on ne peut plus rien faire sur le secteur sans que nous en soyons au moins informés alors qu'un certain nombre de discussions sur l'évolution des gestions – dans le bon sens d'ailleurs mais tout de même insuffisantes pour nous – des terres publiques agricoles du Héron se sont faites en dehors de nous parce que nous n'étions pas parties prenantes. Il faut donc être partie prenante.

Je serais peut-être un peu plus réservé sur l'appel que tu as lancé à des particuliers pour qu'ils nous revendent des terrains à bâtir car sur Villeneuve-d'Ascq, ils sont tout de même très chers. Il y a des endroits qui sont symboliques et nous l'avons dit : tous les terrains qui sont le long de l'avenue du Pont-de-Bois. Si demain, nous nous retrouvions à devoir racheter tous les terrains privés qui se trouvent constructibles comme PARENT qui vient de nous relancer d'après ce que m'a dit Vincent BALEDENT, trois ou quatre budgets n'y suffiraient pas. Je tenais tout de même à le dire.

Un mot aussi sur les subventions exceptionnelles : tu l'as expliqué, c'est exceptionnel. Je ne suis pas sûr que tout le monde ait bien compris. Tu as dit que cela était lié aux résultats. Non, nos subventions ne sont pas liées aux résultats. Lorsqu'ils sont européens, ils ont des charges supplémentaires qui justifient cette demande supplémentaire. Ce n'est pas leur résultat en saison. Nous ne le faisons pas à ce niveau-là.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

C'est le résultat qui les qualifie.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est le résultat qui les qualifie, mais dire que nos subventions supplémentaires sont liées aux résultats, cela pourrait signifier que c'est un critère. Non, le critère dans les subventions, c'est le niveau auquel ils sont (ils montent ou ils descendent en championnat). Mais, ce n'est pas en fonction des résultats de l'année que nous fixons les subventions de l'année suivante. D'autant que nous savons très bien qu'en matière sportive, si on n'a pas une visibilité sur plusieurs années, nous tuons les clubs sportifs. Nous l'avons vu avec le LOSC à un moment donné : il était champion de France et il perdait tous ses matchs. Nous le voyons avec d'autres clubs qui ont des passes difficiles. Ce n'est pas le moment de les étrangler en supplément.

Il y a une chose sur laquelle je voudrais attirer l'attention des élus en responsabilité et des services, puisque tu as évoqué plusieurs fois nos débats de l'année prochaine sur les orientations budgétaires, c'est sur le problème des enveloppes. Je ne laisserai plus passer ce que j'ai laissé passer : nous votons une enveloppe, on nous dit que pour acheter des véhicules il faut tant, en sachant que la moitié est largement suffisante, et avec l'autre moitié, ils achètent ce qu'ils ont envie d'acheter. Ça, ce

n'est plus possible. Même avec l'ancienneté et l'expérience que je peux avoir, il m'arrive encore de me faire un petit peu rouler. Je serai très vigilant sur cela.

Deux points tout de même : tu nous as annoncé un avenir qui n'est pas très joyeux et je partage. Je crois qu'il ne faut pas mélanger deux choses quand nous discuterons de nos budgets. Ce que nous serons obligés de faire en effort supplémentaire – et nous ne l'avons pas exclu en 2022, en 2023, en matière fiscale – ne peut pas être une justification, même camouflée, du désengagement de l'État. J'en ai ras le bol de ces personnages – je sais bien que nous sommes en campagne électorale – qui nous font des discours à la télé en disant « il n'y a que », « il suffirait de », « nous avons décidé que », y compris, par exemple, pour les personnes en grande dépendance, et c'est à ce moment-là que l'on diminue les crédits. Non seulement, on ne les augmente pas en conséquence mais on les diminue. Autrement dit, pour le citoyen moyen, s'il y a des choses qui diminuent, c'est de notre faute puisque le pouvoir suprême a dit qu'il allait faire, qu'il fallait faire. Croyez-moi, j'ai lu des choses sur les Roms, les gens du voyage. Rappelons toujours que c'est de la compétence de l'État et non pas de la commune. Nous faisons notre part et, je crois, une large part. Nous sommes certainement la commune de la Métropole qui fait la plus large part. Il arrive un moment où entre le « B » et le « C » d'une formule célèbre, il ne faut peut-être pas mélanger les deux.

Dernier point que je voulais évoquer : tu as parlé du « monde d'après ». J'espère que cela ne me visait pas quand tu dis que c'était un peu florès car il est vrai que je parle souvent des jours d'après. J'insiste : si demain nous sortons de la crise – ce qui n'est pas fait puisqu'on va nous prolonger l'état d'urgence et le pass sanitaire jusqu'à la fin de l'été prochain – et que nous nous contentons de recommencer ce que nous faisons avant dans les jours avant, la leçon n'aurait servi à rien. Je suis de ceux – et je n'ai pas peur de le dire, quitte à être un peu brutal – qui pensent que le bon côté de la période de crise que nous traversons est de nous obliger – collectivement – à faire dès le début de la décennie 2020–2030 ce qui est le strict minimum pour éviter d'arriver à la catastrophe suprême en 2040 ou en 2050. Je sais bien que des gens comme moi – heureusement pour vous – ne seront plus là mais nos enfants et nos petits-enfants seront encore là. J'insiste sur le fait que le monde d'après ne doit pas être la reprise et la reconduction du monde d'avant. Ce n'est pas facile parce que la solution de facilité, c'est de revivre comme avant. Oui mais si c'est revivre comme avant pendant deux ou trois ans pour vivre pire après et reconnaître des crises encore plus graves, je ne suis pas d'accord. Je tenais, en ce soir de Conseil, à le dire très clairement.

Si vous m'autorisez à m'éclipser le temps que j'appelle Mme DEGAND, je vais laisser maintenant Maryvonne GIRARD présider le débat et donner la parole à tous les intervenants sur le budget supplémentaire.

M. CAUDRON, Maire, passe la présidence de la séance à Mme GIRARD.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Qui intervient ? Mme KOVACOVA. Mme BARISEAU. C'est tout ? Allez-y.

Eva KOVACOVA, groupe ACCES

Merci Mme GIRARD. Chers collègues, nous remercions les élus et les services techniques pour la préparation du diaporama. Les documents nous sont indispensables pour prendre des décisions, mais nous nous y perdons parfois quand les chiffres annuels mettent dans l'ombre les montants supplémentaires. Nous aurions besoin de plus de clarté dans ce sens pour l'année prochaine. De cela, nous pensons pouvoir discuter avec la majorité et les services techniques pour trouver des pistes ensemble. Est-ce que vous êtes ouverts à cela ?

Merci M. ESTAGER pour la présentation qui nous éclaire déjà. Vous avez répondu à certaines questions que je voulais poser. Je vais donc jongler avec mon texte et raccourcir mon propos. Je vais me concentrer sur le budget supplémentaire et ne rentrerai pas dans le débat d'orientation budgétaire même si vous en avez grandement parlé.

Globalement, nous observons depuis le début de l'année que les politiques municipales sont orientées dans le bon sens mais nous ne savons pas à quelle vitesse elles vont, ni pour atteindre quels objectifs annuels. Notre position est donc mitigée ; j'y reviendrai.

Tout d'abord, je vais vous faire part de nos inquiétudes. Nous sommes inquiets pour les quartiers du Pont-de-Bois et de l'Hôtel-de-Ville où l'insécurité perdure, nous le savons toutes et tous, depuis plusieurs années et se maintient à un niveau fort voire s'aggrave. Nous espérons que l'augmentation supplémentaire des moyens humains de la police municipale participera d'une manière apaisante à améliorer la situation. Pour ce qui est des dépenses supplémentaires concernées, je vois dans le document, pour cette brigade cynophile, le montant de 124 000 € mais je crois que ceci est le coût annuel. Pouvez-vous nous dire combien relève du BS et combien relève du budget primitif ?

Ensuite, je reviens à notre position mitigée dont j'ai parlé au début de mon intervention : les manques observés dans ce budget supplémentaire par notre groupe concerneraient l'ajustement des dépenses dans la section de fonctionnement au profit des formations et/ou des ressources humaines supplémentaires. Nous pensons, avant tout, au renforcement du pilotage technique de la stratégie climat de la Ville et à la mise en œuvre de la défense et de la reconquête de la biodiversité. Les orientations politiques municipales vont dans le bon sens mais nous ne connaissons pas leur calibrage annuel. Quel niveau de diminution des gaz à effet de serre visent-elles et permettent-elles d'atteindre cette année 2021 ? Les grands objectifs de la descente de carbone de la Ville ont été rendus concomitants avec ceux du Plan Climat Air Énergie de la MEL. Cela figure dans notre motion de déclaration de la situation d'urgence écologique sur le territoire de Villeneuve d'Ascq proposée par notre groupe et votée presque à l'unanimité le 30 mars 2021. Quel

objectif chiffré devons-nous viser et atteindre pour cette année 2021 pour remplir celui de 2030 ? Je rappelle qu'il s'agit de diminuer de 45 % les émissions de gaz à effet de serre de la ville dans 9 ans. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Un tel pilotage et ses calibrages sont difficiles et compliqués à définir puis à assurer dans leur suivi. Nous reconnaissons cette difficulté. Il nécessite des compétences particulières et relativement nouvelles. Par quelles équipes au sein de nos services municipaux ces missions sont-elles assurées aujourd'hui ? Nous nous attendions à des dépenses supplémentaires, par exemple, pour les formations et des recrutements dans ces sens dans ce budget supplémentaire. Ma remarque est similaire par rapport à la défense et la reconquête de la biodiversité.

Je parle du pilotage technique, mais nous pourrions également parler du copilotage. Je voudrais rappeler que le conseil écologique local était également prévu dans la déclaration d'urgence écologique. Ce conseil nous a été annoncé pour le mois de juin puis pour le mois de septembre. Nous nous demandons donc où il en est aujourd'hui car le copilotage avec l'ensemble des acteurs de la ville et les habitants est nécessaire pour une bonne acceptation sociale de toutes les mesures ainsi que de toutes les politiques que nous voulons mettre en place.

Je vais peut-être mentionner aussi le budget climat dont nous avons parlé. Nous attendions un accompagnement de la MEL. Est-ce que celui-ci a été sollicité par la Ville ? Est-ce que la candidature à l'appel à projet pour un atlas de la biodiversité communale a été fructueuse ? La question porte principalement sur les moyens humains.

Pour toutes ces raisons que je viens d'exprimer, notre groupe s'abstiendra sur ce budget supplémentaire et nous voudrions avoir vos réponses, s'il vous plaît. Merci.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Mme KOVACOVA, je vous répondrai après sur le Pont-de-Bois.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Merci beaucoup. Merci de me donner la parole. Merci aux services. En revanche, je vais être moins taquine que M. le Maire : merci M. ESTAGER, vous avez fait votre présentation en 45 minutes. Je salue l'effort de synthèse de cette présentation du BS. C'est totalement sincère. Prenez. Accueillez. Quarante-cinq minutes quand je suis habituée à 1 h 30–2 heures, il y a eu un effort de synthèse.

Vous l'avez rappelé : factuellement, le BS est un ajustement du BP. Vous avez présenté les ajustements qui sont traditionnellement relativement limités. De ce fait, le BS ne change ni un squelette, ni une matrice, ni les choix politiques et budgétaires qui ont été opérés au moment du budget primitif. Donc, ce qui avait justifié une abstention au budget primitif explique également une abstention ce soir.

Pour rappel, en synthèse de ce que nous avons pu évoquer au BP : nous avons d'abord pointé des points de convergence sur ce budget prévisionnel notamment

concernant le fait qu'il n'y a pas eu de décision d'augmenter les impôts et de beaux investissements dans nos groupes scolaires. Nous avons aussi évidemment pointé des points de divergence notamment sur le budget d'investissement qui était en baisse par rapport au BP 2020 et sur certains choix. Nous vous avons questionnés sur deux points : les outils sur les agents en difficulté puisque nous avons vu que la ligne médecine du travail du BP était en diminution et nous avons pas mal de questions sur la mobilisation de l'emprunt. En synthèse, nous avons dit qu'il y avait, selon nous, des moyens d'action qui étaient insuffisamment mobilisés avec notamment une dette et une CAF mobilisables pour cet investissement. Donc, certains choix nous rassemblaient et d'autres nous divisaient.

Sur ce BS ce soir, nous souhaitons saluer le renouvellement de l'effort pour les commerçants et celui en termes de sécurité. Nous regrettons la baisse des crédits d'équipement stipulée en pages 7 et 8 du document que nous avons eu pour la plénière.

Vous avez beaucoup parlé d'avenir. Il va d'ailleurs beaucoup en être question ce soir avec la délibération sur le PADD qui suit. Je me suis dit que c'était l'occasion pour nous aussi de nous inscrire dans un futur proche, en l'occurrence l'élaboration du BP, et vous rappeler les propositions que nous avons faites au BP 2020 pour, qui sait, éventuellement, que vous les reteniez afin de les étudier. Je vais vous donner quelques exemples. Je vous promets que je ne vous fais pas une liste à la Prévert :

- accompagner les commerces de proximité dans le virage numérique ;
- animer un club des entreprises villeneuvoises pour faciliter le partenariat avec nos associations mais aussi les stages, les emplois pour les Villeneuvois et en particulier pour les jeunes.

En parlant d'associations, le BP était en baisse sur ce volet. Je vous ai trouvé assez rassurant concernant le BS. Nous l'avons évoqué au BP : pourquoi ne pas étudier un chèque vacances loisirs pour les familles modestes et/ou un chèque sport santé pour nos aînés à valoir dans nos structures villeneuvoises voire une mutuelle communale ?

Les conséquences de la crise sanitaire et les chantiers à ouvrir seront l'objet de mon intervention sur le PADD, donc je ne les évoquerai pas maintenant.

- doper l'investissement eu égard à nos marges de manœuvre et à l'emprunt notamment, avec un débat sur certains choix d'investissement hormis ceux sur nos groupes scolaires que nous avons salués.

Concernant le vote et tel que la délibération est rédigée, je vais vous demander un vote divisionnaire, à savoir que nous voterons pour la subvention au CCAS et nous nous abstiendrons sur le BS. Les deux figurent dans la délibération, donc je vous demanderai, s'il vous plaît, un vote divisionnaire. Je vous remercie.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Sylvain ESTAGER.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Je vais essayer de répondre de façon un peu synthétique puisque des remarques sont convergentes. Mme KOVACOVA, Mme BARISEAU vous l'a rappelé : ici, nous sommes bien sur un BS ; on peut évidemment se permettre d'avoir des respirations mais l'objet d'un BS n'est pas de refaire tout le DOB et le BP. Pareil, Mme BARISEAU : nous entendons vos remarques et nous aurons le DOB. Je vous invite à formaliser tout cela et à préciser les choses à ce moment ; cela sert à ça. Vous savez que quelles que soient nos divergences, les choses qui nous opposent, nous sommes toujours preneurs de ce genre de débat. Je le répète, nous sommes attachés à ce que nous puissions faire ici de la politique avec des confrontations d'idées ; c'est l'essence même de la fonction.

L'investissement, Mme BARISEAU, est conséquent. Je rappelle ce qui a été dit : si nous ne sommes pas allés sur davantage d'investissements, c'est aussi par rapport à une réalité qui est celle d'une pleine charge pour le service c'est-à-dire que nous savons que nous avons besoin de redéfinir. Je vous le rappelle, cela a été une des premières missions, pour ne pas dire la première, confiées à notre nouveau Directeur général des services. À un moment, lorsque vous avez une transition qui s'opère avec un programme qui est nouveau, qui est de rupture par rapport aux politiques antérieures, il faut l'assumer, il faut recalibrer aussi les services, il faut remettre en ordre de marche la machine sur un nouveau programme. Nous avons fonctionné de manière extrêmement transparente : une séquence 2014–2020 et une nouvelle séquence 2020–2026. Le programme municipal sur lequel nous avons été élus – et c'est pour cela que j'avais beaucoup insisté là-dessus dans notre première présentation – n'est pas un programme de continuité tranquille mais un programme qui fait franchir des étapes nouvelles, qui met en place de nouvelles structurations de nos politiques et il faut se donner les moyens de le faire. Nous aurions été preneurs d'aller plus vite. Je ne suis pas là pour réduire de l'investissement comme une finalité. Cependant, il faut avoir les moyens de mettre en œuvre. Ce n'est pas le tout d'inscrire des crédits, il faut les dépenser. Il y a un plan de charge qui est compliqué. Cela fait partie des éléments qui vont être déployés au moment du prochain BP. De plus, je vous rappelle que nous avons aussi l'incertitude sur la capacité des entreprises à répondre à la mise en œuvre. Nous n'avons pas eu de trop mauvaises surprises à ce niveau-là.

Cela fait le lien avec une de vos questions, Mme KOVACOVA, sur le renforcement des services. Très clairement, sur la question biodiversitaire, végétalisation, urgence écologique, il y aura des renforcements de services qui devront être présentés au moment du BP. Je ne vais pas vous révéler notre cuisine interne, mais cela a fait l'objet d'une réunion ce matin même avec M. le DGS, avec Jean-Michel MOLLE, avec Sébastien COSTEUR sur le plan de charge de la VEEP, sur les politiques environnementales au sens large du terme.

Donc, oui, nous avons des ajustements qui vont devoir être faits avec des profils de poste à calibrer. Cela fait partie de la réflexion première d'Olivier BAROTTE, le DGS : sortir un organigramme sur lequel on consolide l'existant. Ensuite, il faudra

redéployer et nous faisons les choses sur une logique de mandat. C'est pour cette raison qu'il est important d'avoir aussi ce cycle de l'investissement parce qu'il n'y a pas que de l'investissement, il y a aussi du fonctionnement. Cependant, la réflexion ne peut pas se faire d'une façon uniquement annuelle, sauf si nous avons été dans la reconduction de politiques. Cela peut se défendre. Il y a des mairies qui font le choix, quand elles gagnent des élections et qu'elles sont reconduites, de se dire que les gens sont contents et qu'elles continuent dans la lignée de ce qui a été fait lors du mandat précédent. Nous, avec un réajustement puissant qui a été rappelé et le Maire l'a redit sur la volonté d'aller sur cette logique de monde d'après, nous avons ce besoin de redéfinir l'organigramme interne. C'est de la cuisine très technique et c'est pour cette raison qu'il y a une série de questions à laquelle je ne vais pas répondre, Mme KOVACOVA, non pas parce qu'elles ne sont pas légitimes mais parce qu'elles procèdent finalement davantage de débats que nous pourrions avoir en interne dans les commissions au moment d'une plénière ou autre.

Sur la dimension techniciste, il est important de poser des questions. Quand vous parlez de la clarté de nos documents, par exemple, il ne faut pas hésiter à nous demander les documents antérieurs pour comparer. Vous avez les comptes de gestion, des documents antérieurs qui vous permettent de faire cette comparaison. Il est vrai que nous ne les reprenons pas systématiquement dans notre présentation. Je veux bien que nous amendions, que nous réfléchissions à quelque chose qui vous permette d'aller vers encore davantage de pédagogie – il n'y a pas de souci – et de présentations parfois plus longues ; cela reviendra, Mme BARISEAU, soyez-en assurée. Pourquoi pas. Je vous le dis clairement et je vous invite aussi à comparer parce que vous avez beaucoup de collectivités qui présentent des documents beaucoup moins détaillés, beaucoup plus difficiles à appréhender. Nous faisons le choix, très sincèrement, de faire des documents extrêmement lisibles. Si nous pouvons aller encore au-delà, vos propositions sont les bienvenues ; nous sommes preneurs.

Concernant le budget climatique, la MEL a proposé d'accompagner les communes lors d'une première réunion. Nous avons travaillé à distance puisque celle-ci a eu lieu lors du Conseil municipal du mois de septembre. Lors de l'installation du haut conseil pour le climat où je représentais la Ville en tant qu'élu et où on a demandé au collectif Ensemble pour le climat de représenter la sphère citoyenne, j'ai posé à Mme LINKENHELD la question de l'accompagnement. Notre position par rapport à la MEL, c'est d'être accompagné, évidemment, car il y a une technicité importante mais il y a aussi une méfiance par rapport à beaucoup de budgets climatiques qui – je le dis clairement – dans ce que j'ai pu voir, sont parfois des usines à gaz ou simplement des logiques qui participent du verdissement des politiques. Nous proposons à la MEL une harmonisation des méthodologies des budgets climatiques. Il ne faut pas que chaque ville qui se lance dans l'opération se contente d'avoir son petit dispositif avec, ici, un smiley plus ou moins vert. Il y a des choses sur la méthode qui sont tout de même très surprenantes. Nous regardons ce qui se fait ailleurs en France.

Nous ne sommes pas contre l'idée d'aller sur le budget climatique mais nous voulons un process et une méthode qui soient valables. Quand je vois des collectivités qui disent qu'elles achètent de l'électricité verte, donc que leur budget de fonctionnement consacré à l'électricité est du 100 % satisfaisant dans le cadre d'un budget climatique, cela n'a aucun sens. C'est pour cette raison que nous allons réfléchir à quelque chose. C'est l'objet du CEL (Conseil écologique local). Celui-ci a pris du retard par rapport au calendrier qui avait été annoncé parce que finalement, l'installation des conseillers de quartier a été quelque chose qui s'est imposé à nous et qui aujourd'hui est une réalité. Nous réfléchissons encore au calibrage. Nous voulions une manifestation qui ait de l'ampleur, qui ait – passez-moi l'expression – de la gueule autour de cela pour qu'il y ait une mobilisation de la sphère citoyenne, de la sphère politique, de la sphère économique, de la sphère scientifique et l'un des éléments, c'était la reprise de la vie possible avec des réunions qui se font de façon concrète. Nous avons été dans la difficulté pour organiser ces réunions. Parfois, nous avons été plus que limite dans l'organisation. L'installation des conseils de quartier, c'est ce soir, le point de départ d'une politique qui reprend un semblant de vie normale. Évidemment, le CEL va aboutir par rapport à cela.

C'est aussi quelque chose qui va s'inspirer de la mutualisation avec la MEL. Nous avons une réflexion en termes de collèges aujourd'hui : est-ce que nous devons avoir des collèges séparés comme le fait la MEL ? Nous n'en sommes pas convaincus ; nous en débattons encore dans la majorité. Il est cependant évident que le CEL verra le jour lors de l'année qui vient. Et, il verra sans doute le jour sous une forme évolutive c'est-à-dire que nous allons l'installer – et nous pouvons le coconstruire, nous ne sommes pas fermés à l'idée, la porte est ouverte si vous le souhaitez – dans une forme sans doute évolutive. Nous partons du principe que nous définissons, des objectifs, des missions sur le CEL. Ces objectifs sont posés sur la table, nous les validons collectivement et ensuite nous réfléchissons à la meilleure formule et la formule initiale a vocation à évoluer au fil des réunions, au fil de la naissance de ce conseil écologique local. Évidemment, si nous l'avons mis dans le programme, si nous avons été porteurs de la démarche, c'est pour que cela se fasse le plus rapidement possible.

Un mot sur vos inquiétudes sur les quartiers Hôtel-de-Ville et Pont-de-Bois et Maryvonne GIRARD complétera mon propos. Je rappelle tout de même les choses : vous êtes sur des quartiers qui sont fragiles. Cependant, nous ne sommes pas comme dans certains quartiers voisins de la métropole lilloise. Nous ne sommes pas à Marseille. Nous sommes sur des quartiers qui, par leurs indicateurs sociaux, pourraient être pointés du doigt au niveau national. Nous n'y sommes pas parce que nous ne les avons jamais laissés tomber. Je rappelle tout de même que vous vous êtes opposés à la vidéosurveillance – je dis bien vidéosurveillance – qui est un outil indispensable aujourd'hui – indispensable – pour appuyer les forces humaines que nous avons renforcées. La police municipale et la police nationale ont besoin de cet outil qu'est la vidéosurveillance. Elles agissent en étant guidées par cet outil. C'est une réalité du quotidien. Cela sert tous les jours. Si nous avons fait le choix d'y aller, ce n'est pas idéologique mais pratique.

C'était la même chose sur la question de l'armement de la police municipale. Les discours les plus rudes que j'ai pu entendre sur l'armement de la police municipale, ont été tenus par le Maire en rappelant comment il était opposé à la chose. Il a aussi évolué par rapport à la réalité pratique parce qu'il n'était pas question d'abandonner un quartier, parce que quand vous avez des policiers municipaux qui vous disent que s'ils ne sont pas en mesure d'être sécurisés, ils ne pourront pas aller dans des quartiers où ils prennent des risques. Aujourd'hui, les policiers municipaux sont comme des policiers nationaux. Ils nous disent que lorsqu'ils mettent leur gilet, leur uniforme, ils se sentent menacés. Nous les avons donc accompagnés pour ne laisser tomber aucun quartier. Il aurait été simple de faire semblant, d'être dans l'idéologie. Nous avons été dans le pratique et nous y sommes à fond.

J'ai rappelé que cette montée en puissance correspond à cette volonté, de façon complémentaire à toutes nos politiques de prévention, d'aller sur, ici, la sécurité, là, la prévention. Il n'y a pas de prévention sans sécurisation. C'est un dialogue constant et nous avons des équipes qui travaillent finement. C'était aussi l'esprit de la brigade cynophile, vous le savez.

Dernière illustration du fait que nous ne laissons pas tomber : vous avez un quartier qui depuis deux ans et dans les deux ans qui viennent va terminer sa métamorphose : rénovation des bâtiments, de l'espace public, nouveaux équipements, nouvelles infrastructures, nouveaux espaces récréatifs. Le Pont-de-Bois change en profondeur et nous ne sommes pas dans une logique où nous allons faire de l'esbroufe comme l'a fait le président à Marseille, ce qui nous a profondément choqués ici car nous connaissons bien la problématique de ces quartiers. Maryvonne GIRARD en parlera aussi ; elle y habite. Nous y sommes tous les jours. Tous les jours, nous sommes sur la partie la plus problématique du quartier. Quand je vais bosser le matin au lycée ou que je vais à la fac, je suis parmi les dealers. C'est mon quotidien. C'est le quotidien de nombreux élus aujourd'hui. Nous connaissons donc les réalités par cœur. Nous ne laissons pas tomber. C'est bien l'idée que nous transformons le quartier pour optimiser. C'est bien l'idée que nous allons sur la prévention au maximum et la culture de la ville est exceptionnelle à ce niveau-là : services publics, prévention, aide aux jeunes multiforme à travers nos structures associatives, culturelles, sportives et aussi sur la sécurité.

Pour autant, nous sommes rattrapés par des logiques nationales. Nous savons bien que nous subissons les choses. Nous savons bien quelles ont été les évolutions des effectifs de police. Le ministre DARMANIN a annoncé 300 renforts policiers dans la Métropole. Combien pour le Pont-de-Bois ? Le Pont-de-Bois est un quartier qui nécessite une présence permanente de la police nationale qui est sur ses missions, sur les missions régaliennes de l'État. Vous aviez inscrit dans votre programme que sur la sécurité – je me souviens de la formule, elle faisait une phrase – vous exigeriez des moyens supplémentaires. Comment vous les exigez ? Nous passons notre temps à le faire. Exigez-les avec nous. Le Maire passe son temps à envoyer des courriers, à interpellier, mais la réponse n'est pas entièrement entre nos mains. Je le dis très clairement et c'est pour cela que nous l'avons annoncé aussi dans ce

BS en disant que nous irons sur le renforcement de politiques publiques par rapport aux usages sociaux de ces quartiers, que nous avons le symbole très puissant, totémique, du nouveau centre social, parce que nous allons encore accélérer, encore changer de braquet, pour aller plus loin.

Cette réalité, nous la connaissons effectivement par cœur. Elle nous inquiète. Nous sommes convergents dans le diagnostic. Nous le vivons au quotidien. Je vais vous donner un exemple très simple qui m'a quasiment empêché de dormir, au sens littéral du terme. Nous avons un magnifique dispositif qui a été porté avec Démos dans l'école Claude-Bernard puis avec les classes orchestres. Il y a un gamin qui a pris. Il était passionné par le violon. C'est un gamin qui ne serait pas venu au violon. C'est nous qui avons amené la musique à lui. Passionné. Il poursuit. Il a été formé. Sa mère nous dit qu'il a aujourd'hui envie de renoncer non pas parce qu'il a moins d'appétence pour le violon mais parce qu'il est pointé du doigt dans le quartier, parce que se promener avec un violon lorsque l'on est au Pont-de-Bois, ce n'est pas bien vu lorsque l'on est un jeune : c'est un instrument pour les riches, c'est un instrument pour les autres, tu trahis avec un violon. C'est l'exemple type de nos politiques d'accompagnement où on affranchit les gens de leur condition sociale, des difficultés, nous bousculons les barrières, nous arrivons à créer quelque chose. Cela prend et cela risque de s'effondrer. Pourquoi ? Parce que vous avez une pression sociétale qui est terrible. C'est pour cela que notre réponse est de dire que cet enfant ne doit pas avoir peur d'avoir son violon. Je peux prendre X exemples comme celui-là. Malheureusement, c'est le quotidien. Et, je ne vous parle pas de la condition féminine au Pont-de-Bois aujourd'hui. Ça aussi, il faut le savoir.

Très clairement, nous avons besoin d'être là et c'est pour cela que nous allons y aller à bloc, que nous assumons parfaitement d'être une Ville de gauche, d'être une Ville qui défend les valeurs de solidarité et les valeurs républicaines. La sécurité est au premier rang de ces valeurs parce que si vous avez des dispositifs sociaux, des dispositifs culturels, des dispositifs éducatifs mais que les gens ont peur de sortir de leur appartement, ce n'est pas la peine, vous passez à côté et dans 20 ans, vous vous retrouvez avec des politiques qui vont faire des guignols à Marseille en disant qu'ils arrivent et qu'ils vont tout solutionner. C'est quand la dynamique s'enclenche qu'il faut agir. Nous avons toujours agi et nous continuerons à le faire.

Maryvonne, si tu veux compléter.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Je ne sais pas ce que je vais dire en plus car tu as déjà tout dit. Je n'ai donc plus grand-chose à dire, Mme KOVACOVA, mis à part que nous n'arrêtons pas de demander des effectifs supplémentaires de police nationale et que nous n'arrivons pas à les avoir. M. DARMANIN avait répondu à M. le Maire que les effectifs arrivaient. Ils sont peut-être arrivés à Lille, à Tourcoing ou à Roubaix, mais pas à Villeneuve d'Ascq et pas au Pont-de-Bois.

Pour revenir à la police municipale : oui, elle passe au Pont-de-Bois. Elle y est

comme partout ailleurs mais elle ne peut pas régler les problèmes du Pont-de-Bois toute seule. Il faut qu'elle soit accompagnée de la nationale. Nous sommes en parfaite harmonie avec le commissariat, jour et nuit. J'ai un témoin ici qui pourra vous le certifier, qui est la directrice d'astreinte de la semaine dernière, et qui va vous dire que nous travaillons en parfaite harmonie avec la police nationale pour le Pont-de-Bois y compris la nuit.

Gérard CAUDRON, Maire

Je pense que tout a été dit. Toi aussi, je te reprendrais sur un petit point. Tu dis que la police municipale ne peut pas agir seule au Pont-de-Bois : ce n'est pas de compétence de la police municipale de lutter contre les réseaux mafieux de toutes natures. C'est l'inverse : c'est nous qui les accompagnons. C'est d'ailleurs, une raison de plus, comme cela a été évoqué tout à l'heure, de leur donner des moyens de protection parce qu'ils accompagnent des gens qui ont ces moyens et ils sont les mêmes cibles. S'ils n'avaient pas les mêmes moyens de protection que la police nationale, ils auraient toutes les raisons de ne pas y aller. Cependant, ce n'est pas à nous de résoudre ces problèmes mais à l'État. C'est à l'État de résoudre les problèmes de toxicomanie, de trafics ; c'est son rôle. Or, faites bien attention à travers certaines de vos interventions, certains écrits, certaines petites phrases, car vous prenez la responsabilité à la place d'autres. Quand vous êtes dans l'opposition, ce n'est pas gênant, c'est de la faute du Maire. Cependant, vous êtes encore, peut-être pour quelque temps, peut-être plus pour certains que pour d'autres, dans des majorités. Que ce soit à Faches-Thumesnil ou ailleurs, les problèmes se posent exactement dans les mêmes termes. Séparons donc bien les choses en la matière.

Nous avons fait et nous faisons le maximum. La rénovation de nos quartiers, je répète, la Résidence, grâce à Vilogia, le quartier des Musiciens, l'Hôtel-de-Ville, le Pont-de-Bois, a été faite sans un centime de l'État. Si, il y a eu au tout départ 1,6 million d'euros de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) c'est-à-dire 100 fois moins que dans certaines villes voisines ; 100 fois moins que dans certaines villes voisines. Heureusement, la communauté urbaine, la MEL maintenant, nous a bien accompagnés. Heureusement que les bailleurs, que ce soit les 3F ou Vilogia, ont donné le maximum. Même LMH, avec les difficultés dont ils ne sont pas les seuls responsables, a fait le maximum et fait le maximum de ce que nous devons faire. Vous savez, en fin de mandat, tous les logements de l'Hôtel-de-Ville et du Pont-de-Bois auront été rénovés. Tous, grâce aux efforts des uns et des autres. Avec deux ANRU, aucune Ville n'arrive à cela.

Simplement, quand il y a une perte de repères, quand il y a la possibilité pour des jeunes de gagner en une demi-journée ce qu'ils gagneraient dans un contrat d'apprentissage, quand il y a des familles en pleine difficulté, quand il y a des absences de gestion, y compris des mouvements de population, des concentrations trop fortes à certains endroits, il est vrai que cela explose de partout. Au Pont-de-Bois, il faut dire les choses, nous avons aussi récupéré les bandes de Mons-en-Barœul sur des immeubles qui avaient été démolis dans le cadre de l'ANRU. Mons-en-Barœul est à deux pas. Vous savez, ils ne connaissent pas les frontières communales.

De plus, on m'a expliqué qu'il y a des responsabilités parentales qui sont dans le système pour stocker des produits, pour faire des gardes. Il y a tout cela qui joue. Cela dépasse le cadre des Mairies. Essayons donc, entre nous, de tous nous adresser aux mêmes interlocuteurs. Les gens du voyage viennent forcer nos quartiers. Les Roms sont un problème européen. Ils viennent des pays européens qui touchent des milliards d'euros. Je le dis, moi qui suis d'origine polonaise, je ne supporte pas ces pays qui encaissent des milliards et ne font pas leur boulot européen. Nous, nous les récupérons et l'État laisse faire à ces populations des choses que le citoyen moyen ne peut pas faire. Si vous demandez une autorisation de travaux pour changer les couleurs de votre porte, on pourra vous la refuser. Si vous construisez des baraquements infâmes de toutes natures, personne au niveau de l'État ne bouge. Ce n'est pas de la responsabilité des municipalités. Nous n'en avons ni les compétences, ni les moyens financiers et physiques.

Essayons donc d'être le plus clair possible en la matière. Je sais bien que dans les campagnes électorales, on peut tout dire. J'ai de la chance, je ne sais pas pour qui je vais voter à la prochaine élection présidentielle. Pour l'instant, il n'y a pas grand monde qui attire mon bulletin de vote. Cependant, je ne suis pas le seul. Que ce soit moi, ce n'est pas grave mais que beaucoup de gens soient dans cette situation, c'est déjà un peu petit peu plus gênant, d'autant que cela ne risque pas de s'arranger dans les six mois qui viennent.

Nous allons maintenant voter le BS. J'ai cru comprendre, d'après ce que m'a dit ma première Adjointe, que Mme BARISEAU veut voter la subvention au CCAS et pas le BS. C'est bien cela ?

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Oui, j'ai demandé un vote divisionnaire : abstention sur le BS...

Gérard CAUDRON, Maire

Je vais vous l'accorder mais je vais tout de même vous rappeler que s'il n'y avait pas de BS, il n'y aurait pas de subventions ; il faut tout de même le savoir. Si en admettant que dans un Conseil municipal, il n'y ait pas une majorité exprimée pour voter le budget supplémentaire, la subvention ne serait pas votée puisqu'elle figure dans le BS. Mais bon, je comprends vos motivations et je vous dirai qu'elles ne me choquent pas plus que tout le reste.

Je vais donc tout d'abord mettre aux voix la subvention au CCAS. De plus, le fait de la voter séparément montre un effort collectif extrêmement important que nous pouvons tous assumer, je crois, à l'unanimité dans ce Conseil et cela n'est pas plus mal. Je mets donc tout d'abord cette subvention au vote. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

La subvention au CCAS est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Je mets aux voix le budget supplémentaire : qui s'abstient ? Les oppositions

conjuguées. Qui vote contre ? Qui vote pour ? Il en est ainsi décidé.

Le budget supplémentaire est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention des groupes ACCES et Naturellement Villeneuve d'Ascq).

Gérard CAUDRON, Maire

Le Directeur général des services m'a dit que le point suivant de l'ordre du jour sur le PADD risque d'être long et qu'il n'est peut-être pas gentil pour les conseillers de quartier de les faire attendre pour sortir, aller manger. Ma première réponse a été de lui dire que s'ils sont conseillers de quartier, ils doivent être capables comme nous de rester jusqu'à minuit, d'autant que parmi eux, il y a d'anciens élus et des personnes qui auraient voulu se faire élire et qui ne l'ont pas été et qui espèrent se faire élire la prochaine fois. Comme cela, ils verront ce qu'est que le travail d'un conseiller municipal. Cependant, compte tenu de l'importance de la mise en place des conseils de quartier, qui me semble d'ailleurs plus grande par rapport à un document dont j'espère comprendre tous les sens après l'expression de tous ceux à qui nous avons demandé d'intervenir, je passe tout de suite la parole à Victor BURETTE pour qu'il nous présente les conseillers de quartier que, boutade mise à part sur leurs profils respectifs, je veux vraiment remercier du fond du cœur de s'engager dans cette aventure des conseils de quartier et participer ainsi du mieux possible à une vie municipale dont ils ont pu entendre à travers les débats précédents que ce n'était pas un long fleuve tranquille. Donc, un très grand merci à ceux qui sont là et à travers eux, un très grand merci à tous les autres qui n'ont pas pu venir pour cause de règles sanitaires que chacun aura bien comprises. Victor, tu as la parole.

IV. ADOPTION DES LISTES DES CONSEILLERS DE QUARTIER

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

Merci M. le Maire. Mon propos liminaire sera d'autant plus court que j'ai oublié mes notes au bureau.

Gérard CAUDRON, Maire

Ce n'est pas sûr ! C'est toujours quand je n'ai pas de notes écrites que je suis le plus long. Au moins Sylvain ESTAGER cumule les deux : il a des notes écrites et il est long. Moi, quand j'ai des notes écrites, je les lis.

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

La délibération d'aujourd'hui fait suite à celle votée à l'unanimité le 18 mai dernier pour adopter la nouvelle charte et le nouveau règlement intérieur des conseils de quartier à partir de laquelle un appel à candidature a été lancé. Il s'est ouvert en juin dernier pour se clore le 30 septembre. Celui-ci a été volontairement assez long

puisque nous savions qu'à l'issue de la crise sanitaire, il nous fallait du temps pour remettre les choses en route, mobiliser, sensibiliser. Nous avons donc eu un appel à candidature multicanal avec de l'affichage municipal dans les rues, sur le site internet, les réseaux sociaux, dans les maisons de quartier, les mairies de quartier puis tout un chacun dans ses réseaux.

Nous avons reçu, concernant le collège citoyen, 191 candidatures. C'est positif car nous sommes en progression. Lors du dernier mandat, nous avons reçu 156 candidatures. Cette progression concerne tous les conseils de quartier à l'exception de celui de Triolo-Cité scientifique que je compte un peu à part puisque nous avons fait un redécoupage des conseils de quartier et c'est l'entité la plus petite que nous ayons, ce qui explique que nous ayons un peu moins de candidats qu'auparavant.

Trois conseils de quartier ont compté plus de 30 candidats et ont donc donné lieu à un tirage au sort qui s'est déroulé vendredi dernier, 15 octobre, à midi. Ce tirage au sort respecte le principe de parité. Nous avons donc trois conseils de quartier paritaire puisque nous avons suffisamment de candidats : le conseil de quartier de la Marque au Nord de la ville, le conseil de quartier Bourg-Prés-Château, et le conseil de quartier Résidence-Poste-Annappes-Brigode. Un conseil de quartier compte 30 candidats tout juste, celui de Ascq-Haute-Borne. Les trois autres conseils de quartier ont naturellement un peu moins de candidats mais pourront être complétés au fur et à mesure du mandat sans aucune difficulté.

Les modalités de réunion des conseils de quartier : deux conseils de quartier vont se réunir très rapidement ; jeudi soir pour Ascq-Haute-Borne et demain soir pour Triolo-Cité scientifique. Cela se fait dans des délais très contraints tout simplement parce qu'une grosse concertation va se mettre en place sur le secteur Tradition après les vacances de la Toussaint et nous souhaitons, avec mes collègues concernés (Maryvonne GIRARD, Vincent BALEMENT, Sébastien COSTEUR, Nathalie FAUQUET), qu'ils puissent être installés pour pouvoir participer aux travaux. Pour les autres, les installations se feront principalement à l'issue des vacances de la Toussaint. La réunion d'installation sera surtout une prise de contact où chacun pourra faire connaissance, où nous allons pouvoir communiquer les informations sur le fonctionnement des conseils de quartier et lancer l'appel à candidature pour les coordinateurs et leurs suppléants. Il y aura donc une seconde réunion des conseils de quartier qui se déroulera quatre à cinq semaines plus tard pour permettre à chaque conseil de quartier de désigner par un vote son coordinateur et son suppléant.

Je vais rapidement évoquer le cortège des acteurs locaux avant de passer la parole à mes collègues Adjoints de secteur pour donner la liste des conseillers de quartier. Nous avons reçu neuf candidatures. Ce n'est pas beaucoup puisque chaque conseil de quartier peut accueillir jusqu'à 10 acteurs locaux. Nous allons donc refaire une piqûre de rappel avec ma collègue Nelly BOYAVAL auprès du secteur associatif pour leur expliquer le fonctionnement des conseils de quartier et leur dire qu'ils y sont les bienvenus. Il y a un acteur local pour le conseil de quartier Hôtel-de-Ville-Pont-de-Bois : il s'agit de l'association Ensemble pour le climat qui sera représentée par André BOSQUART. Pour Ascq-Haute-Borne, il y a la structure Haute-Borne

représentée par Alexandre LESAGE et Handifac par Cécile DUJARDIN. Pour le conseil de quartier de La Marque, il y a l'Amicale Pasteur représentée par Manuel LOPEZ et l'Association des usagers du centre social Flers Sart représentée par Henri LOISEAU. Pour le conseil de quartier Triolo–Cité scientifique, il y a l'association AVECs représentée par Gwenaëlle OTANDO, VA tradition représentée par Marie-Paule HUBERT et la Vie d'artiste représentée par Jean WATTELET. Pour le conseil de quartier Cousinerie, l'Association des cardiaques congénitaux avec Marie-Suzanne PERROT.

M. le Maire, je vous demande l'autorisation de céder la parole à mes collègues Adjointes de secteur pour donner la liste des conseillers de quartier retenus et les listes complémentaires. Je n'ai pas évoqué la notion de liste complémentaire. Pour les conseils de quartier où il y avait plus de 30 candidats, 30 conseillers de quartier ont été retenus mais une liste complémentaire a été mise en place. Ces personnes sont invitées au même titre que les conseillers de quartier dans les instances, participent au débat, mais elles n'auront simplement pas le droit de vote pour désigner le coordinateur du conseil de quartier et le suppléant. Cependant, nous souhaitons les associer au même titre. Plus nous serons nombreux, plus les débats seront intéressants.

Nous allons peut-être commencer par le conseil de quartier Hôtel-de-Ville–Pont-de-Bois. Lahanissa MADI.

Lahanissa MADI, Adjointe au Maire

Bonsoir chers collègues. Nous accueillons au conseil de quartier Hôtel-de-Ville–Pont-de-Bois : Monsieur ABBA GANA Souleymane ; Monsieur ABDELAZIZ Djemel ; Madame BENLEMSELMI Samia ; Monsieur DELHAYE Frédéric ; Monsieur DUCROCQ David ; Madame DUJARDIN Pauline ; Monsieur EL KAAMOUCHE Hamza ; Monsieur FALL Ousmane ; Monsieur GAMMELIN Nicolas ; Monsieur GUILBERT Gérard ; Monsieur HEDLI Rachid ; Madame LEDUC Hélène ; Monsieur LOCQUET Romain ; Madame MAGRAS Maryline ; Madame MORTIER Françoise ; Madame PRIEM Anne ; Madame VAHE Nicole ; Monsieur ZENOUD Rachid.

Applaudissements.

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

Je vais enchaîner sur la Cousinerie. Ce serait normalement à Claire MAIRIE de le faire mais, comme l'a dit M. le Maire, elle est excusée aujourd'hui pour de très bonnes raisons.

Le conseil de quartier de la Cousinerie : Madame CARBONNET Christiane ; Monsieur CORDIER Jean-Claude ; Monsieur COULIBALY Mamadou ; Monsieur CRESPI Pierre ; Monsieur ELFILALI Lahsen ; Madame HANZENNE Hélène ; Monsieur HESPEL Marc ; Monsieur KAYA Gokhan ; Monsieur LABRANCHE Julien ; Madame LAVOINE Camille ; Monsieur LEGUY Laurent ; Monsieur MARQUES Didier ; Madame POLIN Juliette ; Monsieur SCALABRE Anthony ; Madame SIX Henriette ; Madame STAMENS Claudia ; Madame STORME Dominique.

Bienvenue à eux pour la Cousinerie.

Applaudissements.

Lahanissa MADI, Adjointe au Maire

Sont conseillers du quartier Bourg-Prés-Château : Monsieur BERTHOULOUX Jean-Pierre ; Madame BRANDELET Géraldine ; Monsieur CHOQUEL Patrick ; Monsieur CLAUDE Philippe ; Madame DANES Christine ; Monsieur DANES Alain ; Madame DELAVAL Bernadette ; Madame DEMDOUM Sahra ; Monsieur DEPRICK Christophe ; Monsieur DHALLUIN Christophe ; Madame GEISSLER Julie ; Madame LE GUILLERM Anne ; Monsieur LEFEBVRE Thierry ; Madame LESAFFRE Laurence ; Monsieur LEVAL Gérard ; Madame LIOTARD Blandine ; Monsieur LOISEAU François ; Madame MARCHAND Noëlle ; Monsieur MERLIN Jean-Pierre ; Monsieur MORISOT Nicolas ; Madame NUNS Odile ; Monsieur PEZE Louis ; Monsieur POIRETTE Philippe ; Madame RASAMIZATOVO Patricia ; Madame SPRIMONT Agathe ; Madame SALANON Véronique ; Madame SIDOLI Emilie ; Monsieur TASSEL Cyril ; Madame TURGARD Sophie ; Monsieur THOMAS Nicolas.

Je vais vous donner les noms de ceux qui figurent sur la liste complémentaire. Ils sont au nombre de quatre : Monsieur PRIN Francis ; Monsieur GRENIER Jean-Philippe ; Monsieur DEJARDIN Pascal ; Monsieur ABINAN Kouacou Serge.

Applaudissements.

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

Le Conseil de quartier de La Marque...

Gérard CAUDRON, Maire

Attends, j'ai une question. Ceux qui sont sur la liste complémentaire sont ceux qui n'ont pas été tirés au sort ?

Lahanissa MADI, Adjointe au Maire (hors micro)

En fait comme nous n'en avons que quatre à tirer au sort, nous avons tiré ceux qui font partie de la liste complémentaire.

Gérard CAUDRON, Maire

Je ne suis pas sûr que cela soit le système le plus juste car dans ceux qui ont été écartés, il y en avait qui avait vraiment bossé ; j'en connais au moins deux.

Lahanissa MADI, Adjointe au Maire

Ils font tout de même partie du conseil.

Gérard CAUDRON, Maire

Je ne sais pas. Je me pose la question, c'est tout. S'ils font partie du conseil, je ne vois pas pourquoi on les appelle liste complémentaire. De toute façon, il y a peu de

votes. C'est tout. Il y en a qui l'ont mal vécu. Voilà.

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

Le Conseil de quartier de La Marque, donc les quartiers Flers Breucq, Sart, Babylone, Recueil, Hempempont : Madame ANNABACH Jamila ; Madame BEHAL Fanny ; Monsieur BEHAL François ; Madame BERTOUT Olivia ; Madame BOECKENHOFF Véronique ; Madame BRAHMI Amel ; Madame DEFROIDMONT Christiane ; Monsieur DUPONT Renaud ; Monsieur DUPON Vincent ; Monsieur FAUQUEMBERGUE Benoit ; Madame FAUQUEMBERGUE Souad ; Monsieur FEUTRY Benoit ; Monsieur GUILBEAU Maxime ; Madame HODICQ Patricia ; Monsieur JAKUBOWSKI Sébastien ; Monsieur LECLERCQ François ; Monsieur LEFEBVRE Luc ; Monsieur LEPOUTRE François ; Madame MALQUIT Sandy ; Monsieur MENDES BAPTISTA Joachim ; Monsieur MENU Daniel ; Monsieur MICHEL DANSAC Christian ; Madame MORTREUX Marie-Laure ; Madame NIVESSE Françoise ; Monsieur NIVESSE Jean-Pierre ; Madame PACAUX Aurélie ; Madame REBELO Nancy ; Madame SALEMBIER Caroline ; Madame SIX Anne ; Monsieur TANKE Lin.

Applaudissements.

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

Les personnes sur la liste complémentaire seront naturellement associées à toutes les réunions avec le même degré d'information : Madame DESCAMPS Véronique ; Madame LE STUM Brigitte ; Monsieur BAY Alexis ; Monsieur MOLLET Victor ; Monsieur JOSEPH Yves ; Monsieur LEBLANC Gérard ; Monsieur GUEUDIN Hubert ; Monsieur DE MONTGOLFIER Aurélien ; Monsieur SOUCHI Rachid ; Monsieur MEERSSEMAN Noel ; Monsieur HAMEL Stéphane ; Monsieur PARENT Yves.

Applaudissements.

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

Nathalie FAUQUET, le conseil d'Ascq-Haute-Borne.

Nathalie FAUQUET, Adjointe au Maire

Bonsoir à tous. Voici la liste principale : Monsieur BEDEZ Didier ; Madame BELBACHIR Samira ; Monsieur BIYA Lucas ; Madame BOURDEREAU Françoise ; Madame CAMELIN Juliette ; Monsieur CARTON Dominique ; Madame CUKROWICZ Pauline ; Monsieur DE WITTE Vianez ; Monsieur DELEBARRE Damien ; Monsieur DELEFORGE Jean-Luc ; Monsieur DELPORTE Michel ; Madame DUBOIS DONNEGER Laurence ; Madame FINAS Sabine Monsieur FONTAINE François ; Monsieur GHERZAOUI Nacim ; Monsieur ISAMEBERG Pascal ; Monsieur JOACHIM Frédéric ; Monsieur KHAZMAT Mahfoud ; Monsieur LAVAINÉ Sébastien ; Madame LEMAIRE Fabianne ; Monsieur LUTTON Michel ; Madame MOREL-LOQUEVILLE Cécile ; Monsieur PLATTEAU Daniel ; Madame POLONIO Nathanaëlle ; Monsieur RIVIERE Augustin ; Monsieur RIVIERE Emmanuel ; Monsieur SAID Youcef ; Madame SIMPLOT Marie-Dominique ; Madame VAN BOXOM Marie-Dominique ;

Monsieur VERCOUTERE Adrien.

Il n'y a pas de liste complémentaire sur Ascq–Haute-Borne.

Applaudissements.

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

Pour la liste principale de Résidence-Poste-Annappes-Brigode : Madame BALEDENT Léonie ; Madame BEGUERY Agnès ; Monsieur BELMOKH Salam ; Monsieur BOULANGER Marc ; Madame BONNIERE Valérie ; Monsieur CACAN Michel ; Madame CATTIAU Florence ; Madame COULOMPS Nathalie ; Monsieur DEMATTE Jean-Paul ; Monsieur DROUILLON Bruno ; Monsieur HABACHI Mohamed ; Monsieur HAVEZ Serge ; Madame JUVIN Allison ; Monsieur LAMKADEM Mohamed ; Madame LECOCQ Magali ; Madame LENSKI Annick ; Monsieur MARAIS Jacques ; Monsieur MARCHAND Jean-Louis ; Monsieur MARQUES Didier ; Madame MUSSCHOOT Céline ; Madame MOHAMED Sandrine ; Madame OBLED Laurence ; Madame OUHAKOU Djamila ; Madame ROYER Daphnée ; Madame RUYSSCHAERT Julie ; Monsieur SERRE Jean-Louis ; Monsieur SITARZ Éric ; Madame VANDEWALLE Dorothee ; Monsieur VERIN Christian ; Monsieur WILLAUMEZ Jean-Pierre.

Liste complémentaire : Monsieur SCHRAEN Patrick ; Monsieur AMARA Youcef ; Monsieur TALEB Hassan ; Monsieur DOS SANTOS Rémy ; Monsieur MERIAUX Jérôme.

Applaudissements.

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

Enfin pour le dernier conseil de quartier Triolo-Cité scientifique, Nathalie FAUQUET.

Nathalie FAUQUET, Adjointe au Maire

Nous avons Madame AJBLI Samira ; Madame BENALI Najat ; Monsieur BERRO Loïc ; Monsieur BRIA Marc ; Madame COGEZ Marie-France ; Madame CARPENTIER Brigitte ; Monsieur COPIN Laurent ; Madame DE FLORENNE Carole ; Madame DUMORTIER Martine ; Monsieur EL KARIMI Mohamed – Amine ; Madame GODART Maryse ; Madame KOUIEL Nadia ; Monsieur MISSI Amar ; Monsieur VANDE WALLE Patrick ; Madame WINDEL-TERNOIS Christine.

Applaudissements.

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

C'est bon, M. le Maire.

Gérard CAUDRON, Maire

Bienvenue à toutes et à tous. Bon courage et bon travail. On va essayer. Ce ne sera pas simple non pas à cause de nous ou de vous mais parce que la situation est très compliquée et je ne la vois pas bien s'améliorer dans les prochains mois et

prochaines années, quel que soit celui ou celle qui gagnera les prochaines élections présidentielles et législatives dans la foulée.

Nous pouvons donc maintenant passer au PADD.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Il y a une intervention.

Gérard CAUDRON, Maire

Oui, pardon.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Est-il possible d'intervenir rapidement sur les conseils de quartier ?

Gérard CAUDRON, Maire

Bien sûr, excusez-moi.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Merci M. le Maire. Chers collègues, chères conseillères et chers conseillers de quartier, après cette période qui a mis à mal nos relations sociales, le renouvellement des conseils est l'occasion d'une revitalisation de la vie locale sur les plans démocratique et social notamment. Nous nous réjouissons donc d'avoir été associés à l'élaboration de la nouvelle charte et d'avoir pu contribuer à ces avancées. Parmi celles-ci, nous avons :

- l'ouverture aux jeunes de 16 ans et l'inclusion des membres du conseil des jeunes qui ont 16 ans ou plus ;
- le principe de parité. Comme vous l'avez dit, M. le Maire, le système de liste complémentaire et la possibilité de siéger sans voter mais de siéger tout de même font qu'il faudra voir ce que devient ce principe de parité. Cela fait partie des questionnements ;
- la possibilité de participer à des ateliers sans être élu membre mais aussi de rejoindre un conseil de quartier en cas de place vacante. Nous avons effectivement des conseils qui ne sont pas forcément complets. Nous allons essayer, avec vous aussi j'imagine, de continuer à susciter les vocations ;
- les diagnostics en marchant sont aussi une des possibilités qui seront permises aux conseils de quartier. À mon sens, il sera intéressant de les expérimenter assez tôt. Il est bien que cela ait été ajouté dans les moyens ;
- le redécoupage des conseils que nous avons trouvé plus cohérent tel qu'il a été réalisé dans ces zones.

Au-delà de ces principes inscrits dans la nouvelle charte, nous appelons également à doter les conseils de quartier de davantage de moyens pour qu'ils puissent effectivement réussir à changer les choses en partie, à avoir un impact sur votre

quartier voire, pourquoi pas, vu que cela fait également partie des choses qui sont au programme, d'avoir des réunions de coordination entre les différents conseils de quartier au niveau de la ville. Lorsque l'on parle de moyens, on pense notamment à des moyens humains. Nous en avons un petit peu parlé tout à l'heure lors du débat sur le budget supplémentaire : pour faciliter le fonctionnement et la dynamique des conseils de quartier car il est vrai que vous êtes nombreux, une trentaine voire plus par conseils de quartier, cela demande d'avoir des moyens humains pour pouvoir faire le lien avec la vie municipale, les services pour que l'information circule au mieux dans les deux sens.

Nous serons donc vigilants au fait que la charte se traduise dans la pratique et attentifs à ce qui émanera des conseils des quartiers.

Au nom du groupe Action commune citoyenne écolo et solidaire, nous vous souhaitons un mandat convivial et fructueux et nous voulions aussi surtout vous dire bravo et merci pour votre implication citoyenne.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Heureusement que vous m'avez demandé la parole car j'avais oublié de faire voter la liste.

Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Je vais être très brève. Simplement pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux conseillers et conseillères de quartier. Vous avez un rôle très important à nos yeux pour mener des actions locales, pour être à l'écoute des habitants de votre quartier, être aussi force de proposition. Notre groupe souhaite pouvoir bénéficier de vos avis sur les délibérations importantes qui impactent vos quartiers, que cela soit une information simple et descendante et que ces avis soient mieux pris en compte dans l'élaboration de la délibération qui est ensuite soumise au vote du Conseil municipal pour nous éclairer dans l'élaboration des décisions.

Donc, merci pour votre engagement, merci pour votre implication et bienvenue. Bien évidemment, nous voterons cette délibération.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Oui, vous votez tout de même pour les personnes que vous venez de féliciter. C'est ça ?

Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Voilà.

Gérard CAUDRON, Maire

Je mets donc aux voix la liste complète de ces conseillers de quartier. Qui est d'avis de la valider le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V. DEBAT EN CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA MEL

Gérard CAUDRON, Maire

Nous allons essayer d'en arriver maintenant au PADD. Comme j'ai la capacité de faire plusieurs choses à la fois, j'ai essayé de comprendre tout ce que je n'avais pas compris. Honnêtement... Je ne dis pas que je n'ai pas compris mais ce n'est tout de même pas très clair.

D'abord, il s'agit d'une politique communautaire de la MEL qui, seule, décide et pour laquelle on nous demande notre avis. En même temps, on nous dit que si nous avons des demandes particulières par rapport à notre Ville, nous pouvons toujours les formuler. Cela n'est tout de même pas nouveau, c'est ce que nous faisons pour le PLU (Plan local d'urbanisme). Sauf que si la MEL ne les souhaite pas pour des raisons X, Y ou Z que nous avons déjà évoquées, cela ne sera pas repris. Notre vote n'a aucun aspect contraignant.

Je dirais que nous sommes habitués à cela à chaque fois que l'on nous demande de donner un avis ; l'avis n'engage souvent que ceux qui y croient et non pas ceux qui le demandent. Ce que j'ai le plus de mal à comprendre, c'est la relation entre le PLU et le PADD ; pourtant je suis le doyen de la Communauté urbaine, donc je devrais connaître tout cela, sauf que l'on a changé 50 fois de nom pour refaire les mêmes choses de manière un peu différente. On peut comprendre que le PADD est le cadre général et que le PLU est un élément d'application dans ce cadre-là, sauf que je lis quelque part que *« le débat sur le PADD permet à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et d'échanger sur les orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire au regard notamment des objectifs de la révision du PLU. »*. Si quelqu'un peut m'expliquer cette formule, je suis demandeur.

C'est vrai que nous voulons à la fois avoir un projet de territoire, qui finalement n'a pas de force obligatoire par rapport aux décisions que nous prenons, et un PLU qui, lui, a une force obligatoire en matière de permis de construire, mais j'avoue que je ne comprends pas comment cela interfère entre les deux ; peut-être faudrait-il que je fasse encore 10 ans de mandat pour comprendre, sauf que l'on aura changé d'ici là trois fois de nom, de mécanique et que nous ne serons pas beaucoup plus avancés.

Si j'ajoute à cela que dans la même demande que l'on nous formule, on nous dit que *« les objectifs poursuivis dans le cadre de cette révision sont de fusionner dans un seul PLU les 11 documents d'urbanisme de la MEL avec les différentes extensions, accompagner les grands plans et projets stratégiques de la MEL (schéma de transport, plan climat air énergie, projet de territoire gardienne de l'eau), accompagner les projets municipaux émergents. »*. Là, on voit revenir les communes mais lesquelles et dans quel cadre ? Et, bien sûr, il fallait le dire, *« s'adapter aux*

enjeux de la crise sanitaire » ; je le dis accessoirement en florès pour les jours d'après.

Aujourd'hui, qu'est-ce que nous allons faire ? Nous allons un petit peu débattre des grands objectifs qui nous sont soumis et j'ai pour cela suggéré que des Adjointes et des délégués puissent nous faire un propos introductif sur le thème que je vais indiquer en essayant d'être synthétique ; plus que moi. Quand les exposés auront été faits, il y aura, bien entendu, prise de parole par qui le souhaitera et nous verrons ensuite, dans les propositions qui sont faites, si nous les transmettons toutes à la MEL – pourquoi pas, même si elles sont minoritaires ; de toute façon, la MEL tranchera – ou si nous disons entre nous que la ville nourricière, la ville nature sont des éléments fondamentaux, que d'avoir des réseaux de transport doux et collectifs importants sont des choses que nous pouvons tous se partager. Il s'agira après de savoir si on se donne les moyens de le faire ; des moyens financiers mais pas simplement puisque tout grand projet perturbe beaucoup de choses. Vous savez, on parle souvent des terres agricoles mais cela n'est pas une question d'argent. De toute façon, elles ne valent rien. C'est une question de lobby agricole différent entre ceux qui veulent une agriculture différente et ceux qui veulent la pérennisation de l'agriculture de toujours. C'est comme cela et c'est ça qui bloque les choses et pas uniquement des questions d'argent. Sur les transports, sur l'eau et sur tout cela, nous avons les mêmes problématiques.

Je vous suggère donc d'écouter religieusement sur un thème n° 1 qui porte sur les « Politiques de l'habitat, de mobilité et d'urbanisme – Quelles réponses coordonnées pour répondre aux besoins ? » Vincent BALEDENT sur l'habitat et l'urbanisme – c'est dans ses délégations – et sur la mobilité, Sébastien COSTEUR.

Sur le thème n° 2 qui est plus concentré « Comment l'aménagement du territoire peut-il booster la transformation économique du territoire ? », vous avez deux heures pour faire la dissertation sur ce sujet de bac. Il m'a été proposé qu'intervienne Lionel BAPTISTE. Je souhaite tout de même que son intervention soit complétée, s'il le souhaite, par Christian CARNOIS qui a aussi une délégation en matière économique.

Sur le thème n° 3 « Comment la Métropole doit-elle évoluer pour tenir compte des enseignements de la crise sanitaire et des enjeux de transformation du territoire ? » – deuxième dissertation de bac français en classe de première de mon temps – il vous est proposé une intervention de Sylvain ESTAGER.

Je leur demande d'être synthétiques. Les élus prennent des notes. Quand ils auront terminé, ils feront des propositions, complèteront, contesteront un certain nombre de choses qui auront été dites pour que nous voyions quels documents, le moment venu, en termes d'avis, puisque nous n'allons pas voter, nous transmettrons à la MEL pour que cela soit le plus représentatif possible de l'opinion générale des forces électives de la Ville ; pas simplement de la majorité mais de l'ensemble des élus de cette Ville qui ont été élus aux dernières élections municipales.

J'espère que d'ici là, je trouverais quelqu'un qui m'expliquera la relation entre le PADD et le PLU – est-ce que l'un est le cadre de l'autre ? Est-ce que l'un l'emporte sur l'autre ? Est-ce que l'autre influence le premier ? Est-ce que l'autre domine le

premier ? – car, nous sommes sur des documents sans doute tous deux très intéressants mais qui n'ont pas le même caractère législatif. Sauf si je dis une bêtise – mais si cela est le cas, il y aura quelqu'un pour me le dire et je n'ai pas peur que l'on me reprenne – je ne vois pas en quoi on pourrait, par exemple, refuser un permis de construire au nom d'une formulation du PADD alors que nous pouvons refuser un permis de construire au nom d'une formulation au sein du plan local d'urbanisme.

Vincent, si tu veux bien commencer sur l'habitat et l'urbanisme.

Vincent BALEMENT, Adjoint au Maire

Merci M. le Maire. Bonsoir à tous. Je ne sais pas si je vais réussir à vous éclairer.

Gérard CAUDRON, Maire

Je ne demande pas cela. Éclaire le public.

Vincent BALEMENT, Adjoint au Maire

Je vais tout d'abord vous faire une petite présentation de cadrage. Il y a un support qui va dérouler sur ce qu'est le PADD et dans quelle séquence il s'inscrit dans le cadre de la révision du PLU. Avant de démarrer, je voudrais tout de même remercier nos services, Blandine MÉNAGER, Alain CAPPE, Ariane RENARD et François LACROIX, sous la coordination de M. BAROTTE puisque ce sujet est transversal. Comme vous l'avez dit, nous ferons cette présentation à plusieurs voix d'où cet intérêt d'avoir de la transversalité sur les différents sujets.

Nous lançons ce soir le débat autour du projet d'aménagement et de développement durable. Qu'est-ce que le PADD ? C'est simplement la colonne vertébrale du plan local d'urbanisme (PLU). Il définit les orientations des politiques d'aménagement et d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces verts, naturels, agricoles, forestiers, préservation et remise en état des continuités écologiques. Il fixe aussi les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. C'est peut-être un peu lourd à digérer. Le PADD va tout simplement fixer le cadre de tous les remaniements du PLU à venir. Le débat de ce soir va nous permettre de fixer de grandes orientations. Nous n'allons pas rentrer dans le détail. Nous allons émettre de grandes intentions sur des sujets que nous avons ciblés ou des projets que nous avons déjà identifiés mais nous restons tout de même – et j'insiste bien – sur de grandes orientations. C'est une étape qui va permettre à la Ville d'affirmer et de prioriser auprès de la MEL ce qui est important pour notre territoire dans le cadre de cette révision du PLU.

Pourquoi débattons-nous ce soir sur ce PADD ? Parce que nous rentrons en révision du PLU. Concernant ce dernier, le premier objectif est d'avoir d'un document unique à l'échelle de la MEL sur les 95 communes. Nous étions 90. Cinq communes ont adhéré récemment. Cela nécessite donc d'avoir un nouveau PLU (PLU 95) suite au PLU 2 qui était tout jeune puisqu'il avait été mis en application en juin 2020. Il est important de rappeler aussi qu'un PLU est un outil dynamique qui se révisé. Ce n'est pas un outil qui se fige pour une longue durée.

Cette révision générale du PLU poursuit différents objectifs :

- avoir un PLU unique pour les 95 communes de la Métropole ;
- travailler et préserver la ressource en eaux ;
- poursuivre l'intégration du Plan climat air énergie territorial ;
- répondre aux évolutions induites par la crise sanitaire ;
- accompagner l'élaboration de projets opérationnels ;
- accompagner l'évolution des besoins et notamment de coordonner entre le PLU l'ensemble des documents métropolitains qui sont le Plan local de l'habitat (PLH) et le plan de mobilité ;
- consolider la politique d'urbanisme commercial ; c'est l'objet d'un des thèmes que vous avez cités et sur lequel nous reviendrons.

La MEL a délibéré en décembre 2020 pour fixer ce top départ d'une révision générale du PLU. En avril 2021, le Conseil communautaire a débattu et approuvé les orientations générales du PADD. Nous devons avant fin octobre débattre en Conseil municipal et remettre auprès de la MEL nos grandes orientations dans le cadre de ce débat sur le PADD. À l'échelle de notre commune, ces orientations ont pour objectif d'avoir une approche large, de définir des axes prioritaires et d'affirmer ces orientations près de la MEL. Avant l'été 2022, nous aurons le devoir auprès de la MEL de produire notre copie qui se traduira au niveau de nos demandes de modification ou de révision du PLU qui seront inscrites dans ce document projet en travaillant sur un plan de zonage, sur des règles et des outils du PLU que nous souhaitons voir inscrits à l'échelle de la Ville. En septembre 2022, la MEL arrêtera ce projet global à l'échelle des 95 communes et lancera une grande concertation (enquête publique, consultation). L'objectif est d'approuver ce nouveau PLU 95 à horizon fin 2023 pour une entrée en application dès 2024.

Comme je l'ai déjà dit, le PADD est un document pivot du PLU. C'est une déclinaison du projet politique métropolitain dans lequel la Ville s'inscrit avec ses orientations locales et ce sont des orientations générales pour les 10 ans à venir. Ce PADD doit faire l'objet du débat que nous tenons ce soir. Il est là pour donner un nouvel élan en matière d'attractivité et de rayonnement du territoire, un aménagement du territoire performant, une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental et avoir une Métropole facilitatrice pour bien vivre au quotidien.

Ce PLU sera un outil unique qui devra englober l'ensemble des différents documents stratégiques de la MEL (PLH (Programme local de l'habitat), PDM (Plan de mobilité), PCAET (Plan climat-air-énergie territorial) et le PSTET (Projet stratégique de transformation économique du territoire)). La MEL nous invite à réfléchir sur trois grands thèmes : les politiques de l'habitat, de la mobilité, de l'urbanisme ; comment aménager le territoire pour booster la transformation économique et comment tenir compte des enseignements de la crise sanitaire.

Ce soir, nous ferons une présentation à plusieurs voix pour axer le débat à l'échelle de la Ville autour de différents axes : l'habitat, habiter mieux ; l'urbanisme, la ville nourricière, la protection et le renforcement de nos espaces végétalisés et agricoles et donc de la biodiversité ; une thématique sur la mobilité durable ; le commerce et la

transformation économique puis la santé et le bien-être en ville.

▪ **L'habitat**

Il est important de rappeler que sur la ville, en termes de quantité de logements, nous avons, dans le cadre du PLH2 un objectif de construction de 3 030 logements. La Ville en a produit 3 710. Nous sommes donc bien au-dessus de nos objectifs inscrits au PLH2. Les perspectives inscrites au PLH3, qui est en cours d'écriture, visent sur la période 2022–2026 la construction de 4 090 logements dont la moitié pour les étudiants. La volonté de Villeneuve d'Ascq est donc de garder une évolution démographique modérée. Le nombre de logements produits permet de maintenir la population sur la ville. Cependant, nous avons et nous aurons une attention particulière sur la qualité et la typologie des logements pour qu'ils répondent au mieux aux besoins de la population, à savoir :

- accueillir des familles avec enfants ;
- permettre un parcours résidentiel tout au long de la vie et au cœur de chaque quartier et sur la ville, garantir des lieux de respiration pour les habitants (des poumons verts dans les quartiers, des espaces extérieurs individuels ou collectifs à l'échelle des îlots) ;
- répondre aux besoins des étudiants dans toute leur diversité tant en termes de logements qu'en termes de services, loisirs et commerces pour une meilleure intégration sur le territoire ;
- maîtriser les évolutions de l'habitat actuel pour accompagner sa mise en conformité énergétique et éviter sa division pour des usages inappropriés, ce qui est un vrai sujet sur certains quartiers.

Pour ce faire, la municipalité souhaite pouvoir garantir un certain nombre de logements de grande taille dans les opérations immobilières, développer des produits immobiliers adaptés aux aînés dans chaque quartier. Nos zones de respiration comme le forum vert dans le quartier de l'Hôtel-de-Ville ou les parcelles cultivées en zone urbaine dans le quartier d'Ascq doivent être préservées. Nous l'avons exprimé à plusieurs reprises. Nous l'avons déjà inscrit dans le cadre de la modification du PLU 2. Cette attente sera encore plus renforcée dans le cadre de la révision du PLU.

De même, notre dynamique immobilière sur la ville ne nécessite pas de lancer d'urbanisation en zones AUD (Zones à urbaniser différées). Nous en avons deux qui sont notamment ciblées : l'Ouest de la rue Colbert dans le quartier d'Ascq et au Sud du parc de la Plaine sur la frange de la Haute-Borne. Nous pouvons également citer les fameuses pâtures. Nous avons déjà parlé en Conseil municipal du fait que nous sanctuarisons certains espaces intra-muros. Nous affirmons donc haut et fort avoir sanctuarisé les pâtures avenue de la Reconnaissance, qui sont des zones agricoles que nous voulons vraiment protéger de toute urbanisation.

Il faut que nous affirmions, parce que la Ville en a beaucoup, une volonté de voir reconverter des friches, qui sont des opportunités de déminéralisation et parfois même de dépollution de certains sites. Nous pouvons focaliser sur le site Lefèvre rue Jean-Jaurès. Il illustre bien cette volonté que nous souhaitons asseoir sur ce secteur, dans le cadre d'une reconversion d'un site qui est aujourd'hui à l'abandon.

Je pense que vous visualisez tous cette malheureuse maison qui tombe en ruine rue Jean-Jaurès à côté du quartier de la Maillerie. Il s'agit très clairement d'un exemple sur lequel nous allons afficher, dans le cadre de cette révision du PLU, notre volonté d'y voir s'y développer un parc urbain avec de l'habitat pour répondre à des enjeux de qualité dans le cadre de la reconversion de ce site.

L'habitat des étudiants doit tout de même être maîtrisé. Nous souhaitons intégrer un dispositif de permis de louer ou de diviser que la MEL a déjà mis en place. Dans certains quartiers, les habitants sont victimes de divisions de logement. Il nous faut vraiment, là-dessus, avoir une vigilance particulière. Nous souhaitons donc nous approprier sur la Ville l'outil du permis de louer ou de diviser mis en place par la MEL.

Enfin, nous souhaitons mettre en place une charte d'aménagement. Ce document pourra préciser aux promoteurs les exigences et nos attendus en termes de qualité et d'habitat ; document dans lequel sera, bien sûr, abordé tout un tas de thématiques comme la gestion des eaux à la parcelle, de matériaux biosourcés, de biodiversité. Il s'agira d'un document cadre qui nous permettra d'asseoir nos attentes et nos exigences et qui sera porté à la connaissance de l'ensemble des porteurs de projets sur la ville qui souhaitent s'installer ou en tout cas y développer des projets immobiliers.

- ***L'urbanisme***

Nous devons intégrer pleinement et de façon effective nos enjeux de ville nature et nourricière : une ville respectueuse de l'environnement qui préserve ses espaces naturels et qui agit sur une biodiversité, favorisant une agriculture urbaine au service de ses habitants pour s'engager dans une transition écologique. Cela a été évoqué par Sylvain ESTAGER dans le cadre de la présentation du budget supplémentaire : nos actions concernant l'acquisition de foncier auprès de la MEL ne sont pas des plus simples mais nous en voyons le bout. Nous attendons maintenant la confirmation écrite. Si nous constatons que sur l'organisation de cet espace agricole, nous sommes convergents avec la MEL, sur la politique de ville nourricière nous sentons cependant de la réticence ou en tout cas, nous ne sommes pas sur la même vitesse de mise en place de nos actions et de nos politiques. Il est vrai que nous sentons des difficultés pour nous permettre d'aller vite sur ce sujet. Nous voulons vraiment, dans le cadre de ce PADD et dans l'objectif de la révision du PLU, affirmer haut et fort les politiques que nous avons autour de la ville nourricière et de la ville nature.

Les corridors écologiques permettent et devront permettre encore plus de protéger et de favoriser la biodiversité. Ils devront donc être pleinement intégrés au projet d'aménagement. Cela raccorde avec la charte d'aménagement dont je parlais précédemment. C'est un sujet sur lequel nous souhaitons également affirmer notre ambition. Le prochain Conseil de décembre sera l'occasion de vous présenter une délibération cadre et donc des chartes autour de ces thématiques de la biodiversité et de la ville nature et nourricière.

Nos terres agricoles sont et seront protégées. Cette gestion de nos terres agricoles va être renforcée par des baux ruraux environnementaux. Je présenterai une

délibération tout à l'heure sur ce sujet. Nous avons vraiment à l'échelle de la Ville, avec l'ensemble de nos agriculteurs locataires, cette ambition d'aller vite sur ce sujet des baux ruraux environnementaux. Je rappelle que nous avons 70 ha de terres agricoles en propriété et 10 agriculteurs. La MEL a, bien sûr, cette même ambition. Nous nous rendons bien compte que c'est sur le territoire de Villeneuve d'Ascq où les travaux sont le plus avancés et où, je pense, il y aura le plus de signatures de BRE (Bail rural environnemental) au niveau de la MEL. Il n'y a donc pas de hasard sur le sujet.

La municipalité souhaite préserver l'existant et, à ce titre, ne partage pas les propositions de la MEL de compenser l'artificialisation des terres agricoles par la renaturation des sites à reconquérir en renouvellement urbain. La Ville est ainsi active pour faire entendre ces enjeux lors des négociations menées avec les porteurs de projets immobiliers. Des outils réglementaires pourront être mobilisés pour faire valoir nos objectifs comme les IBAN (protection du bâti et inscription au patrimoine de la Ville), le droit de préemption – nous en parlerons tout à l'heure avec la ferme Bonvarlet qui est un bel exemple de ce droit de préemption que nous souhaitons faire valoir – et le coefficient de biotope.

À l'occasion des projets immobiliers qui vont être portés sur la ville, nous souhaitons également avoir un regard et apporter un caractère plus prescriptif sur la végétalisation des façades et des toitures afin que celle-ci réponde aussi aux enjeux d'absorption de certaines pollutions, de création des îlots de chaleur dans un souci de développement de la biodiversité. Ces projets immobiliers sur les friches industrielles dont je vous ai parlé devront également être orientés dans ce sens pour répondre à l'ensemble de ces objectifs que nous nous fixons.

Si vous me le permettez, je passe la parole à Sébastien COSTEUR sur la mobilité.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est moi qui reprends la parole. Je n'ai pas beaucoup plus compris, pour répondre à ta question de départ, mais c'est tout de même plus clair. J'ai bien compris quels sont les enjeux et ce que nous pouvons essayer de faire et cela recoupe ma volonté X fois exprimée. Je ne comprends pas encore très bien les liens entre le PADD et le PLU dans ses côtés contraignants. Pose-toi la question sur une des multiples missions que je te confie quand je te demande de rencontrer des promoteurs qui veulent nous détruire la ville – il faut dire les choses comme elles sont – et à qui tu dois aller expliquer et les convaincre soit d'aller au conflit soit plutôt d'aller voir ailleurs, où les gens seront plus conciliants. Je peux comprendre cela. Cependant, sur certains permis de construire que nous avons refusé avec des motivations que la loi limite, nous nous faisons contester devant un tribunal administratif arc-bouté sur des mots et des termes. Je vois très bien la volonté de la MEL avec le PADD de globaliser l'ensemble et d'avoir une véritable volonté d'action sur des grands axes pour l'ensemble de la Métropole. Cependant, je ne vois pas très bien les moyens supplémentaires que cela nous donnera, si tant est que cela est adopté avant l'an 40, comme disait l'autre, car nous sommes tout de même pour dans quelques années en la matière.

Sébastien.

Sébastien COSTEUR, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Bonsoir à tous. Merci M. le Maire.

▪ ***La mobilité***

Concernant la partie mobilité que j'appellerai plutôt les mobilités et l'adaptation de nos espaces publics, je rajouterai à vos questionnements, M. le Maire, sur l'ensemble des outils qui ont trait à cette thématique, un certain nombre de plans qui sont en discussion depuis plusieurs mois à la MEL et qui vont venir alimenter ce PADD. Cependant, ces plans seront votés avant le PADD. Je parle aussi bien de la charte des espaces publics de la MEL qui n'a pas été revue depuis 15 ans que du schéma directeur cyclable que nous allons bientôt voter, du schéma de transport qui a alimenté la fin du dernier mandat et qui est plutôt dans une phase opérationnelle, du plan de mobilité et les plans électromobilité, le PCAET. Tous ces plans vont nous servir mais avec une volonté que nous réaffirmons d'avoir des actions à court, moyen et long terme. Même si le PADD est une vision sur les 10 ou 15 prochaines années, c'est tout ce que nous ferons dans les cinq prochaines années, comme le disait en introduction M. le Maire, qui résoudra ou non certaines problématiques que nous avons aujourd'hui notamment sur la congestion routière dont nous avons l'impression, après confinement, qu'elle est pire qu'avant. Il y a donc des questions que nous devons nous poser notamment au niveau du plan de déplacements urbains qui se finit. Il était peut-être trop ambitieux pour certains ou peut-être pas assez pour d'autres. Il était plus sur des pourcentages. Nous serons plus sur des actions à mener sur les années à venir. C'est la visibilité que nous aurons sur les actions et les réponses envers nos concitoyens.

C'est pour cette raison que sur ces plans, notamment sur le plan de mobilité, nous réaffirmons notre volonté de conforter nos dessertes de transport en commun même si cela est lié à des plans bus qui sont liés à des plans de transport ou des DSP (Délégation de service public) transports qui ont des rythmes à caler. Il faut être vigilant sur ce point.

Il faut également être vigilant sur le confortement, le développement de nos infrastructures cyclables. Nous devons avoir une vigilance sur le fait que si nous raisonnons seulement en infrastructures lourdes cyclables, même avec 75 ou 100 millions d'euros – ce sera plutôt 75 puisque 25 millions sont déjà réservés aux voies vertes – nous n'arriverons pas sur toute la métropole à faire ce que nous voulons. C'est pour cette raison qu'il faut conforter nos infrastructures en mode lourd de déplacements doux mais également avoir un peu de pragmatisme sur certains aménagements qui sont aujourd'hui défaillants. Il y a de quoi faire en la matière. Nous serons très vigilants sur la partie transport comme sur la partie des modes doux. Est-ce que la MEL y met derrière les moyens pour la Métropole, pour notre territoire, pour notre ville ? Je rappellerai juste que ce que nous allons voter à la MEL en fin d'année dans le cadre du Plan cyclable ne sera pas ce qui est le plus important mais toutes les discussions, les rapports de force que nous avons dans

nos territoires avec les services techniques de la MEL qui voudraient nous vendre une certaine façon de voir les choses que nous ne voulons pas. Je le rappelle : modes doux, infrastructures et pragmatisme.

Qui dit mobilité, dit adaptation des espaces publics. Sur Villeneuve d'Ascq, nous sommes assez bien lotis sur nos adaptations d'espaces publics car nous le faisons déjà depuis plusieurs années. Rappelons tout de même que l'espace public doit être constitué de qualité, équilibré dans tous les modes de déplacement et surtout accessible à tous ; je pense notamment à l'accessibilité handicap pour permettre un plan de marche le plus cohérent possible sur notre ville et également sur la métropole. Concernant la qualité des espaces publics, même si Villeneuve en la matière n'est pas une ville en reste notamment sur la végétalisation de nos cœurs de quartier et de nos rues, nous devons continuer à être vigilants à leur confortement, leur développement et avoir des outils, notamment la végétalisation de façade, points de rafraîchissement de nos espaces publics.

Sur la ville, je pense à trois axes structurants qui sont beaucoup plus complexes que nos cœurs de quartier où nous avons des rues que nous réaménageons au fur et à mesure depuis quelques années : le boulevard de l'Ouest, la rue des Fusillés et la déconnexion des latérales du boulevard du Breucq qui à terme doit être un boulevard urbain. Il faut commencer par la problématique des latérales qui est aujourd'hui une zone de congestion qui nous perturbe même dans nos adaptations de mobilité au sein et au cœur de nos flux de quartier.

Sur la partie transport, nous réaffirmons notre volonté, comme nous l'avons fait lors du dernier mandat au niveau de la MEL dans le cadre du schéma des infrastructures de transports sur les orientations qui ont été prises, sur les lignes IJH. Nous réaffirmons que dans nos cœurs de quartier et dans notre ville, liée à nos axes structurants du boulevard de l'Ouest, rue des Fusillés, entre autres, que ces lignes doivent faire l'objet d'adaptations rapides. Entre parenthèses, pourquoi pas de tramway mais plutôt des lignes en BHNS (Bus à haut niveau de service) évolutif ? C'est parce que dans un secteur qui est aujourd'hui contraint en termes de flux et de congestion, nous devons pouvoir donner des réponses rapides, dans les cinq à huit prochaines années, plutôt que de privilégier des modes lourds tels que le tramway qui ne verra pas le jour avant 2029-2035. Où en serons-nous en 2035 en termes de congestion autoroutière ?

Il ne faut pas oublier une autre vigilance sur le réseau ferré de notre territoire. Nous l'oublions toujours mais nous avons tout de même un réseau ferré existant que nous espérons nous réapproprier notamment l'axe venant de la Pévèle, Orchies-Ascq-Pont-de-Bois, qui peut desservir des secteurs qui sont aujourd'hui en forte tension urbaine ou en projet.

Enfin, sur tout ce qui concerne l'intermodalité, il y a déjà eu des projets au niveau de la ville qu'il faut encore développer, par exemple l'intermodalité sur la gare du Pont-de-Bois, sur les secteurs Hôtel-de-Ville et Triolo en lien avec nos parkings relais. Nous avons tout de même la chance à Villeneuve d'Ascq d'en avoir plusieurs. Il faut que nous réorganisions autour de ces pôles le stationnement. Nous avons la chance d'avoir trois parkings relais. Nous rééditons dans le contenu de nos volontés le fait

qu'il y a aussi un troisième parking relais qui peut nous aider grandement à faire l'évolution du stationnement sur le secteur Sud centralité : celui du Triolo qui a tout de même coûté 15 millions d'euros et qui est aujourd'hui fermé.

Enfin, un petit focus sur le secteur Sud Quatre-Cantons – Haute-Borne élargie qui est contraint. Même s'il y a une congestion aujourd'hui, il y a toujours le questionnement sur le fameux échangeur de l'A27 route de Sainghin. Même s'il y a de la part des communes voisines un refus, tout est questionné. Cependant, aujourd'hui, notre priorité sur ce secteur est l'adaptation sur tous les autres modes de déplacement pour relier l'ensemble des communes limitrophes à Villeneuve où les demandes de flux autres (alternés, modes doux) sont aujourd'hui plus nombreuses que celles de flux routiers.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci Sébastien. Sur le thème n° 2, « Comment l'aménagement du territoire peut-il booster la transformation économique du territoire ? », je propose à Lionel BAPTISTE de faire l'intervention et, s'il le souhaite, à Christian CARNOIS d'apporter des éléments complémentaires.

Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire

M. le Maire, mes chers collègues, avant d'évoquer le PADD et d'envisager comment l'aménagement du territoire impacte la transformation économique de celui-ci, il faut rappeler quelques éléments et indicateurs économiques et commerciaux à Villeneuve d'Ascq. Nous avons 3 900 sociétés commerciales, 46 000 emplois privés essentiellement dans les établissements de plus de 50 salariés, 700 commerces variés et apportant une plus-value humaine dans nos quartiers, 10 000 emplois dans le commerce soit 22 % du privé, trois marchés de commerçants non sédentaires hebdomadaires et depuis peu huit marchés fermiers dans des sites emblématiques de la ville (la Ferme du Héron, la place de la République et le Musée de Plein Air), des grands sièges sociaux (Bonduelle, Mobivia, Cofidis, Décathlon, Nocibé, Kiloutou, Agapes restauration).

Un point extrêmement important pour la structure du commerce de proximité à Villeneuve d'Ascq : le soutien humain et technique quotidien de nos services avec l'Association des commerçants. Cette dernière est soutenue financièrement d'un point de vue public exclusivement par la Ville de Villeneuve d'Ascq. Cette dernière compte 23 polarités tertiaires ou mixtes dont le Business pôle des Prés, le parc de La Plaine, le parc de la Pilaterie et évidemment le parc de la Haute-Borne. Villeneuve d'Ascq est le deuxième pôle économique de la MEL. La ville a conforté sa première place sur le marché de bureaux dans la MEL avec 30 % de l'activité. Enfin, cerise sur le gâteau, pour nos charmants opposants, un journal que l'on ne peut pas soupçonner d'être un ami politique, a en 2017 classé Villeneuve d'Ascq sixième ville la plus dynamique de France ; je veux parler du *Figaro*.

Nous le savons, notre ville connaît un dynamisme économique tout à fait remarquable. La richesse et la variété de l'économie villeneuvoise sont un fait singulier. Cette singularité mérite d'être rappelée. C'est une chance pour notre

territoire car nul ne peut contester la nécessité du dynamisme économique permettant la création d'emplois. Cette réalité requiert néanmoins des aménagements et des régulations. Ce PADD doit être en ce sens une opportunité d'encore mieux insérer dans la ville la vie économique en développant de justes équilibres. Aussi, il convient d'affirmer la nécessité de continuer le travail de maillage fin du territoire villeneuvois en accompagnant au plus près des besoins des Villeneuvoises et des Villeneuvois, les activités et services de proximité. La consolidation de nos polarités commerciales, particulièrement dans nos quartiers centres, doit être un axe structurant de ce plan d'aménagement.

C'est un travail de fond et celui-ci, dans ses différentes dimensions, implique une grande transversalité, comme Vincent BALEDENT le rappelait en préambule. Aussi, les problématiques de stationnement, d'accessibilité, d'urbanisme et de sécurité sont-elles essentielles à la réussite d'un développement économique harmonieux et nous pouvons, en ce sens, attendre de la MEL qu'elle s'implique financièrement dans le soutien à l'Association des commerçants. Je rappelle que l'Association des commerçants fait un travail au quotidien de lien étroit avec les services de la Ville et elle mériterait d'être plus impliquée. Je ne parle pas seulement de celle de Villeneuve d'Ascq car nous avons vu, dans les grands sujets de la MEL, que les associations des commerçants ont été consultées mais seulement en fin de projet, ce qui est tout à fait dommage ; je pense notamment à Enjoy MEL où le projet était déjà ficelé avec un calendrier politique établi. On a invité les associations de commerçants à venir s'exprimer sur le sujet alors que la décision était déjà prise. C'est un peu dommage. Ce n'est pas comme cela, à mon sens, que l'on réussit un projet.

Ce PADD devra permettre d'accentuer les complémentarités des activités entre elles, aussi une attention particulière devra être réservée aux petites et moyennes surfaces commerciales qui permettent des commerces et des services de proximité et présentent, en outre, de meilleurs ratios surface/emploi. Nous souhaitons, par ailleurs, réguler et répartir de manière cohérente sur le territoire l'activité de bureaux en développant leur insertion harmonieuse dans la ville. C'est un travail qui est déjà largement entrepris et nous pouvons dire que le territoire villeneuvois, de ce point de vue, est tout de même un exemple à souligner. Nous parlions du parc de la Haute-Borne, il est une parfaite illustration de cette réussite.

Ce PADD, vous le comprenez, doit nous permettre de consolider l'identité verte et apaisée de la ville en accentuant l'inclusion des acteurs économiques du territoire dans ce projet d'aménagement durable. On peut ainsi constater que les aménagements, notamment paysagers, de la Haute-Borne sont un exemple à suivre comme je l'ai dit. Il nous faut également rappeler que quelques projets volontaristes menés par la Ville sont, je le pense, relativement novateurs en matière d'accompagnement à la transition écologique. Vous l'avez sans doute toutes et tous vu, la Ville a mené une action de sensibilisation aux courses à vélo mais auparavant, elle avait lancé au cours du mandat précédent, un partenariat avec les commerçants de la ville sur la base du volontariat, pour développer le concept zéro déchet. Tout cela est encadré par un cabinet qui travaille de près.

Je veux également signaler le travail partenarial mené avec l'ADAV, association de

Droit au vélo, sous la coordination de Nathalie PICQUOT et avec un collègue d'élus (Sylvain ESTAGER, Vincent BALEDEMENT, Vincent COSTEUR et moi-même) pour accompagner les acteurs du commerce à mieux aménager leur structure privée permettant d'accueillir et de stationner les vélos sur l'ensemble du réseau privé commercial villeneuvois. C'est un début et cela sera nécessairement un travail qui portera ses fruits dans la durée, comme toujours.

Rappelons le succès des zones bleues mises en place dans le précédent mandat ; certains en doutaient. Si, aujourd'hui, la mutualisation des espaces publics pour fluidifier à périmètre constant est peut-être un vœu pieux, il mérite néanmoins d'être formulé. Pour mutualiser les espaces publics permettant l'accès à nos commerces de proximité, l'implantation de ces zones bleues est un succès dans le consensus trouvé entre habitants et commerçants. On trouvera bien évidemment quelques grincheux, mais s'il n'y en avait pas, on pourrait s'interroger. Il semble évident que la mutualisation de ces espaces devra être renforcée. Nous y réfléchissons en ce moment. La MEL, de ce point de vue-là, devra nous accompagner plus fortement. Elle le fait déjà et nous pouvons l'en remercier mais elle peut le faire encore mieux.

L'économie circulaire et la reconversion des sites économiques seront des enjeux du PADD. Il faut citer comme exemple de reconversion de site économique en site de logements, le site Afibel à la Cousinerie transformé en immeuble de 33 logements et à l'Hôtel-de-Ville la requalification de l'immeuble Péricentre avec la création de 189 logements. Quant à l'économie circulaire structurée, il y a un enjeu de filière. La fameuse économie circulaire doit d'une certaine manière venir en alternative à ce qui reste de l'économie industrielle. Nous savons que c'est un enjeu clair d'emploi. La MEL devra peser de tout son poids pour permettre de développer davantage cette filière. Nous avons quelques initiatives et installations récentes à Villeneuve d'Ascq qui sont extrêmement intéressantes et, je pense, symboliques et qui annoncent, à mon sens, une tendance de fond. Les commerces de proximité peuvent également participer par leur activité et mode de fonctionnement aux principes associés à cette économie comme la limitation de l'impact environnemental. Je sais que lorsque l'on en cite un, on risque de se fâcher avec les autres mais je le fais tout de même : Au Bec à Ascq et la Remise enjouée à Villeneuve d'Ascq, association d'insertion qui s'est installée à V2 suite à une « discussion/négociation » mais plutôt une discussion de conseil. Il s'agit d'une association très intéressante qui recycle des jouets anciens pour les vendre. On constate une tendance sociétale des centres commerciaux dont le nôtre qui s'empare de ce projet. Je citerai enfin la Bouquinerie du Sart. Il y en a d'autres, bien évidemment, mais je ne peux pas tous les citer.

Enfin, il faudra développer la négociation et la MEL devra nous appuyer, continuer de nous soutenir et de nous aider davantage. Je pense à la négociation avec les grandes foncières commerciales comme Unibail, entre autres, pour accompagner les évolutions souhaitables du commerce. Je pense, par exemple, au fait de faire plus de place aux non-franchisés et/ou aux indépendants ; en termes commerciaux, cela est tout à fait contestable puisque cela n'a pas de valeur juridique mais lorsque l'on parle d'indépendants, on parle de commerces à valeur ajoutée sur le plan de la créativité et de l'innovation.

Il va de soi également que le sujet majeur du loyer des commerçants non-proprétaires devra être davantage considéré à l'échelon métropolitain. Les porteurs de projets peuvent être empêchés du fait de la tension spéculative du marché foncier commercial générant des loyers décorrélés de la réalité économique et obérant la capacité des investissements nécessaires à la modernisation des commerces. Bon nombre de commerçants locataires en activité rencontrent des loyers excessifs ne permettant pas d'assurer la pérennité de leur activité, paradoxalement souvent au rendez-vous, ce qui est tout de même un scandale. C'est donc un vrai sujet et la MEL a clairement un rôle à jouer même si je suis conscient des limites législatives en la matière.

Exemple de réussite à Villeneuve d'Ascq en matière de négociation, et on peut considérer que sur des strates plus grandes, la MEL pourrait nous accompagner sur d'autres projets : la librairie Les Lisières implantée à Ascq qui, grâce au volontarisme du Maire et au travail appliqué de ses services et un peu de son élu, et après deux ans et demi de négociations avec le propriétaire, offre aujourd'hui aux Ascquoises et Ascquois et de manière plus large aux habitants de Villeneuve d'Ascq et même au-delà une vraie belle librairie indépendante. Typiquement, la MEL n'est pas intervenue dans cette négociation, ce que je comprends. Cependant, en termes de moyens humains, techniques et juridiques, on pourrait attendre d'elle que sur des dossiers aussi sensibles, elle nous aide davantage. Nous attendons en ce sens que la MEL prenne plus de place dans l'accompagnement du commerce de proximité et particulièrement sur le sujet du foncier.

Nous pouvons attendre d'elle qu'elle questionne le devenir des grands centres commerciaux et qu'elle tire les conséquences des études en sa possession ; études précises montrant que ces grandes surfaces commerciales ont pris une place plus importante que dans les autres Métropoles de la strate alors même que dans le monde entier ce modèle de grands centres commerciaux connaît une crise profonde.

Sans transition – mais il y en a tout de même une : la proximité entre V2 et la Chaussée de l'Hôtel-de-Ville – nous attendons que la MEL, dans le projet Grand-Angle intègre entièrement dans son raisonnement la Chaussée de l'Hôtel-de-Ville. Suite au travail d'un partenariat d'élus très soudés, elle a accepté de rénover la partie haute de la Chaussée de l'Hôtel-de-Ville qui a évidemment un impact sur la qualité d'insertion urbaine et d'attractivité commerciale. Il est évident qu'il y a également un sujet sur la Chaussée basse, même si j'ai conscience qu'elle a été rénovée il y a 9 ans, si ma mémoire est bonne. Nous voulons que dans ces plans, la Chaussée de l'Hôtel-de-Ville soit véritablement considérée comme l'axe central du commerce et service de proximité. Là, la MEL a un rôle fort à jouer qu'elle joue, à mon sens, trop peu pour l'instant. Elle a également un rôle de négociation avec les bailleurs lors des projets neufs. Je pense clairement que sur les projets d'urbanisme neuf, elle peut être plus exigeante dans sa communication, même si je suis conscient des limites juridiques. Nous savons très bien que si des discussions et des négociations ont lieu avec les porteurs de projets, un discours métropolitain cohérent enverra un message clair aux promoteurs comme M. le Maire et Vincent BALEDENT le rappelaient fort justement tout à l'heure.

Mme BARISEAU a posé une question précédemment sur la transition numérique des commerçants. Si elle venait en commission, elle saurait que la transition numérique des commerçants figure dans la convention liant l'Association des commerçants villeneuvois à la Ville. À la requête du Maire, nous avons demandé que la MEL s'implique davantage dans le financement des associations de commerçants pour les raisons que je vous ai expliquées précédemment. Nous savons que la Métropole a un rôle sur le PLU et donc sur les grands projets urbains et les grands projets économiques. Il nous semblerait un peu logique qu'à l'image de certains pays le financement de ces associations ne repose pas uniquement sur les Villes ; je pense au Canada qui a mis dans ses textes législatifs le financement des associations de commerçants par une taxe directement prélevée sur tout projet d'urbanisme neuf. La MEL finance déjà en partie des animations, mais avec souvent des règles techniques qui, compte tenu du peu de moyens humains des associations, rendent la réalisation de ces animations très complexe et chronophage. Nous pouvons là clairement attendre le passage dans le XXI^e siècle de la MEL dans sa considération. Sylvain ESTAGER disait tout à l'heure que le commerce de proximité, le service de proximité, même s'il n'est juridiquement pas un service public, rend un service public et la MEL a un rôle structurant à jouer.

Je voulais dire que sur la transition numérique des commerces, Mme BARISEAU, les chambres consulaires, comme la Chambre des métiers et de l'artisanat et la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) avec lesquelles nos services travaillent régulièrement, proposent des formations. Si vous rencontrez des commerçants, n'hésitez pas à en faire la publicité, au-delà de votre absence en commission. Elle propose des formations tout à fait bon marché même symboliques sur le plan pécuniaire ; le problème étant souvent qu'il faut convaincre les commerçants de l'intérêt de la chose. En une journée, la Chambre des métiers et de l'artisanat forme un commerçant indépendant à la création d'une page Facebook commerciale et à la gestion de sa communication sur les réseaux sociaux. Elle lui donne donc les fondamentaux. Il s'agit de 24 heures d'investissement pour une centaine d'euros, si ma mémoire est bonne. Honnêtement, ce n'est pas le coût de la formation qui dissuade les commerçants mais la volonté et l'information.

J'aurais pu m'étendre encore mais je ne veux pas faire concurrence à Sylvain et lui prendre la première place du temps cité par M. le Maire. Je vous remercie donc et suis à votre écoute.

Gérard CAUDRON, Maire

Bien, cher Lionel, tu as fait un bel exposé. Je m'adresse aux petits jeunes qui viennent d'arriver. On me trouve parfois un petit peu dur. Quand j'étais plus jeune, j'avais parfois quelques petites formules assassines : vous n'êtes pas venu en commission, pas ceci, pas cela. Maintenant, l'avenir est là et vous me regretterez.

Je voudrais tout de même donner la parole quelques minutes à Christian CARNOIS pour voir s'il a quelque chose à rajouter même si l'exposé de Lionel BAPTISTE a été particulièrement bien fouillé, bien préparé et bien exposé. J'y ai pensé car nous avons souvent des relations, l'un comme l'autre, avec M. TOULEMONDE qui nous

a, lui aussi, quittés il y a quelques jours. C'est lui qui est à l'origine du magasin Match à la Haute-Borne qui donne enfin une ouverture commerciale pour les 500 habitants plus les presque 10 000 salariés de cette zone économique. Je rappelle, par comparaison avec d'autres zones économiques que je n'oserai citer pour ne pas être désagréable avec d'autres collectivités ou d'autres collègues, qu'il y avait un besoin manifeste et c'est une réussite. Je vais même y faire mes courses car ce sont ces nouvelles formules qui répondent mieux aux besoins et dont devraient s'inspirer d'autres structures de moyennes et grandes surfaces en termes d'humanité, de proximité par rapport au goût des gens. De plus, il y a la brasserie à côté. À chaque fois que nous passons devant, il y a du monde. C'est un lieu de vie important. Nous avons été obligés de les « remettre un peu à l'heure » car au début, ils voulaient tellement bien faire que quasiment tous les soirs ou les dimanches, ils avaient des orchestres. Ils sonorisaient le quartier. Il est légitime que les riverains à côté puissent un petit peu s'en inquiéter. Je pense que cela s'est régulé. Les gens peuvent se retrouver à l'intérieur ou à l'extérieur, dans un cadre qui est très original. De plus, va s'ouvrir de l'autre côté de Match un certain nombre de boutiques qui vont venir compléter un peu ces dispositifs dont ont besoin les habitants ou les travailleurs du quartier de la Haute-Borne, sans faire une concurrence avec Ascq car la partie la plus proche est un endroit où il n'y a pas de commerce ; nous sommes tout de même très loin de la rue Gaston-Baratte.

Christian, est-ce que tu veux rajouter quelque chose ?

Christian CARNOIS, Adjoint au Maire

Oui, M. le Maire. Bonsoir à tous. Merci à vous M. le Maire de me permettre d'intervenir car je n'ai pas souvent l'occasion de le faire dans cette assemblée puisqu'il est vrai que l'économique est plutôt du ressort de la MEL et de la Région. En fait, il y a peu de délibérations municipales ayant trait à l'économique et à l'aménagement du territoire. Cependant, ce soir, il est question du PLU et du PADD d'où l'opportunité pour moi de vous apporter quelques éléments de réflexion, même si Lionel BAPTISTE a déjà été très précis.

Deux mots tout d'abord, si vous me le permettez, sur les grandes surfaces, les hypermarchés et les supermarchés qui existent sur notre territoire. M. le Maire en parlait, nous avons eu une très belle dernière réalisation avec le Village de la Haute-Borne : Match plus quelques cellules commerciales qui vont ouvrir dans quelques jours. Le porteur du projet était Joël TOULEMONDE, un grand acteur économique de la ville notamment, un grand terrien et une belle personne. Je voulais lui rendre hommage car il a disparu la semaine dernière et a été enterré hier matin. Franchement, c'était quelqu'un qui apportait beaucoup de bienveillance et qui avait une pugnacité, un volontarisme exceptionnel. Vous comprendrez que je l'appréciais particulièrement. Il a apporté beaucoup à la ville, notamment ce supermarché Match qui est une très belle réalisation. Je n'ai pas d'actions à Match mais je vais y faire mes courses.

Il est vrai que nous aurons bientôt une demande de légère extension du centre commercial Cora qui a tout son sens pour peser face à la concurrence notamment

face à V2 et au projet Grand-Angle. Pour ce qui est des grandes surfaces dans notre ville, il faut reconnaître que maintenant – et Lionel BAPTISTE ne s'y opposera pas – nous en avons assez et que nous pouvons commencer à les limiter ; priorité au commerce de proximité. Quand on parle de la Maillerie, il y a déjà un Match et une halle gourmande qui ne devrait pas tarder. Il y aura donc une belle proposition commerciale.

Deuxième point après les grandes surfaces : le tertiaire, les bureaux commerciaux. Il est vrai que nous avons toujours des records à Villeneuve d'Ascq même vis-à-vis de Lille grâce à la Haute-Borne. Il est vrai que la Covid a rebattu les cartes en termes d'occupation des bureaux. Il reste le parc scientifique européen de la Haute-Borne avec, comme vous l'avez dit M. le Maire, plus de 200 entreprises et 11 000 à 12 000 emplois. Ce parc va se densifier, a priori avec du R+3, puisqu'il commence déjà à vieillir. En revanche, nous avons clairement un problème avec les gens du voyage et le risque de voir partir quelques entreprises. Je suis un petit peu horrifié et il faudra donc que nous soyons un peu vigilants...

Gérard CAUDRON, Maire

À mon avis, tu es plus près du gouvernement que moi.

Christian CARNOIS, Adjoint au Maire

Oui mais je ne suis pas très près du Préfet finalement. Je ne peux donc pas faire grand-chose non plus. En tout cas, j'ai eu quelques petites remontées et il est vrai que nous sommes un peu inquiets à ce niveau.

Il reste également le Business pôle des Prés qui doit terminer sa mutation, sa métamorphose depuis sept ou huit ans. Il est vrai que pour le reste, au niveau de notre territoire, il y a surtout l'implantation dernièrement d'espaces de coworking. Cela a tout son sens depuis un an et demi-deux ans. Au Business pôle des Prés, il y a Regus qui est une grosse enseigne et à la Haute-Borne, Newton qui est aussi une belle enseigne. Au parc de La Plaine, nous avons plusieurs espaces de coworking et également l'ancienne maison qui va être retapée et qui sera également transformée en un espace de coworking. Après, c'est l'offre et la demande. Il y a les constructeurs, les promoteurs et ils décident en fonction des prospects et des commandes. Il est vrai que Villeneuve d'Ascq est toujours très attractive et attrayante. C'est un fait. Tant mieux, nous n'allons pas nous plaindre.

Après les grandes surfaces et le tertiaire, parlons du commerce de proximité. Il est vrai que le pharmacien d'officine que je suis peut en parler plus facilement. Un des atouts de la ville repose sur ses 19 quartiers et la vie dans ceux-ci. Nous en sommes d'ailleurs tous conscients. Comme l'a dit Lionel BAPTISTE, c'est à nous d'accompagner au mieux ces commerces de proximité. Lionel s'y attelle depuis déjà sept ans. Nous aurons en tout cas moins de déplacements en voiture, davantage de déplacements doux, moins de problèmes de stationnement. Tout cela va dans le bon sens, dans le sens de l'histoire et de la transition écologique.

Je vous parle un peu d'économie mais permettez-moi d'aborder un autre critère,

hors délégation peut-être, issu de ma réflexion personnelle, celui de la démographie. Il y a un lien direct entre celle-ci et le développement économique. En effet, pour que les commerces de proximité se développent, il faut augmenter la population dans ces quartiers. Pour maintenir notre développement économique et notamment l'activité de nos commerces de proximité et pour maintenir le haut niveau de service rendu à la population, il nous faut justement maintenir cette population ; il nous faut de nouveaux habitants. Comme vous le dites régulièrement, M. le Maire, il est vrai qu'il nous faut au moins créer 400 logements supplémentaires par an uniquement pour maintenir notre population.

Si nous ne voulons pas bétonner notre ville, ce qui serait bien, il faudra trouver des solutions. Après avoir créé de nouveaux quartiers comme la Zac du Recueil, la Zac de la Haute-Borne et nouvellement la Maillerie, qui ont permis d'augmenter le nombre de Villeneuvois, si nous ne construisons pas sur certains secteurs comme notamment à l'Ouest de la rue Colbert et rue du Maréchal-Joffre à Ascq, à juste titre, nous construirons peut-être sur le site Lefèvre, rue des Epoux-Labrousse et, je l'espère, rue de la Recherche, mais la réflexion n'a pas encore commencé. On construira sans doute à la Haute-Borne pour terminer ce secteur, plutôt du côté de Match. En tout cas, il faudra bien tout de même construire dans nos quartiers de façon peut-être un peu éparpillée pour notamment avoir ces 400 logements supplémentaires par an. Surtout, il ne faudra pas que des résidences universitaires ou seniors – je n'ai rien contre ces deux types de personnes – car ces deux types de catégories ne consomment que très peu dans le commerce de proximité.

J'insiste mais, à mes yeux, notre activité économique locale dépend en grande partie de notre population. Notre développement économique ainsi que nos services rendus à la population nécessitent que celle-ci augmente ou en tout cas, au pire du pire, ne diminue pas et c'est sur ce point qu'il faut être assez vigilant.

Voilà, M. le Maire, chers collègues, mes quelques réflexions.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous voyez qu'il était intéressant de donner la parole à Christian CARNOIS car il a dit à peu près le contraire de ce que je dis en permanence et il est dans la majorité. C'est un petit peu à l'image de la politique aujourd'hui.

Concernant les recensements tout d'abord : ceux-ci ne veulent rien dire. Il faut tout de même que vous sachiez que c'est un peu comme l'espérance de vie qui est l'âge auquel la moitié d'une génération est décédée et l'autre moitié reste vivante ; ce n'est en rien votre espérance ni la mienne mais un calcul un peu technocratique. Le recensement consiste à prendre un échantillon de logements sur la ville puis de calculer quatre chiffres après la virgule la population moyenne de peuplement de cet échantillon et de le multiplier par le nombre de logements dans la ville. C'est une aberration complète. Il ne faut donc pas s'y fier. Villeneuve d'Ascq n'est pas une ville dont la population diminue. Il y en a peut-être moins qui vont en pharmacie mais elle n'a tout de même pas une population qui diminue.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est qu'en termes d'attractivité, si les gens

ont envie de venir dans notre ville, c'est parce qu'elle est verte et nourricière. Si demain tous les espaces agricoles ou autres sont bâtis, vous offrirez des logements. Le bon côté, c'est que le prix diminuera par rapport au prix actuel dans le jeu de la loi de l'offre et de la demande. Cependant, imaginez un instant que je ne me sois pas opposé aux 100 ha qui vont de la rue Colbert jusqu'à Ascq-Tressin. Tout cela serait arrivé sur la rue des Fusillés. Non seulement nous aurions perdu de l'agriculture mais nous aurions eu, en plus, un renforcement de la circulation sur la route nationale qui va jusqu'à la Belgique. Avec tous ces lotissements qui se sont faits, il n'est plus possible à certaines heures d'entrer ou de sortir de la ville du fait de tous ces gens qui y habitent.

Il est vrai que nous faisons notre part en la matière. Comme Vincent BALEDENT l'a rappelé, nous sommes conformes au PLU mais c'est aussi aux autres communes à faire leur part y compris en termes de logements locatifs accessibles à des personnes qui n'ont pas les moyens, autrement dit de logements sociaux. Nous sommes une ville avec 45 % de logements sociaux. Il y en a tout de même un certain nombre qui sont loin de cela. De la même manière, je dis toujours que nous sommes une ville où nous avons des aires stabilisées pour les Roms, une aire pour les gens du voyage, où nous remplissons l'ensemble de nos obligations y compris de manière intelligente. Jean-Michel STIEVENARD c'est lui qui a eu l'idée de faire l'aire de nomades à la Haute-Borne. On aurait pu s'étonner de la présence des nomades dans un quartier de haute technologie et pourtant cela se passe très bien ; c'est une réalité. Quand on donne aux gens les moyens de vivre correctement, dans leur grande majorité – il y a toujours des voyous et tout ce que l'on veut – il n'y a pas de raison qu'ils ne vivent pas normalement. Il faut expliquer cela aux autres communes pour qu'elles le fassent et accessoirement expliquer au Préfet que lorsqu'un Maire est en conformité avec la loi, il a aussi le droit de voir expulser des personnes qui violent la loi.

Christian CARNOIS, tu évoquais la Haute-Borne et les gens du voyage, j'ai dit à la ministre quand elle est venue au Palacium que si elle nous privait de la compétition du marathon Ekiden à la Haute-Borne parce qu'elle laisse pérenniser des installations absolument abominables dans ce quartier, elle n'aurait pas le Palacium pour les JO. Elle a entendu. La Préfète était là. Et, la manifestation a dû être annulée car le pouvoir n'a rien fait en la matière. Il faut aussi, je le redis et Sylvain ESTAGER en conclusion le dira sans doute mieux que moi, que nous soyons à la fois fiers de ce que nous faisons, volontaires dans ce que nous voulons faire et en même temps que les princes qui nous gouvernent, comme j'aime à les appeler, ne rejettent pas sur nous les inconvénients de leurs décisions ou de leurs non-décisions.

Sylvain, tu as la parole.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Merci Gérard. Un dernier point qui doit en théorie répondre à une question sur laquelle je ne m'engagerai pas au nom de la majorité dans la totalité « Comment la Métropole doit-elle évoluer pour tenir compte des enseignements de la crise sanitaire et autre enjeu de préservation du cadre de vie ? » car l'enjeu ici n'est évidemment

pas de répondre à une question aussi complexe mais de conclure sur des éléments qui ont été apportés par quasiment tous les intervenants. Je remercie le Maire d'avoir mis les choses au point sur la démographie, les nomades comme sur les logiques de construction de logements.

Notre message est très clair par rapport à tout cela : nous avons une singularité villeneuvoise à faire valoir auprès de la MEL et la réponse que nous allons lui apporter porte finalement sur cette question de ce qu'est Villeneuve d'Ascq au sein de la MEL. Nous allons répondre à la question posée non pas dans une logique strictement métropolitaine, car l'enjeu ici n'est pas de solutionner la question de cette échelle qui est complexe et qui a besoin de mûrir et de réfléchir pour avoir une vraie opérationnalité à son échelle de référence, mais de regarder les choses par le prisme villeneuvois. Nous l'avons dit, il y a des convergences qui existent en théorie sur le PCAET avec la MEL, sur ce qui a été dit au moment de l'installation du haut conseil pour le climat mais notre message est aussi très clair : Villeneuve d'Ascq, comme le rappelait Lionel BAPTISTE, ne peut pas fonctionner en termes d'attractivité comme un territoire qui réfléchirait sur la manière de booster l'attractivité du territoire. Non, nous, nous n'avons pas besoin de la booster mais de la maîtriser. Nous avons besoin de ne pas être victimes du succès.

Sur toute une série d'enjeux, il y a des objectifs qui sont posés par la MEL. Par exemple, sur la question de la végétalisation, Villeneuve d'Ascq n'est pas en retard par rapport aux objectifs posés par la MEL car nous les avons très largement dépassés. La question est de savoir comment nous optimisons tout cela.

Finalement, le premier élément sur lequel nous souhaitons répondre est le fait que la ville est clairement en transition. Nous sommes en transition depuis de nombreuses années sur toute une série d'éléments mais il va falloir effectivement transformer les choses et optimiser la singularité et le modèle villeneuvois pour le rendre encore plus lisible et exemplaire. L'idée est vraiment de faire de Villeneuve d'Ascq un véritable laboratoire ; c'est ce que nous avons proposé aujourd'hui encore sur l'agriculture et ce que nous proposons encore dans le cadre du haut conseil pour le climat, de la restauration et sur toute une série de domaines. Historiquement, la ville est le technopôle de la Métropole. Nous sommes un technopôle car nous avons cette vocation de recherche de pointe, universitaire. Sur l'urgence écologique, nous aspirons à être un laboratoire véritable et il faut nous donner les moyens de le devenir.

L'échelle de réflexion pour nous dans le dialogue avec la MEL est finalement d'inverser le sablier pour dire que ce n'est pas l'échelle métropolitaine qui doit décliner les choses à l'échelle infraterritoriale, celle du territoire villeneuvois. On doit avoir au niveau du territoire villeneuvois une logique de mise en œuvre de toute une série de politiques qui ensuite peuvent servir à irriguer véritablement les logiques métropolitaines. C'est ce que nous rappelons avec la ville en transition. Ici, nous sommes attachés – et vous le savez car des éléments de programme ont été rappelés sur la diapositive – au plan de végétalisation, au plan de développement, de préservation et de restauration de la biodiversité, à l'objectif de zéro artificialisation sur le mandat ; aucun territoire ne sera perdu en termes d'espaces naturels. Aucun

espace. Au contraire, nous voulons avoir un solde de végétalisation positif. Nous voulons qu'il y ait à Villeneuve d'Ascq un laboratoire. Cela passe par les corridors écologiques. Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit dans l'intervention de Vincent BALEDENT sur la trame verte, bleue, noire. Nous allons d'ailleurs le présenter au moment du BP dont ce sera un axe fort, comme la végétalisation, comme la question des haies par exemple. Nous nous voyons très prochainement avec Yohan TISON sur la façon dont nous allons développer les haies dans une logique de transformation paysagère, pédagogique mais aussi de support à la biodiversité. Tous ces objectifs qui sont rappelés sont ceux d'une Ville qui est déjà bien engagée dans la transition mais qui a vocation, je le répète, à devenir un modèle exemplaire.

L'affirmation est claire sur la ville nature et nourricière. Là aussi, je vais faire très court car je crois que nous partageons cet objectif avec tous les autres groupes du Conseil municipal. Il faut y aller. Finalement, la transformation de nos espaces a aussi vocation à servir de modèle sur ce qui pourrait être fait et généralisé. Nous avons une chance à Villeneuve d'Ascq : l'histoire de la ville nouvelle, le Maire qui a arrêté les constructions et qui a bloqué et sanctuarisé. Nous savons bien que le modèle villeneuvois ne peut pas être reproductible. Cependant, nous savons aussi et nous l'avons vu très clairement au moment du confinement que le modèle villeneuvois a mieux fonctionné qu'ailleurs parce que, quand on est en difficulté, quand on doit se promener dans un périmètre limité, ce qui était la règle à un moment avec les sorties limitées à une heure, le rôle social, le rôle bien-être, le rôle santé mentale, l'équilibre des habitants a été permis par tous ces petits espaces de nature à une échelle vraiment extrêmement fine et a joué à plein régime.

Le lac n'est pas le poumon de la Métropole, c'est aussi un espace récréatif, un espace avec un usage social puissant qui doit être conforté. C'est pour cela que nous avons encore essayé de faire comprendre aux techniciens de la MEL que le site du Héron a vocation à être exemplaire, avec une ferme qui va être transformée en laboratoire, en vitrine de l'urgence écologique, avec une transformation des terres agricoles qui débordent, avec la préservation des usages sociaux qui sont déjà très performants aujourd'hui. Nous avons essayé de leur dire regardez ici comment cela se passe, c'est différent, c'est un modèle à faire diffuser dans l'ensemble du territoire métropolitain mais aussi du territoire national car nous avons vocation à être véritablement exemplaires. Vous l'avez sur la ville nature. Vous l'avez sur la ville nourricière. Nous avons également conscience qu'il y a une mise en tension qui va être une réalité. Nous avons parfois du mal à convaincre la MEL de la démarche villeneuvoise. Nous avons du mal à lui faire comprendre qu'à un moment, il faut arrêter de vouloir faire de Villeneuve d'Ascq un espace qui est un espace dans une logique métropolitaine, que dès lors que l'on a dépassé un certain nombre d'objectifs métropolitains, il faut être capable de se réinventer au niveau de la MEL pour souligner cette singularité.

Nous croyons véritablement à cette démonstration par l'exemple, à la démonstration par le lieu, celui qui fait les hommes, qui fait l'usage. Aujourd'hui, la MEL raisonne beaucoup en disant de façon transversale qu'il faut aujourd'hui modifier une série

d'usages, certaines pratiques. Nous, nous sommes en train de dire : regardez un peu comment cela fonctionne à cette échelle qui est la plus fine composante sociale territoriale, regardez l'espace villeneuvois, regardez comment l'espace villeneuvois transforme les pratiques.

C'est l'idée sur les transports doux, c'est l'idée sur la ville nourricière, c'est l'idée sur la ville qui va devenir un phare de la biodiversité pendant ce mandat à l'échelle métropolitaine. Donc, accompagnez-nous, n'ayez pas peur d'expérimenter. Le message d'Audrey LINKENHELD quand elle a installé le haut conseil pour le climat, le message de Damien CASTELAIN quand il a inauguré l'ouverture de cette installation, était de dire maintenant nous avons bien des process, des idées, des politiques qui ont été lancés et maintenant il faut les réifier, les incarner, les rendre opérationnels sur le terrain. C'est là-dessus que le bât blesse. Nous avons d'ailleurs très bien compris qu'ils avaient besoin de réalisations dans l'objectif de révision à l'horizon 2024. Nous essayons de leur dire qu'ils ont déjà en partie ces réalisations et qu'il fallait accélérer. C'est pour cela que nous réclamons ces terres. Je pense très sincèrement que sur les BRE, la Ville sera, alors qu'il y a d'autres territoires fondamentalement agricoles dans la MEL, la plus performante y compris si nous intégrons tous les territoires fondamentalement agricoles. C'est dans un espace urbain avec une hyper densité dans certains quartiers que nous aurons peut-être le modèle le plus abouti de transformation de l'agriculture, que nous appelons agriculture urbaine mais qui en réalité sera peut-être une agriculture carrément métropolitaine. C'est une espèce de paradoxe. Nous en serons particulièrement fiers si nous arrivons à concrétiser les choses et c'est très bien parti avec les discussions que nous avons aujourd'hui.

Pour conclure et pour être extrêmement rapide, vous avez un plan sur lequel nous partageons complètement les objectifs chiffrés. Tout à l'heure, je ne vous ai pas répondu sur le chiffrage et la déclinaison des chiffrages à l'échelle annuelle sur l'année 2021, sur l'année 2022 à venir. Je vous rappelle que nous avons évoqué le fait que nous sommes déjà bien avancés sur les gaz à effet de serre, sur la consommation d'énergie par rapport à tout ce qui a été réalisé dans la rénovation énergétique de nos bâtiments. Le Maire a rappelé que nous allons être une Ville qui aura quasiment rénové tous ses logements de façon énergétique. Toutes nos installations vont être complètement rénovées. Nous sommes déjà à 70-80 % de rénovation. Le pari qui est le nôtre est de dire que nous n'allons pas nous auto-évaluer car nous avons déjà des éléments chiffrés à donner, mais nous allons passer, notamment avec la consolidation du marché global de performance énergétique, à une autre phase qui est la deuxième étape mise en œuvre toute suite au début de ce mandat : le diagnostic des bâtiments.

Un diagnostic énergétique va être fait et nous permettra de chiffrer comme un bilan, pas comme un objectif, tout ce qui a déjà été fait et ce sur quoi nous allons terminer de travailler finement. Là, nous pourrons vous sortir – je n'ai aucun doute sur la chose – dans les deux ans qui viennent, un chiffrage qui vous montrera que les objectifs fixés par le PCAET seront largement dépassés à Villeneuve d'Ascq à l'horizon qui a été fixé et qu'ils seront déjà sans doute atteints au cours de ce

mandat. Est-ce que nous devons le décliner année après année avec une progression ? C'est un peu la question que nous nous posons sur le plan de haies. Est-ce que nous devons vous annoncer combien nous allons planter de haies, années après année, sur Villeneuve d'Ascq ? Je pense qu'il vaut mieux avoir des formes de phasage de travaux puis effectuer à un moment un bilan de ce qui a marché et de ce qui n'a pas véritablement fonctionné, parce qu'il y aura forcément des leviers qui seront durs à mettre en œuvre, pour ensuite pouvoir véritablement évaluer un chiffrage précis. Cela se ferait par point d'étape et pas sur une déclinaison arbitraire car d'un point de vue technique, cela est tout d'abord très compliqué à évaluer et ensuite nous savons qu'il y aura des respirations par rapport à certaines mises en œuvre ; je pense notamment à la mise en œuvre des politiques agricoles, des politiques biodiversitaires. Nous aurons des points d'étape à faire régulièrement. Nous allons discuter de cette méthode. C'est l'une des missions qui sera confiée au CEL.

Pour être bien clair et vous répondre par rapport à cela, je pense que vous allez faire des propositions sur la méthode. Un petit peu comme nous l'avons fait sur la restauration scolaire et puisque cela vous avait convenu, nous vous proposons d'avoir un portage commun des doléances à l'échelle villeneuvoise. La réalité est que dans chacun des groupes qui composent ce Conseil municipal, le groupe majoritaire, le groupe d'opposition, le groupe minoritaire mais pas d'opposition, vous avez des représentants à la MEL. Il faut que nous puissions avoir là-dessus un portage commun à plusieurs voix pour faire reconnaître la singularité villeneuvoise : Villeneuve d'Ascq n'est pas une commune comme les autres dans ces politiques. Première étape.

Deuxième étape d'un travail qui peut être commun que nous avons suggéré au moment de la commission plénière et que nous pouvons formaliser ici : d'ici décembre, nous allons avoir l'adoption d'une délibération cadre qui répondra en partie à ce que je viens d'évoquer sur le sujet qui nous occupe ce jour, et sa déclinaison avec des chartes qui seront des traductions de cette délibération cadre. Je propose que nous travaillions cela ensemble pour pouvoir le présenter. Cela n'empêchera pas d'avoir des éléments de débat et de contradiction qui seront exposés en Conseil municipal si vous trouvez que nous sommes allés trop loin ou pas assez ou que quelque chose manque ou qu'on aurait pu faire autre chose. Il faut au moins que nous fassions un peu comme sur la restauration scolaire, le même dialogue pour pouvoir aboutir à quelque chose. Surtout, cela permettra ensuite d'être collectivement une force de frappe pour convaincre la MEL qu'à Villeneuve d'Ascq, ce n'est pas comme ailleurs, qu'il y a des singularités à faire entendre, à défendre et que nous réaffirmons notre ambition d'être un laboratoire, une ville exemplaire pour pouvoir servir de phare métropolitain mais peut-être aussi à l'échelle régionale et – soyons ambitieux – à l'échelle nationale.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci Sylvain. Comme je vous l'ai dit, il faut que je m'économise un petit peu si je veux être encore là la prochaine fois. Maryvonne va prendre le relais pour les prises de parole. L'engagement que je prends, c'est que lorsque l'on me communiquera

tous les éléments de ce débat, des interventions des uns et des autres, je veillerai que dans la transmission qui sera faite de notre avis, nous prenions en compte l'ensemble des sensibilités sauf quand elles sont contradictoires. Si sur un terrain agricole, on veut nous faire un immeuble et que nous ne voulons pas, nous ne pouvons pas mettre les deux éléments. Mais, pour conserver les terres agricoles ou pour créer des éléments d'activité urbaine ou de quartier sans pour autant supprimer l'agriculture, ce sont des choses sous des expressions différentes qui sont parfaitement compatibles. Je prendrai donc le temps nécessaire pour regarder tout cela et je vous communiquerai avant le document qui sera envoyé à la MEL pour que chacun le lise et puisse dire s'il y a des choses dans lesquelles il ne se reconnaît pas.

Je vous souhaite un bon courage.

M. CAUDRON, Maire, passe la présidence de la séance à Mme GIRARD à 22 h 49.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Est-ce qu'il y a des interventions ? Mme SEGARD et Mme BARISEAU.
Mme SEGARD.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Je vous remercie, Mme GIRARD. Je vais juste dire des petites choses en réaction aux présentations qui ont été faites, qui étaient très intéressantes, et ensuite, j'en viendrai à mon intervention plus écrite. Il a été rappelé que plusieurs documents sont en cours d'élaboration ou de révision à la Métropole européenne de Lille et que ceux-ci sont clairement en lien avec le plan local d'urbanisme. Au nom de mon groupe à la MEL, j'avais regretté qu'il n'y ait pas un document unique : le Plan climat air énergie territorial, le plan local d'urbanisme, le plan local de l'habitat, le Plan de mobilité et, pour le coup, j'avais été un petit peu seule à le dire alors que cela aurait justement permis d'assurer une certaine cohérence entre tous ces textes. Cela sera un véritable enjeu à la MEL de travailler sur la cohérence de tous ces textes. Le plan local de l'habitat sera adopté au début de l'année prochaine. C'est clairement le PLU qui permettra la réalisation du PLH. Cela a déjà été dit mais je le rappelle.

En tout cas, je suis complètement ouverte au dialogue. Je l'ai déjà dit à M. le Maire car il m'avait déjà interpellée dans ce sens lors du précédent Conseil municipal. Il n'y a donc vraiment pas de problème. D'autant que sur des délibérations qui concernent Villeneuve d'Ascq, j'ai eu à plusieurs reprises des votes dissonants avec les représentants de la majorité. C'est comme cela. Je tenais à le dire.

Sur la question des gens du voyage, je voudrais rappeler qu'un plan métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage a été adopté au précédent Conseil métropolitain de vendredi dernier, en espérant que celui-ci permette de résoudre les problèmes d'installations illicites de gens du voyage que connaissent Villeneuve d'Ascq et d'autres villes. Sur ce plan-là, nous pouvons espérer que Patrick DELEBARRE, qui est le conseiller délégué en charge, qui y met de l'énergie et de la sincérité, va permettre de résoudre ces problèmes.

Je vous rejoins lorsque vous dites que le lieu fait l'usage. Je vais faire une petite remarque là-dessus peut-être un petit peu taquine. Le lieu fait, certes, l'usage mais cela est aussi vrai pour les mobilités et pour la question du stationnement. Je sais que c'est un point sensible mais il y a une réflexion à avoir sur celui-ci. Tout à l'heure, il a été fait mention des zones bleues. Je pense qu'en termes de zones bleues, et l'incidence que cela a sur l'usage de l'automobile, il y aurait une réflexion à avoir. Il y a des choses qui ne relèvent pas du PLU mais il y en a aussi qui en relèvent car dans les dispositions générales du PLU, il y a des règles qui concernent le stationnement, le nombre de places de stationnement par logement, par activité économique, etc.

J'en viens à mon intervention. Je vais essayer de ne pas faire trop long. L'occasion qui nous est donnée ce soir de débattre des orientations du projet d'aménagement et de développement durable du PLU métropolitain est appréciable, notamment parce que les projets urbains sont sensibles et ont des conséquences directes sur notre quotidien, mais aussi parce que les idées reçues et erronées sont répandues concernant l'urbanisme et son droit. Ce document, le PADD, ne sera rien d'autre que le projet politique de la MEL en matière d'aménagement. Nous devons donc dire ce soir quel est le projet que nous souhaitons que la MEL porte et comment il doit se décliner à Villeneuve d'Ascq.

C'est d'autant plus important que c'est bien ce document et sa déclinaison réglementaire dans les dispositions générales du PLU qui nous permettront d'encadrer les projets urbains, en particulier ceux portés par des promoteurs privés. Je regrette un peu que M. le Maire soit parti mais je voulais apporter une précision par rapport à quelque chose qu'il avait dit lors du Conseil municipal du mois de juin dernier. Il avait dit, je cite, que : « *Le PLU ne permet pas de travailler par parcelle et de limiter la constructibilité de terrains qui sont dans des zones urbaines. Il ne le permet pas car, en France, la règle, c'est le droit de propriété.* » Ceci est inexact. En France, le droit de propriété ne prévaut pas sur les autres droits, y compris le droit de l'urbanisme. Au plus, l'atteinte au droit de propriété par la planification urbaine est encadrée par la loi mais pas interdite. C'est ainsi que peuvent être inscrits au PLU des emplacements réservés sur un terrain n'appartenant pas aux pouvoirs publics, ou encore que peuvent être désignés des espaces boisés classés dans lesquels le propriétaire ne peut ni construire ni couper d'arbres sans autorisation, ou encore que peuvent être réservés des terrains privés pour construire des logements sociaux.

Il est donc faux de prétendre que les pouvoirs publics ne peuvent rien contre le droit de propriété. En fait, le législateur s'est assuré de laisser toute latitude aux autorités publiques pour réglementer l'utilisation des sols dans l'intérêt général. Un propriétaire de terrain ne peut donc pas en faire ce qu'il veut au motif du droit de propriété ; il doit impérativement respecter les règles d'urbanisme.

L'enjeu maintenant est de nous saisir de tous les outils à notre disposition pour concrétiser le projet politique d'aménagement que nous voulons pour Villeneuve d'Ascq et pour notre Métropole – car cela est lié – encore une fois au service de l'intérêt général. Quel doit être ce projet politique selon nous ? Je ne vais évidemment pas balayer tous les sujets que vous avez déjà balayés car nous en

aurions encore pour des heures et je pense qu'il est déjà tard. De plus, nous nous rejoignons clairement sur plusieurs points.

Il nous faut d'abord assumer de prioriser la lutte contre les dérèglements climatiques, l'amélioration de la qualité de vie et de la santé des habitantes et des habitants et le développement et la préservation de la biodiversité. Et les prioriser face au diktat de l'attractivité, celle qui voudrait que l'on attire toujours plus d'activités économiques. En particulier dans une ville qui est déjà celle qui accueille le plus de nouvelles implantations de bureaux dans la métropole lilloise. En particulier dans une Métropole qui contribue à vider les territoires voisins et non à en être la locomotive en matière de développement économique alors que c'est l'ambition.

Visons la zéro artificialisation nette des sols en y ajoutant une considération relative à la qualité des sols. Je salue ce qui a été dit par M. BALEDENT sur le fait de ne pas vouloir être dans la compensation qui, en fait, n'est jamais au même niveau que le fait d'éviter d'artificialiser un sol. Limitons les projets d'aménagement de manière à ce qu'ils ne génèrent pas de nouvelles nuisances, qu'elles soient sonores, sanitaires ou autres. Fixons un principe de densité urbaine supportable, désirable, heureuse, articulé à un accès facile et rapide à un espace de nature et à la proximité d'une large palette de services ; cela a été rappelé mais je pense qu'il est bien d'enfoncer le clou. Privilégions un développement économique endogène, plutôt que l'accueil d'activités parfois délocalisables, en précisant les destinations de parcelles dédiées aux activités économiques.

Pour ce qui est des outils – nous ne sommes plus tout à fait dans le PADD mais ce sont des pistes que nous lançons à la réflexion et que nous aurons, je pense, l'occasion d'évoquer lors de l'élaboration des dispositions générales du PLU –, notre groupe souhaite que la majorité fasse preuve de courage politique – et nous vous soutiendrons à la MEL pour cela, n'en doutez pas – et transmette à la MEL des exigences en matière de limitation des hauteurs en cohérence avec l'architecture des quartiers, d'usage ambitieux du coefficient de biotope par surface, de création de servitude de mixité sociale dans les quartiers pas ou peu fragiles, d'identification, de cartographie et de préservation des micro-trames vertes et bleues de Villeneuve d'Ascq, mais aussi de toutes les communes de la MEL, en particulier à travers un inventaire du patrimoine écologique et naturel beaucoup plus complet qu'il ne l'est actuellement. Il est, en effet, stupéfiant de constater que le PLU actuel n'inventorie le patrimoine écologique et naturel de seulement huit communes de la MEL et que Villeneuve d'Ascq n'y apparaisse pas. Cette liste de demandes n'est évidemment pas exhaustive, nous ferons d'autres propositions en temps et en heure.

Des objectifs politiques clairs et affichés permettront aussi d'assurer plus facilement l'acceptabilité sociale des opérations d'urbanisme et de rendre plus lisible l'aménagement de notre territoire. Je vous remercie.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Mme SEGARD. Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Merci. Un projet de ville, c'est avant tout un projet de vie : que voulons-nous pour notre ville à 10 ou 15 ans ? Que voulons-nous pour nos enfants ? C'est la question qui nous est posée ce soir. C'est une question fondamentale et le PADD est l'occasion d'envisager l'avenir pour Villeneuve d'Ascq avec un développement mesuré et en lien avec les trois axes du développement durable : l'environnement, l'économie et le social.

Le fait est que le sujet n'a pas été présenté ni débattu en commission plénière. Le fait est aussi que nous n'avons pas reçu de document préparatoire, que même le kit établi par la MEL et les formations proposées par les équipes du PLU n'ont pas été utilisés ou en tout cas pas partagés ; je pense aux documents suivants : synthèse du débat, chiffres clés, synthèse du PADD et du PLU 2. On nous présente à l'instant des propositions très intéressantes et on nous demande de les nourrir ou de les enrichir. On nous présente aussi à l'instant des données statistiques, notamment sur la réalité de notre territoire, qui permettent aussi de nourrir notre réflexion. Pour être honnête, dans notre groupe, mais sans doute aussi au-delà, nous nous sommes sentis écartés de la réflexion, de la possibilité de contribuer, d'amender, d'enrichir à partir du document qui nous a été présenté ce soir. C'est tout d'abord une réflexion sur un sujet qui nous tient à cœur et qui était l'occasion d'une vision partagée, d'une concertation plus large que celle de notre Conseil municipal ; je pense par exemple aux conseils de quartier même s'ils ont été installés ce soir et que nous n'avons que jusqu'à fin octobre pour rendre notre copie, mais au moins une commission extra-municipale sur le sujet.

Nous avons à cœur que ce PADD soit une véritable ambition partagée et exprimée largement par et pour notre ville. Nous avons besoin d'échanger, de partager voire de confronter nos idées, comme le disait M. ESTAGER précédemment. C'est cela même l'objectif et le bien-fondé d'un débat nourri et donc enrichi. Une présentation en Conseil municipal, à chaud, ne le permet pas ou en tout cas ne l'optimise pas. Tout le monde sera forcément d'accord sur ce point.

Notre groupe souhaite qu'à l'avenir, sur de tels sujets, la méthode de travail soit différente avec, comme nous venons de le proposer, une concertation des conseils de quartier, la création d'une commission extra-municipale ad hoc et ponctuelle, une préparation avec une plénière, etc. Voilà les idées que nous proposons et nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur cet axe d'amélioration. J'ai entendu votre proposition à l'instant sur un autre document et je vous dis bien sûr oui et même chiche parce qu'il n'est pas exclu que notre groupe puisse avoir des idées intéressantes. Voilà ce que je souhaitais dire et demander sur la forme et la méthode. Cela n'a pas été fait. Dont acte. À présent, je vais partager avec vous nos propositions sur le fond.

Notre vision par rapport aux enjeux :

Celle de notre groupe concernant notre ville peut se synthétiser en 3 E :

- Empreinte : marque profonde et durable économique, sociale et environnementale ;

- Equilibre économie, nature, loisirs, habitats ;
- Exception. Je vous rejoins : vous parlez de singularité, je parle d'exception. Une ville nature mais pas que. Nous sommes aussi une ville économique qui compte le plus grand nombre de sièges sociaux de la MEL (une réflexion sur les nouveaux modes de travail dans une ville comme Villeneuve d'Ascq a toute sa place), une ville universitaire, une ville d'innovation si l'en est dans la Métropole avec la Haute-Borne. Notre ADN, notre raison d'être, notre rôle dans la MEL : l'exception.

Empreinte, équilibre, exception et face aux enjeux actuels, à venir, aux enseignements et conséquences de la crise sanitaire une vision : Faire plus (+) dans certains cas ou plus (au sens ne rien faire) en tout cas faire mieux :

- Mieux se loger : je pense à la réglementation environnementale 2020 qui pourrait nous servir d'exemple. Nous pourrions être un laboratoire sur les matériaux biosourcés, l'économie circulaire, sur la gestion de l'énergie, sur le fait d'accentuer le lien entre urbanisme et mobilité et répondre aux enjeux de transition énergétique des logements existants, l'autonomie énergétique des logements neufs ; on le sait, le prix de l'énergie est en train de s'envoler pour ne pas dire flamber et la précarité énergétique est un vrai sujet. Il y a un sujet de confort avec une densité adaptée dans les quartiers tout en luttant contre les îlots de chaleur. C'est d'ailleurs le premier enjeu du PADD : répondre à la demande en logements et services de la population tout en limitant au maximum l'étalement de la ville pour sanctuariser les espaces naturels et agricoles. Rappelons, même s'il y a contestation d'après ce que j'ai entendu, que Villeneuve d'Ascq est plutôt sur une pente régressive en termes d'habitants et connaît, en même temps, par son attractivité, une forte demande. La crise sanitaire a accéléré ces mutations et nous devons agir avec notre PADD pour répondre à ces transformations.

Je poursuis.

- Mieux se déplacer : mobilités douces et partagées, covoiturage, parkings relais, nouvelles technologies, avec une attention aux stationnements vélos dans les projets immobiliers ; je pense notamment à Grand-Angle. Avoir des pistes c'est bien, mais il faut aussi des lieux où mettre son vélo en toute sécurité.
- Mieux se nourrir : circuits courts, lutte contre le gaspillage alimentaire, production locale. J'y reviendrai ;
- Mieux produire et consommer : faire avec moins, autrement, optimiser. Nous revenons là sur l'économie circulaire, la bio économie, l'opportunité de créer, de structurer et de développer une filière complète ; je pense au béton de lin qui est un matériau biosourcé. Le lin est produit dans notre région ;
- Mieux préparer notre jeunesse en formation, en éducation, en emploi ;
- Mieux mobiliser nos citoyens.

Villeneuve d'Ascq n'est pas n'importe quelle ville : c'est une ville d'équilibre, d'empreinte et d'exception.

Si on reprend les trois thèmes proposés par la MEL : le premier porte sur la politique de l'habitat, de mobilité, d'urbanisme. Selon nous, cet équilibre doit contribuer à :

- concilier les exigences et impératifs du PLH, tout en veillant à respecter l'équilibre de notre ville, à bâtir de manière mesurée avec une vigilance sur la typologie de logements notamment pour les primo-accédants à la propriété ;
- préserver la qualité paysagère et celle du cadre de vie de Villeneuve d'Ascq, avec la sanctuarisation des espaces naturels, agricoles et de biodiversité, à offrir des espaces verts de qualité et à développer des îlots de fraîcheur là où la ville est trop minérale ; je pense là à l'Hôtel-de-Ville ;
- sur la stratégie foncière, les terres agricoles, je suis d'accord ;
- promouvoir une ville paisible : des moyens de transport plus respectueux de l'environnement, alternatifs et complémentaires, développer la pratique du vélo, en aménageant des pistes cyclables sécurisées en ayant une attention sur le bruit. Je pense ici à la RN 227, qui non seulement coupe Villeneuve d'Ascq en deux, mais est aussi une source de bruit, de nuisances sonores infernales. Un débat sur cet axe serait intéressant – j'ai entendu M. COSTEUR en parler – pour en faire un « grand boulevard » avec une réflexion sur une mixité des usages grâce aux latérales ;
- une ville respirable, en participant à la préservation de l'eau et de la nature en ville, à la réduction de la pollution de l'air et donc en veillant à la qualité de l'air.

Rien que sur ce premier thème, les sujets ne manquent pas : la RN 227, passerelle entre quartiers, décloisonnement de l'université, desserte de la Haute-Borne mais aussi Grand-Angle et Pont-de-Bois en faisant un point sur ce projet.

Le thème 2 : « Comment aménager le territoire pour booster la transformation économique ? ». Nous parlions d'enjeu numérique. Il faut, bien sûr, bénéficier d'une desserte numérique performante qui constitue l'un des enjeux majeurs du développement de l'activité économique sur notre commune, y compris pour nos commerces de proximité et nos artisans. Je pense aussi à la sécurité, à la vidéoprotection urbaine, au verdissement de nos parcs d'activités, à l'offre de services variés (espace de coworking, restauration saine et durable, services à la personne, bien-être des salariés) ; nous sommes une ville qui accueille de nombreux bureaux. Je pense à l'économie de proximité. On le sait, on le dit à longueur de Conseils : l'un des secteurs les plus fortement touchés par la crise est la locomotive de la transformation économique du territoire.

Le thème 3 : « Comment tenir compte des enseignements de la crise sanitaire ? ». Je pourrais répéter le concept de mieux : mieux se loger, se nourrir, se déplacer, etc. Il s'agit de nouveau de la préservation des espaces agricoles et naturels, du développement des circuits courts, du travail avec les agriculteurs et maraîchers du territoire. Nous allons être clairs, le processus est engagé et enclenché avec la mise

en place du nouveau marché restauration et il se poursuit avec les deux délibérations de ce Conseil concernant les baux environnementaux ou encore la ferme Bonvarlet.

En synthèse : un projet de ville, c'est un projet de vie et cela vaut bien sûr pour notre Métropole. Que voulons-nous pour notre ville ? Que voulons-nous pour les Villeneuvois ? C'est le cœur du sujet de ce soir. Ce PADD est l'expression politique d'un projet, d'une vision en matière d'aménagement. Nous avons exprimé nos regrets et notre demande sur la forme et la méthode ainsi que notre vision et nos propositions. J'ai entendu la proposition de M. le Maire de faire un document unique. Je pense sincèrement que cela aurait été possible. En tout cas, j'entends l'engagement de tenir compte des propositions de l'ensemble des groupes de ce Conseil municipal. Je vous remercie pour votre attention.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Mme BARISEAU. Nous prenons acte. Il n'y a pas d'opposition ?

Le Conseil municipal prend acte.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Nous continuons.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Vous êtes sûre de la rédaction de la délibération ? Il est écrit dans la délibération sur le PADD : « *Il est proposé aux membres du Conseil de débattre* ». On nous a donc proposé, OK. De ce fait, je ne comprends pas très bien ce que nous votons. Nous votons le fait qu'on nous a proposé de débattre ?

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Nous prenons acte de la tenue du débat.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Oui mais cela n'est pas écrit dans la délibération. C'est pour cette raison que je pose la question.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Nous prenons acte, c'est ça ?

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Il faut peut-être amender la délibération.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

C'est comme pour le DOB. Nous prenons acte de la tenue du débat.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

J'entends bien mais il n'est pas écrit qu'il est proposé au Conseil municipal de prendre acte. C'est juste une petite remarque de forme.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Nous continuons avec Sylvain ESTAGER.

VI. AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Je vais être assez rapide sur les marchés en les égrenant rapidement car la plupart sont techniques. Juste quelques éléments d'information sur le premier, le marché subséquent à l'accord-cadre pour l'électricité. Il a été caduc. Nous l'avons eu hier en CAO. L'accord-cadre prévoit que l'on tope sur un prix par rapport aux attributaires de l'accord-cadre et ensuite, nous avons 48 heures pour valider la chose. Compte tenu du contexte actuel, le marché est tellement tendu que les attributaires de l'accord-cadre nous demandent de réaliser les choses dans la journée : on tope le matin, on convoque la CAO et nous validons les choses. Nous ne pouvions pas le faire par rapport à l'accord-cadre, donc nous allons remobiliser les choses, modifier l'accord-cadre avec un avenant de façon à avoir une réponse qui se fasse dans les heures qui suivent la prise du marché sur les marchés de l'énergie. C'est très technique mais cela rend compte de la tension actuelle, multiforme, sur toutes les énergies qu'elles soient pétrolières, électriques ou gazières.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Le deuxième marché était le fameux lot 3 sur le marché de livraison de denrées brutes pour les crèches. Nous avons eu un prestataire qui avait potentiellement remporté le lot mais qui avait conditionné dans son offre le fait d'honorer le lot 3 s'il obtenait le lot 1. Il s'agit, en l'occurrence, d'Api. Ils ne l'ont pas eu, donc nous avons relancé le lot et nous avons eu la réponse de Sogeres qui a eu le lot 1 sur la restauration scolaire, sur les mêmes bases que celui de la restauration scolaire c'est-à-dire avec une possibilité d'aller très vite si nous le souhaitons, pour quelques centimes de plus, sur le seuil 2 du marché de restauration scolaire. Je rappelle les enjeux : ce serait d'aller sur 72,3 % d'alimentation durable dans la fourniture de denrées dont plus de 50 % de bio. Vous vous rappelez que nous avons dit que nous voulions du bio qui ait du sens et non pas venant de territoires qui ne font pas sens par rapport à la politique municipale (intégration complète du pain local, des circuits courts à hauteur de 60 à 70 %). Il passe en réalité, nous pouvons le dire maintenant, par des coopératives que nous connaissons bien et qui sont celles que nous aurions

sollicitées si nous avons été en régie propre c'est-à-dire Norabio, les Coopératives locales et bio, pour reprendre quelques exemples. Ce marché a donc été honoré. Je ne vais pas dire que nous avons une crainte mais une petite incertitude. Qu'aurions-nous fait si nous n'avions pas eu un marché pour fournir les denrées brutes ? Nous les avons et nous continuerons à avoir des cuisiniers qui, dans notre cuisine centrale, épiluchent les légumes le matin pour préparer les soupes fournies le midi.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Sylvain. Il n'y a pas d'intervention ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Il faut lever la main ! Il faut voter à main levée. Je sais bien qu'il est tard, mais bon...

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Je peux passer très vite sur les deux marchés suivants qui sont techniques : il y a le marché réservé sur l'entretien des espaces verts avec les zones naturelles, les murs antibruit le long de la nationale, le lot du petit jardin qui est dans la piscine de Babylone et certaines zones de fauchage. Nous avons eu unanimité de la CAO avec toujours, je le rappelle, un regard très précis de nos services et de Vincent BEERENS en particulier pour avoir un traitement qui rentre parfaitement dans le cadre de nos politiques biodiversitaires et de végétalisation optimisée au niveau de la ville.

Sur le nettoyage et l'entretien des aires de jeux, nous avons un nouvel attributaire. Nous étions satisfaits de l'attributaire sortant mais il est arrivé deuxième. Nous avons donc un nouvel attributaire. C'est un marché reconductible trois fois. Si d'aventure le nouveau prestataire ne donnait pas satisfaction, rien ne nous empêche d'annuler et de relancer le marché. Il nous arrive parfois d'avoir de très bons candidats sur certains lots et d'avoir un sortant qui donne satisfaction mais qui est battu. Cela a été le cas hier avec un nouveau prestataire. J'en ai fini pour les marchés.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Pas d'intervention ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je ne vous fais pas lever la main. Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII. GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET SON CCAS POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION, DE CLIMATISATION, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE TRAITEMENT D'EAU DES BATIMENTS (LOT 2 : BATIMENTS A USAGE TERTIAIRE)

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Je termine avec la délibération formelle. Nous avons déjà parlé du marché global de performance énergétique. Pour les bâtiments qui ne sont pas dans le cadre de ce marché, ceux à usage tertiaire, nous avons un autre marché à passer qui est exactement le même dans les finalités.

Il s'agit ici de conventionner avec le CCAS pour pouvoir obtenir les meilleurs prix. Vous connaissez la démarche. Il s'agit donc d'autoriser le Maire à conventionner et à me désigner avec André LAURENT comme titulaire et suppléant dans la CAO ad hoc qui sera créée pour ce marché mutualisé avec le CCAS.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Pas d'intervention ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII. REMBOURSEMENT PARTIEL DU FORFAIT CMIS DE LA SAISON 2020-2021

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Farid OUKAID va nous quitter après car il y a un impératif.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Merci Maryvonne. Cette première délibération concerne le remboursement partiel du forfait CMIS pour la saison 2020-2021. J'ai effectivement été interpellé et sollicité par plusieurs parents qui ont inscrit leurs enfants aux centres municipaux d'initiation sportive la saison dernière. Inutile de rappeler le contexte sanitaire qui nous a imposé des fermetures de nos équipements sportifs et qui a donc privé ces enfants de leur séance d'activité physique. Il nous a donc semblé légitime de répondre à la demande des parents et d'effectuer un remboursement partiel car sur l'année, seul un tiers des séances a pu être dispensé.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Farid. Pas d'intervention ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Tout le monde est d'accord ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX. CINQUIEME AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

J'enchaîne sur la délibération suivante qui concerne les subventions complémentaires, auxquelles faisait allusion tout à l'heure Sylvain ESTAGER dans le cadre de la présentation du BS, destinées aux clubs sportifs. Je rappelle que ceux-ci fonctionnent en saison sportive, donc en saison scolaire, et non pas en année civile. Ils doivent faire face à des dépenses assez importantes en début d'année scolaire car c'est également le début des compétitions sportives, des championnats.

Je rappelle que le critère est de faire une demande et d'avoir des salariés au sein de l'association. Vous avez les trois associations pour lesquelles il vous est proposé de valider ces demandes :

- l'ESBVA-LM pour un montant de 100 000 € ;
- le HBCV pour un montant de 40 000 € ;
- le LM RCV, notre club de rugby féminin, pour un montant de 20 000 €.

Je précise, bien entendu, que ces subventions sont déduites du prochain BP.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Farid. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non. Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X. PARTICIPATION DE LA VILLE AUX COTES DE LA MEL POUR L'ORGANISATION DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

J'en termine avec la dernière délibération sur laquelle je serais peut-être un peu plus long. Comme vous le savez tous, la France accueillera la 10^e édition de la Coupe du monde de rugby du 8 septembre au 28 octobre 2023. Après avoir accueilli sur son territoire l'Euro de basket en 2015, les Championnats du monde de handball en 2017, l'Euro 2016 de foot, une arrivée du Tour de France en 2014, nous aurons à nouveau le privilège d'avoir sur notre territoire la plus grande compétition de rugby au monde. Nous aurons cinq matches au grand stade Pierre-Mauroy dont un de l'équipe de France. Je crois que c'est France-Uruguay ; je parle sous le contrôle de Jean-Michel qui est un spécialiste bien meilleur que moi dans cette discipline. Nous aurons aussi deux matches de l'équipe d'Angleterre, dont un Angleterre-Samoa qui devrait

valoir son pesant lors des premières phases de qualification, et un match de l'Écosse.

La MEL, dans le cadre de cette Coupe du monde, a souhaité marquer son identité. En collaboration étroite avec la Ville, elle a posé sa candidature pour être camp de base d'une des équipes qui participent à cette Coupe du monde durant la phase de compétition. La MEL a postulé en s'appuyant sur son Stadium Lille Métropole. Cette candidature devait être conforme à un cahier des charges qui est imposé par le comité d'organisation France 2023. Celui-ci précisait que pour être camp de base, il fallait présenter quatre installations : un terrain de rugby, donc celui du Stadium, une salle de musculation car les rugbymen ont besoin de faire un peu de force, un gymnase de type C et une piscine. Avec la MEL, nous avons proposé pour le gymnase la salle Lahousse qui devrait rouvrir ses portes dans quelques semaines. Je vous rappelle qu'elle a été victime d'un incendie il y a deux ans. Celui-ci avait ravagé une partie de sa toiture entraînant des travaux assez importants. La salle devrait rouvrir dans quelques semaines. Concernant la piscine, nous avons proposé celle du Triolo.

Comme l'a affirmé le Président de la MEL lors du dernier Conseil communautaire, devenir camp de base pour une équipe résidente est un atout majeur en termes d'attractivité pour la Métropole mais aussi pour la Ville de Villeneuve d'Ascq. Le coût induit pour la commune a été estimé par nos services à un peu plus de 20 000 € pour la période de mise à disposition de la piscine et du gymnase. En échange, la MEL aurait un accès proportionné à sa contribution aux bénéficiaires de la compétition dont 15 % devaient être dédiés aux collectivités hôtes, donc nous, sur notamment la base de projets ayant trait au développement du rugby. Comme vous le savez toutes et tous, nous avons un très bon club de rugby à Villeneuve d'Ascq porté par nos filles même si ce week-end, ça a été un petit peu compliqué, Jean-Michel. Nous sommes une ville qui, historiquement, a un grand club de rugby, qui se développe. Il est vrai que nous parlons beaucoup des filles mais il n'y a pas que le rugby féminin à Villeneuve d'Ascq. Au-delà, il y a aussi un projet métropolitain en lien avec l'OMR. Il est vrai qu'aujourd'hui, le rugby a toute sa place dans la métropole et nous sommes ravis de pouvoir accueillir cette compétition sur notre territoire et de candidater sur cette volonté d'être retenu comme camp de base.

Ce n'est, bien entendu, pas notre seule motivation. La venue d'une équipe, au-delà de l'événement qu'elle implique pour notre ville, nous permettra également de proposer des concepts d'animation comme permettre à nos jeunes rugbymen et rugbywomen d'assister à des entraînements ouverts au public, d'organiser des temps de rencontre avec des joueurs internationaux. Nul ne peut nier l'impact de tels moments pour nos enfants et pour nos jeunes.

Il est proposé dans cette délibération d'acter tout ce que je viens de dire et d'autoriser la mise à disposition des équipements sportifs – la piscine du Triolo et notre gymnase Lahousse – à titre gratuit si nous sommes retenus, ce qui n'est pas encore confirmé, comme camp de base. Ce n'est pas la MEL ni la Ville de Villeneuve d'Ascq qui imposeront le camp de base, il faudra aussi qu'une des équipes fasse le choix de faire son camp de base chez nous. On a évoqué l'Angleterre, l'équipe de

France. Pour l'instant, rien n'est arrêté. Il est vrai que si nous avons l'opportunité d'avoir une de ces deux équipes, ce serait pour nous un grand honneur. Personnellement, je préférerais l'équipe de France mais celle d'Angleterre est également très belle.

Je peux répondre aux questions.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Farid. Est-ce qu'il y a des questions ? Mme REGULSKI et Mme BARISEAU.

Claudine REGULSKI, groupe ACCES

Au-delà de l'attrait que présente cette compétition pour la Ville et du camp de base qui pourrait s'y implanter, nous souhaitons tout de même attirer l'attention sur le fait qu'il faut absolument que les équipements sportifs qui seront occupés par l'équipe en question restent ouverts au public surtout en cette période estivale ; nous pensons particulièrement à la piscine du Triolo.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Comme je l'ai dit en commission 5, il ne s'agit bien évident pas d'une mise à disposition de 8 heures à 23 heures du lundi au dimanche, du 8 septembre au 28 octobre 2023. Nous veillerons à ce que la salle des sports qui, en journée sert essentiellement à l'accueil de nos écoles, puisse continuer à les accueillir. Il en est de même pour notre équipement nautique. Je tiens à vous rassurer, les rugbymen n'utiliseront pas nos installations toute la journée au cours de cette période.

De plus, j'espère que si nous sommes retenus comme camp de base, si nous avons cette opportunité sur un créneau d'une salle de sport, je pense que les gamins seraient ravis de rater une fois une séance d'EPS pour rencontrer les joueurs de l'équipe de France de rugby et avoir une séance de dédicaces. Je pense que c'est un événement qui les marquera bien plus longtemps qu'une séance d'EPS classique.

Comptez sur moi bien entendu pour que l'équilibre ne soit pas en défaveur de l'équipe qui serait éventuellement chez nous et pour en faire un élément attractif, un élément moteur, pour permettre peut-être à des gamins de faire du rugby et pour donner peut-être envie de ressembler à ceux qu'ils auront rencontrés à ce moment.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Farid. Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Pas de question mais un soutien tout à fait sincère, franc et massif à cette délibération. Je voudrais rajouter quelque chose. Vous parlez d'attractivité, M. OUKAID, mais il y a aussi un autre aspect intéressant au fait d'avoir un camp de base : les équipes restent 15 jours et peuvent donner envie aux touristes de venir. D'ailleurs, Paris 2023 joue vraiment ce jeu puisqu'ils ont non seulement embauché

des apprentis...

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Paris 2024.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Paris 2023. Je parle bien du GIP (Groupement d'intérêt public) Paris 2023, de la Coupe du monde. Ils ont embauché des apprentis qu'ils mettent à disposition des clubs pour développer le rugby. Ils ont embauché des apprentis qu'ils mettent à disposition des structures touristiques de la région pour développer le tourisme. Ils jouent vraiment aussi cette carte-là.

Je vous rejoins aussi sur le fait de faire bénéficier à des gamins ce contact avec ces champions. À la Région, nous travaillerons sur nos lycées puisque nous avons cette compétence. C'est là où je reviens au mot que j'ai employé précédemment : l'empreinte. C'est ce qui est important : que va-t-il rester sur notre territoire une fois que 2023 sera terminé ? Cela vaut d'ailleurs aussi pour Paris 2024 et c'est bien la notion d'empreinte. C'était donc en complément et en soutien à cette délibération.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

J'en profite, puisque nous parlons un peu de Paris 2024, puisque nous sommes aussi ville hôte, terre de jeux Paris 2024, pour vous rappeler que nous aurons aussi l'immense honneur d'avoir sur notre ville toutes les rencontres de handball et probablement le mini-village olympique destiné aux handballeurs au Stadium. Je proposerai au Maire de vous faire une petite présentation de ce que sera Paris 2024 ici à Villeneuve d'Ascq. Je précise que je me suis rendu à Paris il y a quelques semaines en compagnie de Fabienne PASCAL et de Michel DESTOMBES. Nous avons eu des échanges très intéressants avec des villes hôtes et le comité d'organisation de Paris 2024 et l'envie de faire de cet événement dès maintenant un événement qui soit totalement approprié par nos concitoyens. Je reviendrai donc plus en détail dans quelques mois sur cet événement qui, je vous le rappelle, est l'événement sportif le plus regardé au monde.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Farid. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté. Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité

XI. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ORGANISATIONS SYNDICALES AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Alexis VLANDAS, Adjoint au Maire

Merci Maryvonne. Je vous présente une délibération de subvention pour les six organisations syndicales représentatives de la Ville. Il s'agit d'une subvention que

nous renouvelons chaque année. Vous savez le soutien que nous souhaitons apporter à ces organisations. Je crois que tout le monde a pu mesurer dans son quotidien, tant dans le privé que dans le public, l'importance des organisations syndicales dans la préservation des intérêts des employés et des fonctionnaires pendant cette période.

Sont annexés à la délibération tous les rapports d'activité. Je tiens par ailleurs à préciser que nous rencontrons tous les ans le 1^{er} mai ces organisations et que M. le Maire, Jean-Michel MOLLE et moi-même les rencontrerons exceptionnellement cette année le 24 novembre afin de discuter de leurs activités sur Villeneuve d'Ascq et de leurs axes prioritaires de développement.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Alexis. Pas d'intervention. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII. AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP)- BILAN À MI-PARCOURS

Lahanissa MADI, Adjointe au Maire

Bonsoir Messieurs, Dames. Chers collègues, il s'agit d'un sujet très intéressant, donc je vous demande un petit peu d'attention s'il vous plaît. Il est vrai que c'est long mais j'essaierai d'être courte ; quatrième vitesse, peut-être pas. C'est donc l'occasion de vous parler de l'Ad'AP, agenda d'accessibilité programmé. Je propose, Maryvonne, de faire une intervention à deux voix avec Jean PERLEIN qui est adjoint au patrimoine bâti. Dans un premier temps, j'introduis le sujet, je vous donne quelques définitions pour faciliter la compréhension de la présentation. Jean interviendra pour mettre en valeur l'implication du service du patrimoine bâti. Je reprendrai ensuite la parole pour vous donner quelques chiffres et des illustrations de mise en accessibilité.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Très bien. Vas-y.

Lahanissa MADI, Adjointe au Maire

L'Ad'AP, agenda d'accessibilité programmé de la Ville de Villeneuve d'Ascq. Je voudrais commencer par dire que c'est une opportunité à la fois pour améliorer le confort d'usage pour tous mais aussi pour repenser les usagers à destination de nos bâtiments ouverts au public.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a pour objectif de mieux insérer dans notre société les personnes en situation de handicap, que ce dernier soit visible ou invisible et quelle qu'en soit la nature (physique, sensoriel, auditif ou

visuel, mental, psychique et cognitif).

Dans la perspective du vieillissement de la population, les enjeux qui s'attachent à l'accessibilité sont particulièrement forts et sa bonne mise en œuvre participe pleinement d'un développement durable de notre société.

L'objectif de résultat assigné par la loi est global et porte sur la continuité de la chaîne des déplacements qui intègre à la fois les transports, l'aménagement de la voirie et des espaces publics et les bâtiments dans leur ensemble. Je pense qu'il est nécessaire de souligner la chaîne de déplacement à respecter parce que nous aurons beau faire tous les travaux de mise en accessibilité de nos bâtiments, si d'un autre côté la voirie, les espaces publics et les aménagements ne le permettent pas, nous n'aurons fait le travail qu'à moitié.

L'accessibilité du cadre bâti, et en particulier pour ce qui nous concerne aujourd'hui, l'accessibilité des établissements recevant du public, couramment appelés ERP, et des installations ouvertes au public (IOP), tient une place importante dans ce dispositif dont l'objectif est de supprimer le plus grand nombre possible d'obstacles aux déplacements et à l'usage des bâtiments et de leurs équipements pour des personnes qui, bien qu'ayant une déficience motrice, sensorielle ou intellectuelle, sont capables de vivre de façon plus ou moins indépendante et autonome.

En préambule, quelques définitions nécessaires à la bonne compréhension de la présentation du bilan. L'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) est un outil de stratégie patrimoniale de mise en accessibilité adossé à une programmation budgétaire, soumis à des délais variables selon le nombre d'établissements concernés, et la nature des opérations, avec la possibilité d'une prorogation du délai d'exécution. Les agendas dont la durée est supérieure à 3 ans doivent assurer un suivi de l'avancement de leur agenda à travers deux rendez-vous administratifs. Ce n'est pas une obligation de le présenter en Conseil municipal, mais avons tout de même souhaité le faire de manière à le partager avec les nouveaux élus qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité. C'est également un rappel pour les anciens et ce n'est pas plus mal pour moi qui suis complètement dedans. Il y a donc deux rendez-vous administratifs : le premier s'est tenu au bout d'un an et un deuxième maintenant. Nous avons obtenu une dérogation de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer), sachant que nous sommes la seule Ville des Hauts de France à le présenter de manière partagée. Il est possible de le faire tout simplement en remplissant un formulaire réalisable en ligne et qui tient sur une cinquantaine de pages.

Pour que nos ERP et IOP soient considérés comme accessibles, ils devront à échéance permettre, dans des conditions normales de fonctionnement, à toutes les personnes en situation de handicaps et aux personnes âgées de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de s'y repérer, de communiquer de la manière la plus autonome possible et de bénéficier des prestations en vue desquelles les établissements ou installations ont été conçus. Les conditions d'accès de ces personnes en situation de handicaps doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.

La définition des ERP est contenue dans l'article R.123-2 du Code de la construction et de l'habitation qui dispose que « *constituent des établissements recevant du public tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non. Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel.* ». Une définition précise, nécessaire à donner, sachant que les locaux destinés à n'accueillir que du personnel de l'établissement sont donc considérés comme des lieux de travail et relèvent à ce titre de la réglementation du Code du travail.

Concernant les installations ouvertes au public, un lieu qui reçoit du public est classé ERP par les services incendie quand une problématique en lien avec l'évacuation des personnes existe.

La notion d'IOP est venue compléter celle d'ERP en termes d'accessibilité, sachant qu'il existe en effet des « installations » (cimetières, aires de jeux, jardins publics...) qui ne sont pas considérées comme des ERP mais qui sont néanmoins ouvertes au public et doivent donc, à ce titre, être rendues accessibles.

Vous allez également entendre parler de dérogations. Elles sont permises dans trois cas uniquement :

- en cas d'impossibilité technique ;
- en cas de contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural ;
- lorsqu'il y a une disproportion manifeste entre, d'une part, les améliorations apportées par la mise en œuvre des prescriptions techniques d'accessibilité, et, d'autre part, leurs coûts, leurs effets sur l'usage du bâtiment et de ses abords.

Je souligne que lorsqu'une dérogation a été accordée, une mesure de substitution doit être prévue lorsque l'ERP remplit une mission de service public. Il est aussi utile de préciser que toute demande de dérogation doit être instruite en sous-commission départementale d'accessibilité. S'ajoute également à la réalisation des travaux, l'obligation d'informer le public sur le niveau d'accessibilité des prestations des établissements par la mise à disposition d'un registre public d'accessibilité. À ce titre, je souligne que notre registre d'accessibilité a l'avantage d'être coconstruit avec les services de la municipalité, les élus mais aussi les membres de la commission communale pour l'accessibilité, grâce à une ouverture d'esprit et une écoute ; des qualités nécessaires pour disposer d'un outil en mode facile à lire et à comprendre, à la fois pour les gestionnaires des ERP et IOP et pour les usagers, les Villeneuvois mais aussi les touristes.

Notre objectif est de permettre au public de connaître simplement le degré d'accessibilité de chaque établissement et, en même temps, l'état d'avancement de la mise en œuvre de notre agenda d'accessibilité programmée. Cette information, accessible sur place ou à distance (via notre site internet ou par téléphone) est une condition essentielle pour permettre à chacun de préparer son déplacement.

Je laisse maintenant la parole à Jean PERLEIN qui va nous dire quelques mots sur

les modalités d'implication de la direction du Patrimoine bâti et je reprendrai la parole pour vous donner quelques éléments chiffrés et des illustrations sur notre Ad'AP.

Jean PERLEIN, Adjoint au Maire

Quelques mots vraiment très rapides. Maryvonne, tu veux bien me donner la parole ?

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Je ne sais pas, je réfléchis. Vas-y, Jean.

Jean PERLEIN, Adjoint au Maire

Quelques mots pour souligner que ce qui se passe à Villeneuve d'Ascq est vraiment un travail d'équipe. Lahanissa MADI et Benoît. DACQUIN m'ont tout de suite intégré. J'ai pu constater que c'était à la fois un travail trans-délégations pour les élus mais aussi trans-services. Ces derniers sont totalement impliqués. J'ai donc pu constater l'implication du service du Patrimoine bâti dans la réalisation de cette Ad'AP sous la direction de Joël. OBRY.

La prise en charge de cette problématique a nécessité, certes, des moyens financiers – vous avez vu qu'il y a plus de 11 millions d'euros, ce qui n'est pas rien, pour adapter nos bâtiments – mais aussi des moyens humains. Nous l'oublions parfois mais c'est une problématique qui s'est rajoutée aux services. Ils ont finalement réussi à s'en emparer alors que cela n'était pas du tout évident. Je pense qu'il est important de souligner que nous avons un immense patrimoine. Vous allez avoir quelques chiffres dans ce que va vous montrer Lahanissa tant en ERP qu'en IOP.

Cela a nécessité pour le personnel toute une démarche, d'abord de formation, parce que l'on n'est pas sensible comme cela dès le départ à cette problématique, pour qu'il y ait une prise de conscience. Sans prise de conscience, il est difficile de changer ses méthodes de travail. Cela a été possible grâce à cette formation. Il y a donc une véritable sensibilisation à l'Ad'AP. Cela a amené à une culture propre à la Ville et en particulier au service du Patrimoine bâti où elle s'est développée. Lorsque l'on travaille dans ce sens, cela demande une certaine empathie. J'en ai discuté avec les personnes du service, dont M. FAOUZI, afin de développer une notion de confort de service pour tous où chacun est gagnant car les aménagements que nous faisons ont une incidence sur le fonctionnement de tous les jours et améliorent vraiment le quotidien.

Cet Ad'AP s'est traduit par un engagement financier important mais aussi par une charge de travail qui a d'abord été répartie sur l'ensemble du personnel. Depuis, ils ont un peu changé leurs méthodes. Nous nous sommes rendu compte qu'il était important parfois qu'il y ait une certaine spécialisation. Il y a donc aujourd'hui des responsables de secteur pour les travaux diffus. Comme vous le verrez, il y a des travaux diffus mais aussi des travaux plus importants. Cela a donc nécessité de la part du service un diagnostic du patrimoine puis une stratégie de mise en accessibilité dans chaque quartier. Dans chaque quartier, nous avons commencé par faire en sorte qu'une école soit accessible et aussi une salle de sport, par exemple.

Cela ne s'est pas fait sans difficulté. Il y en a eu de nombreuses. Par exemple, les travaux diffus sont chronophages. Il faut aussi gérer la disponibilité des locaux. Il faut coordonner les différents intervenants. Il y a parfois eu des problèmes de désamiantage, de moyens humains, administratifs d'autorisation de travaux. La direction du Patrimoine bâti a vraiment fait face à ce défi. Elle a aussi dû réorganiser le service parfois. Elle a, à l'occasion de tous ces travaux sur Ad'AP, pu émettre un diagnostic sur l'ensemble du patrimoine bâti. Elle a également dû se doter d'outils juridiques adaptés, par exemple par la création de marchés spécifiques.

Aujourd'hui, les travaux diffus sont en voie d'achèvement mais il reste encore des opérations globales assez importantes qui nécessitent une extension. Il faudra donc, entre autres, intégrer un ascenseur ou un élévateur.

En tout cas, nous pouvons retenir qu'à Villeneuve, nous avons construit une culture assez exemplaire au service du citoyen, qui participe aussi de notre ADN pour permettre à tous, malgré un handicap permanent ou passager – parce que cela peut arriver à tous de subir un handicap pendant un certain temps – de vivre au mieux leur quotidien. Comme vous allez pouvoir le constater, cela se voit dans des endroits auxquels on ne s'attendrait pas forcément. La rénovation des sanitaires est, par exemple, souvent impressionnante car nous nous rendons compte que nous l'adaptions pour tous mais nous en profitons aussi pour en faire des lieux très intéressants et plus confortables pour la personne.

Je vais repasser la parole à Lahanissa. Avant, je vais tout simplement reprendre un terme d'Ahmed FAOUZI qui parle d'universalité de l'accessibilité.

Lahanissa MADI, Adjointe au Maire

Maryvonne, je reprends la parole ?

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Oui.

Lahanissa MADI, Adjointe au Maire

Merci. L'agenda d'accessibilité programmé concerne cinq déficiences, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, au regard de 250 critères. Celui qui me paraît le plus important est le bon sens. C'est un engagement financier et calendaire de travaux sur une période de 9 années, de 2016 à 2024 inclus. Cependant, nous irons bien au-delà et vous verrez pourquoi. Il a été voté à l'unanimité en janvier 2016, déposé en mars 2016 et validé en avril 2016. Il concerne plus de 267 ERP et 111 IOP.

Sur la période 2016 à 2020 : 144 bâtiments concernant les ERP ont fait l'objet de travaux. Vous avez la liste : 43 écoles, 24 bâtiments sportifs, 17 pour l'enfance-jeunesse, quatre pour la petite enfance, etc. Concernant les IOP, 66 installations sur les 111 ouvertes au public ont fait l'objet de travaux ou d'études en vue de la réalisation de travaux. Parmi ceux-ci, il y a des cimetières, des jardins, des aires de jeux, des parcs, une maison de quartier, etc. Vous avez une illustration des opérations qui ont été réalisées notamment à Mendès-France. Il s'agit d'une

réhabilitation globale de la salle de sport, de la maison de quartier et du CAL. Il y a eu une rénovation partielle à Boris-Vian. La maison des jeunes CADCO qui, à l'origine sur la période triennale, avait vocation à ne plus être inscrite dans l'Ad'AP. Nous l'avons remise et réhabilitée. Elle est maintenant accessible et fréquentée, je pense.

Vous avez des modèles de travaux diffus : nous mettons en contraste les marches dans les escaliers, nous améliorons la signalétique. Vous avez, par exemple, une prise qui était trop haute que nous avons abaissée pour permettre à toute personne de pouvoir y accéder, une baisse des bornes d'accueil au foyer Henri-Rigole, l'adoucissement de bordures et le remplacement de la porte au CAL Calmette. Vous avez d'autres modèles de travaux diffus à l'élémentaire Boris-Vian avec le contraste des marges, des poignées de portes et l'installation de barres de tirage pour permettre à une personne en fauteuil de pouvoir fermer la porte quand elle veut aller aux toilettes, par exemple. À la Villa Gabrielle, il y a eu le remplacement des lavabos. Une signalétique adaptée a été installée au stand de tir. Voilà un ensemble de travaux qui demandent du temps et pour lesquels le service Patrimoine bâti a monopolisé deux personnes de façon à ce qu'en fin d'année 2022, l'intégralité des travaux diffus soit terminée.

Autre modèle réalisé dans le cadre d'une opération globale c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas uniquement de la question de l'accessibilité qui a été traitée. Nous avons, par exemple, des aires de jeux inclusives.

Vous avez ensuite une slide importante pour nous puisque nous mettons en valeur une innovation villeneuvoise : une signalétique purement villeneuvoise concernant l'ouverture et la fermeture de nos aires de jeux. Je pense que nous pouvons la diffuser, la partager au niveau de la MEL dans le cadre des réunions concernant les référents communaux d'accessibilité. Nos opérations de mise en accessibilité sont aussi partagées avec le Cerema et ont fait l'objet d'une présentation par Benoît DACQUIN au niveau national. Vous pouvez consulter le site. Vous verrez que nous avons mis en valeur l'ensemble des travaux de mise en accessibilité de nos groupes scolaires et restaurants.

Vous avez ensuite la liste de tous nos établissements qui sont accessibles à 100 %. Je vais préciser une chose : si par exemple dans un bâtiment, nous avons 10 points à lever et que nous en avons levé sept, nous considérons qu'il est accessible à 70 %. C'est notre méthode. Nous l'avons mise en place dès le départ. C'est ce que nous allons utiliser jusqu'à la fin pour pouvoir apporter des éléments de comparaison et mesurer l'évolution de nos travaux. Nous ne pouvons pas nous comparer à une autre collectivité en la matière puisque chacune met en place son Ad'AP en fonction de ses critères. De plus, nous avons fait faire un diagnostic avec un organisme de contrôle pour pouvoir écrire l'Ad'AP. Il s'agit d'un document de 531 pages recto verso. Quand nous avons terminé les travaux, nous les faisons contrôler par un autre groupe qualité contrôle afin d'être dans quelque chose de très objectif.

Les travaux nécessitent aussi la réalisation d'ascenseurs ou d'EPMR c'est-à-dire des élévateurs pour personnes à mobilité réduite. De 2016 à 2020, le Centre Social du Centre-Ville a été réalisé. L'école élémentaire Anatole-France est prévue pour 2021.

À la médiathèque Till-l'Espiegle, on permet dorénavant l'accès à l'étage, ce que ne pouvaient faire avant les personnes en situation de handicap ; elles devaient y accéder par l'extérieur. Aujourd'hui, elles peuvent le faire de l'intérieur avec l'ascenseur. Ensuite, il y a eu la mise en place de cinq EPMR dont un à la salle Concorde qui est très apprécié. Il y a eu une réorganisation d'une école maternelle pour permettre l'installation d'un EPMR. Il y a deux réalisations en cours pour 2021 : à la Ferme d'En Haut, où il y a eu une visite de conformité, et à l'ESUM 2.

Entre 2021 et 2024, nous devons réaliser sept ascenseurs dans des groupes scolaires. Pour certains, cela sera réalisé dans le délai requis (pour le groupe scolaire Bossuet, la Rose des vents, les groupes scolaires Cézanne et Verlaine). En revanche, dans la mesure où l'école Joséphine-Baker n'est pas encore ouverte, nous ne pouvons pas investir à l'école Claude-Bernard. Nous dépasserons donc immanquablement le délai de 2024.

Ensuite, il y a des questions qui se posent quand nous devons prendre des mesures de substitution. Comme je l'ai dit tout à l'heure quand nous avons des dérogations comme pour le pavillon de chasse où la porte d'entrée n'est pas assez large, une demande de dérogation est à réaliser au regard du classement du bâtiment. Nous n'allons donc pas pouvoir faire des travaux. Cependant, il faudra penser à un accès différent. Concernant le vestiaire Cimaise, nous avons un exemple de coût des travaux qui dépasserait la valeur du bâtiment. Cela fait donc partie des dérogations à envisager. Au château de Flers, une salle au premier étage est inaccessible. C'est un lieu que nous ne pouvons pas dénaturer. Il faudra cependant faire en sorte que l'étage ne soit plus accessible au public mais uniquement ouvert à usage du travail. Enfin, quatre ascenseurs devaient être réalisés à l'hôtel de ville, les groupes scolaires Claude-Bernard et Anatole-France. Cependant, nous nous interrogeons aujourd'hui sur le devenir de l'hôtel de ville : est-ce que nous le reconstruisons ? Est-ce que nous le réhabilitons ? Le Maire a demandé des études afin de prendre ensuite une décision.

Grosso modo, notre agenda d'accessibilité programmé évolue bien. Je pense que nous pouvons être fiers du travail que nous avons mené en sachant qu'il y a eu un ralentissement avec le Covid qui fait que nous n'avons pas pu présenter notre bilan en 2020 et que nous le faisons en 2021. Je vous ai expliqué que nous ne pouvons pas comparer car certaines collectivités vont, par exemple, considérer que l'école est accessible dès lors qu'une classe est accessible alors que pour nous, c'est l'intégralité de l'école qui doit l'être pour considérer qu'elle est accessible. Nous n'avons donc pas les mêmes exigences.

Je voulais vraiment remercier sincèrement l'ensemble des personnes qui contribuent à ce travail : Benoît DACQUIN qui l'orchestre avec les services de la direction de la VEEP et de la direction du Patrimoine bâti.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous serons amenés à demander une prorogation du délai d'exécution. La loi le prévoit. Le législateur l'a prévu puisque, bien évidemment, il est impossible que dans le délai imparti l'intégralité des travaux soit faite. Je voulais d'abord souligner que l'ordonnance de septembre 2014, qui a donné naissance aux Ad'AP, a elle-même été prise parce que la loi de 2005 donnait

un délai de 10 ans pour rendre accessibles tous les ERP. On s'est rendu compte à la veille de 2015 que 70 ou 80 % des établissements recevant du public n'avaient rien fait, pas même de diagnostic. Il y a donc eu cette ordonnance de septembre 2014 qui a donné naissance aux Ad'AP. Depuis, toutes les collectivités, tous les gestionnaires d'établissements recevant du public, ont déposé un Ad'AP mais tous ne sont pas arrivés à faire ce bilan à mi-parcours. Nous avons interrogé la DDTM qui nous a fait un retour nous expliquant que, par exemple, la MEL ne l'a pas fait ainsi que d'autres collectivités. Les raisons évoquées sont qu'il y a eu des changements d'équipe, qu'un agenda avait été voté et remis en cause par l'équipe qui est arrivée. De plus, il faut que tout le monde se formalise. Comme cela a été dit précédemment, il faut connaître, être sensibilisé, maîtriser. Nous avons la chance de pouvoir nous inscrire dans la continuité en sachant qu'à Villeneuve d'Ascq, le handicap est pris en compte depuis l'arrivée de M. le Maire. Avec le développement des établissements qui reçoivent des personnes en situation de handicap, qui sont au-delà de 25 sur la ville, nous avons la chance d'avoir des structures qui permettent une vie au centre. Nous serons donc amenés à faire une demande de prorogation du délai d'exécution et nous reviendrons vers vous au moment opportun.

Comme je vous l'ai dit, nous avons deux rendez-vous administratifs. Nous avons décidé de partager les éléments avec tous les élus. Le prochain rendez-vous se fera à la fin. Bien que l'on soit obligé de ne faire que deux rendez-vous administratifs, nous nous sommes mis d'accord avec les services pour faire un point entre nous chaque année. C'est notamment ce qui a permis de décider les services à monopoliser d'autres personnes pour les travaux diffus. C'est aussi ce qui a permis de décider, en termes de marché, de faire autrement que pour les marchés classiques. Nous faisons un marché pluriannuel, ce qui est plus facile à gérer pour le service du Patrimoine bâti.

Ceci étant dit, nous vous demandons de prendre acte de cette présentation qui sera transmise au Préfet sous sa forme de formulaire complété auquel nous adjoindrons, bien évidemment, des éléments d'illustration. Merci.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Lahanissa. Il n'y a pas de question ? Aucune question. Nous prenons donc acte. Vous en êtes tous d'accord ? Je pense que c'est important.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation.

XIII. REGLEMENT « BONS D'ACHAT A GAGNER SUR NOS MARCHES » DU 1^{ER} AU 11 DECEMBRE 2021

Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire

Il s'agit ici d'une délibération un peu atypique puisque, habituellement, les animations de marché de plein air ne nécessitent pas de délibération et sont financées sur le budget animation des marchés. Celle-ci prévoyant de faire gagner des bons d'achat

aux clients des commerçants, nécessite juridiquement délibération.

Il vous est proposé ici pour donner un petit coup d'accélérateur aux marchés qui ont un peu souffert ces derniers temps, notamment des conditions climatiques de l'été, une animation à la demande des commerçants qui a bien fonctionné dans d'autres villes. Il s'agit de délivrer 2 000 tickets à gratter répartis, comme vous le voyez dans la délibération, entre nos trois marchés sur les deux premières dates du mois de décembre. N'hésitez pas à le faire savoir car j'ai cru comprendre que certains ou certaines avaient exprimé une émotion sur le fait qu'il y avait une petite baisse d'activité ; la meilleure réponse est de communiquer sur ce point-là.

Comme il est tard, j'en profite pour rappeler très brièvement quelques petits points qui me semblent importants puisque ceux-ci n'ont pas pu passer en commission et que ces échanges ont été écrits, sur le choix politique de la Ville d'être sur un fonctionnement en gestion municipale et non pas en délégation de service public : 56 000 € de fonctionnement pour les marchés, une communication de la Ville extrêmement régulière, un partenariat test expérimental avec une application qui s'appelle « appli saveur marché », une vraie démocratie participative avec commission consultative des marchés dans laquelle les commerçants et les coordonnateurs de quartier sont invités. Je rappelle qu'en 2020, la Ville a exonéré aux deuxième et troisième trimestres les commerçants de marché de la taxe d'occupation du domaine public.

Tout cela pour rappeler que le soutien de la Ville aux marchés de plein air est entier et total et que s'il y a des évolutions à apporter, il faut aussi savoir parfois se remettre en cause et faire évoluer certaines pratiques. Il faut savoir que dans cette commission consultative, nous rappelons souvent aux commerçants qu'ils perdent parfois des clients, pour certains, en n'acceptant pas par exemple la carte bleue. C'est leur liberté ; personne ne peut les obliger. Cependant, toutes les études montrent qu'il y a une dématérialisation de l'argent et que le fait de ne pas avoir cette facilité d'encaissement est une cause – pas la seule – de perte de clients. Aucune Ville ne peut obliger ces commerçants à accepter de tels moyens de paiement. Je vous remercie.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Lionel. Est-ce qu'il y a des questions ?

Antoine MARSZALEK, groupe ACCES

Mme la Présidente, mes chers collègues, notre groupe ne s'oppose évidemment pas à cette délibération. Par conséquent, nous voterons pour. Néanmoins nous nous questionnons sur une telle démarche puisque même si M. BAPTISTE l'a parfaitement souligné sur les autres communes, cela fonctionne apparemment, nous nous demandons tout de même si cela va fonctionner puisque c'est une délibération très isolée. Vous spécifiez vous même qu'il y a une baisse de fréquentation sur les marchés. Il serait pertinent de savoir pourquoi en posant un réel diagnostic sur l'état des marchés de la ville. Si nous ne comprenons pas les raisons, les délibérations

comme celles-ci vont se succéder année après année, en espérant que les Villeneuvois reviennent et nous aimerions faire un petit peu plus que cela. Il existait auparavant d'autres marchés, par exemple à Résidence et à Cousinerie et aujourd'hui, ils sont si peu nombreux. Cela pénalise les populations locales parce que les marchés sont créateurs de liens, notamment sociaux.

Je profite donc de cette délibération pour savoir si la municipalité mène des actions concrètes sur le retour des marchés qui ont disparu car nous n'avons pas cette information et il serait bien de l'avoir. Merci.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Je vais répondre pour le marché de la Cousinerie car j'ai connu les deux. Il y en a eu deux il y a très longtemps, au moins 30 ans. Il y en a eu un premier puis un deuxième. Ceux qui vendaient ne sont pas revenus parce qu'il n'y avait pas assez de monde pour acheter. Je parle de la Cousinerie. Je ne peux parler que de celui-là. Vas-y, Lionel.

Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire

Concernant votre question et vos observations, un certain nombre de réponses étaient présentes dans les éléments cités en préambule à savoir dans l'action de la Ville. La Ville est en gestion municipale c'est-à-dire qu'elle délègue avec certaines conditions de sécurité l'espace public. En aucun cas, elle n'est gestionnaire ou directrice commerciale des commerçants. Ces derniers ne sont pas les salariés de la Ville.

Que fait la Ville et quelles sont les compétences et actions de celle-ci en la matière, que ce soit à Villeneuve d'Ascq ou ailleurs ? Elle assure le bon fonctionnement des marchés, leur sécurité, la bonne communication et surtout une bonne communication avec les commerçants. Elle emploie les placiers, les régisseurs qui assurent la bonne sécurité des marchés et la communication ainsi que la recette de la taxe d'occupation du domaine public et gère tout problème de conflit potentiel.

Sur la dynamique économique de certains commerçants, il faut savoir que le sujet des marchés de plein air est assez facile pour émouvoir. J'ai maintenant l'habitude, donc je ne m'en émeus plus. Il faut cependant relativiser les chiffres qui ont été cités un peu rapidement dans la délibération. La baisse dont nous parlons est relative. Je l'ai écrit dans mes réponses à la personne qui m'a interpellé suite à la commission consultative par consultation numérique. C'est un effet de miroir puisque les commerçants de marchés, que ce soit à Villeneuve d'Ascq ou à peu près partout en France, ont connu un énorme regain d'activité durant l'année du confinement à partir du moment où ils ont pu exercer. À cela s'est ajouté le mauvais temps de l'été que nous avons connu. Ils connaissent dans leur cumul sur le troisième trimestre une baisse d'activité. Cependant, il faut relativiser car dès lors que nous connaissons un temps plus clément, la reprise d'activité sera sans doute là. Ensuite, il faut savoir qu'à Villeneuve d'Ascq, comme ailleurs, et nous en avons eu la confirmation par des indicateurs sérieux, tous les commerces connaissent ce que l'on appelle une baisse du nombre de fréquentation de commerçants parce que la profession est

vieillissante.

Vous posez la question du diagnostic : bien évidemment, celui-ci est partagé, communiqué et fait de manière collégiale puisque, comme je vous l'ai dit en préambule, nous sommes une Ville – alors que beaucoup ne le font pas – qui a adopté depuis de nombreuses années une commission consultative dans laquelle siègent l'élu délégué, à savoir moi, les services compétents, les conseillers de quartier qui ont pris l'intérêt du sujet ou les coordonnateurs de quartier. La discussion est donc collégiale. Et, comme Maryvonne GIRARD l'a dit, il y a tout simplement des réalités économiques qui font que les gens choisissent de venir ou pas.

Le diagnostic que vous semblez a priori poser me semble pour le moins partial et pas loin de la contrevérité. Nous avons trois marchés de plein air à Villeneuve d'Ascq qui ont leur clientèle. On les aime ou pas, cela n'est pas le sujet. Je peux vous dire que globalement, ils sont bien fréquentés et ce de manière régulière. Je rajoute, comme je vous l'ai dit précédemment, que nous avons tout de même la chance d'être une Ville sur la métropole qui a accueilli des marchés fermiers. Nous ne nous sommes pas contentés de voter une subvention comme l'a fait la MEL concernant les marchés fermiers du CIVAM (centre d'initiatives de valorisation de l'agriculture). Nous les accueillons sur la place de la République avec des frais de fonctionnement qui reviennent à la Ville. Nous les accueillons à la ferme du Héron et au musée du Plein Air. Je crois pouvoir dire que nous avons plutôt des marchés qui se portent bien.

Après, il y a des réalités contrastées au cœur de ces marchés. Vous avez des commerçants qui s'ils ne changent pas leurs pratiques, vous pourrez tenir tous les discours cherchant à émouvoir la ménagère, cela ne changera pas leur réalité économique. Je peux vous dire que je discute avec certains commerçants. On peut exprimer des émotions, c'est tout à fait humain. Maintenant, ne tombons pas dans la caricature.

Vous avez parlé du marché de la Résidence. Je sais que l'un de vos amis, depuis des années, n'a pas complètement respecté l'esprit de la démocratie participative en venant en commission pour essayer de s'approprier le sujet alors que c'est un sujet collectif de gestion municipale. Je ne citerai pas son nom, mais il nous a remis le sujet pendant des années sur la table alors que nous lui avons expliqué pendant des années que le marché de la Résidence n'avait pas été supprimé par la Ville mais parce que les commerçants ne sont plus venus. Je vous rappelle pour la troisième fois que vous ne pouvez pas obliger les commerçants. Si votre ami politique a une formule miracle – car il nous a dit cela pendant des années – qu'il nous mette en relation avec les commerçants qui voudront venir et dès demain, nous lui ouvrirons les portes de l'espace public de la place de Verdun. Il n'y a pas de problème, nous remontons le marché. J'attends toujours. Cela fait quatre ans que nous avons écrit à ce Monsieur et je n'ai toujours pas de réponse de sa part. En revanche, il sait communiquer par voie de presse pour dire qu'il va organiser un marché. Je ne sais pas comment, à titre privé, on organise un marché seul sur l'espace public. C'est juste du baratin. Il faut donc arrêter un petit peu.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Lionel. Il n'y a pas d'autres questions ? Il y a des oppositions ? Des abstentions ? Tout le monde est d'accord ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIV. MISE EN PLACE DE BAUX RURAUX ENVIRONNEMENTAUX SUR LE TERRITOIRE DE VILLENEUVE D'ASCQ**XV. PREEMPTION DE LA FERME BONVARLET SITUEE 15 BIS CHEMIN DU GRAND MARAIS A VILLENEUVE D'ASCQ****Vincent BALEDENT, Adjoint au Maire**

Il s'agit d'un sujet que nous avons déjà évoqué lors de ce Conseil : les baux environnementaux. Il s'agit de délibérer pour poursuivre nos politiques d'accompagnement de la transformation de notre agriculture villeneuvoise et donc de pouvoir contractualiser avec la dizaine d'agriculteurs qui sont locataires de terres de la Ville. Ces fameux baux environnementaux s'appuient sur une grille, qui est jointe à la délibération, qui reprend un certain nombre d'engagements de la part de l'agriculteur. Ces engagements sont bien sûr définis conjointement entre nos services et l'agriculteur pour voir ce qui est raisonnablement possible de mettre en place ; l'objectif étant bien sûr de chercher l'optimum mais pas non plus d'aller les contraindre et leur imposer des choses qui ne seraient pas faisables. Ces baux environnementaux, selon les critères retenus entre la Ville et l'agriculteur, donnent droit à des réductions de fermages ou autrement dit de loyers annuels que la Ville touchera. C'est une façon, une fois de plus, d'accompagner notre transition écologique et agricole sur le territoire de la ville.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Mme SEGARD.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Je vous remercie, Mme GIRARD. Chers collègues, lors du Conseil municipal du 30 mars dernier, vous nous aviez fait part de votre volonté de mettre en œuvre des baux ruraux environnementaux sur le territoire villeneuvois, comme l'a fait la Métropole européenne de Lille. Celle-ci a en effet adopté sa délibération en juin 2019, concernant les terres dont elle détient la propriété.

Nous saluons votre volonté et nous partageons l'ambition de faire en sorte que les agriculteurs qui cultivent les terres de propriété de la Ville adoptent des pratiques plus vertueuses, tant au bénéfice de la biodiversité et de la préservation de nos ressources qu'au bénéfice de notre santé et de celle des cultivateurs. Nous partageons donc cette ambition.

Cependant, vous aviez aussi annoncé vouloir aller plus loin que le modèle proposé par la MEL. Nous avons donc été quelque peu surpris de découvrir que le tableau que vous proposez en annexe de cette délibération est strictement le même que celui élaboré et adopté par la MEL. D'autant plus surpris que d'autres exemples de baux ruraux environnementaux existent, plus ambitieux, notamment portés par l'Agence de l'eau Artois-Picardie ou par l'association Terre de liens, avec des niveaux d'exigence plus à même d'assurer les effets attendus des baux ruraux environnementaux.

Malheureusement, cette délibération n'a pas pu être examinée lors de la réunion de la commission n° 2 et n'a fait l'objet que d'une consultation numérique dans un délai assez court. Le travail sur cette délibération n'a donc pas pu être effectué dans des conditions optimales. Nous aimerions, par exemple, savoir quels sont les montants actuels des loyers et sur combien d'hectares il est envisagé d'appliquer ces baux ruraux environnementaux.

Nous avons aussi de nombreuses propositions à formuler pour relever l'ambition de cette délibération, en rehaussant les différents niveaux de baux ruraux environnementaux. Nos propositions d'amendements sont prêtes, mais nous n'avons pas souhaité les déposer dans l'urgence, car nous avons estimé que cela n'aurait certainement pas permis de les examiner correctement.

Par conséquent, nous vous demandons aujourd'hui de bien vouloir reporter cette délibération au prochain Conseil municipal du mois de décembre pour que nous puissions vous soumettre ces propositions d'amendement dans de bonnes conditions. Je vous remercie.

Vincent BALEMENT, Adjoint au Maire

Je ne vais peut-être pas répondre dans l'ordre. Vous avez posé la question des loyers. Très honnêtement, je n'ai pas le montant comme cela. Je pense que nous allons pouvoir vous communiquer le global. Nous avons 70 ha. La particularité de la Ville, comme je l'avais dit en plénière ou en commission, est que nous avons des baux qui sont formalisés avec l'ensemble des agriculteurs, ce qui n'était pas forcément le cas du côté de la MEL. Nous savons qu'une majorité des 10 agriculteurs va s'engager. Pour ne pas le citer, nous avons M. Hugues TRACHET qui va s'installer. C'est aussi pour cela l'urgence de cette délibération. Il a pris possession des terres et si nous voulons lui permettre de commencer à travailler dans l'esprit qu'il souhaite y donner notamment de maraîchage et de permaculture, il faut que nous accélérions sur la concrétisation de ces baux. Nous savons que nous avons M. FOURNIER, M. DAMIENS, le beau-fils BONVARLET. Tous ces gens ont été rencontrés par les services. Ils adhèrent à la démarche. Je ne vais pas vous dire que les 10 sont engagés, mais en tout cas ils ont tous été rencontrés. Si nous pouvons contractualiser avec l'ensemble des agriculteurs, nous le ferons.

J'entends peut-être votre frustration de ne pas voir des choses encore plus exigeantes par rapport à ce qui peut se faire par ailleurs. Je vous invite à nous envoyer vos éléments. Nous pouvons regarder à cela. Je vous le répète, l'urgence est du côté d'Hugues TRACHET. Il faut absolument que nous puissions

contractualiser avec lui car cette parcelle n'est pas cultivée depuis déjà un an. Il a un certain travail à réaliser puisqu'il s'inscrit dans une démarche vertueuse. Je rappelle qu'il reprend une parcelle qui était en culture normale. Il veut s'y implanter en faisant du maraîchage avec une conversion en partie bio. Je pense qu'il est plus qu'urgent de le laisser rentrer sur cette parcelle. Cependant, nous sommes ouverts à vos propositions. Nous pouvons les enregistrer et y travailler ensuite.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Mme REGULSKI.

Claudine REGULSKI, groupe ACCES

Merci Mme GIRARD. Il est vrai qu'il y a sans doute urgence pour Hugues TRACHET mais je pense que l'urgence est de savoir comment il pourra gérer l'eau sur ce terrain. Je ne suis pas sûr que cela soit réglé. Il y avait le problème de l'eau et celui du stockage. Je ne sais donc pas si le bail est la seule urgence par rapport à Hugues TRACHET et je ne suis pas sûre que le fait de reporter cette délibération au Conseil municipal lui porte préjudice.

Vincent BALENT, Adjoint au Maire

Je vous confirme qu'il y a urgence de pouvoir formaliser ce bail avec Hugues TRACHET. Sur les deux sujets que vous évoquez, nous l'accompagnons. Vous avez raison, il y a le problème de l'eau. J'irai même plus loin puisque Sylvain ESTAGER l'a évoqué, nous étions en réunion cet après-midi à la MEL pour tenter d'y voir clair sur l'appel à projet agricole qui a été lancé dans le cadre de la reprise ou de la redistribution ou de la réactivation des terres de Gervais HARDY, propriété de la MEL. C'est un sujet que nous avons évoqué puisque nous avons pu, auprès de la Directrice de l'agriculture de la MEL et des services, exprimer notre projet, nos intentions ; tout ce que nous avons dit depuis quelques mois et ce soir à travers différentes présentations autour du PADD.

Le sujet de l'eau est un vrai sujet. Il y a – et nous nous en réjouissons – de vrais projets de maraîchage et différents styles de nouvelle agriculture. Le sujet de l'eau est arrivé dans nos discussions. Nous avons accompagné Hugues TRACHET, puisque, à date, nous connaissons ses besoins et nous pouvons travailler sérieusement. Cependant, vous soulevez un point que nous avons abordé cet après-midi : quid, si nous voulons accueillir plus de maraîchers sur cette zone du Héron sur laquelle nous avons vraiment l'ambition de développer ce laboratoire de la ville nourricière, de cette ressource et de ce besoin en eau des différents porteurs de projets ? Nous n'excluons pas d'être coincés à un moment et de ne pas pouvoir aller au bout de ce que nous imaginons à cet endroit. Après, il y a d'autres secteurs agricoles sur la ville sur lesquels nous pouvons continuer à y réfléchir. Cependant, le sujet de l'eau est un vrai sujet que nous n'écartons pas et que nous travaillons.

Vous soulevez le besoin en stockage. Nous le travaillons. Cela fait notamment l'objet de la délibération suivante. Je peux éventuellement embrayer dessus. La ferme Bonvarlet est aujourd'hui un patrimoine de la Ville qui est malheureusement victime

d'une tragédie familiale dans le cadre d'une succession sur l'indivision. M. DAMIENS, son épouse, et ses enfants surtout, sont installés avec différents types d'élevages. Ils ont, malheureusement, en face d'eux les frères ou les beaux-frères qui souhaitent céder ce bien. Nous savons qu'ils sont déjà en discussion avec des agences immobilières. Nous souhaitons, au travers de la délibération qui est présentée, affirmer ou réaffirmer publiquement l'intention de la Ville de ne pas laisser échapper ce bien et ce patrimoine.

Dans la réflexion de la mutualisation et de l'occupation de certains bâtiments pour notamment Hugues TRACHET, c'est aussi le moyen d'y réfléchir avec lui. Soyons clairs : Hugues TRACHET s'installe dans une zone agricole. Vous savez comme moi que le PLU interdit tout type de construction. Bien entendu, nous ne pouvons pas promouvoir ce type d'agriculture et accompagner une installation comme la sienne sans avoir une certaine tolérance sur des aspects « serres » ou des choses assez modulables. Nous ne laisserons pas construire un bâtiment en plein milieu de la zone du Héron ; cela n'aurait pas de sens. Il faut effectivement que nous l'accompagnions sur la façon dont il peut stocker son matériel et comment nous pouvons finalement lui faciliter son installation. La ferme Bonvarlet fait tout à fait partie des pistes que nous étudions. Nous avons également d'autres équipements municipaux pas très loin comme les serres municipales, pour ne pas les citer, qui pourraient temporairement ou sur une partie définitivement être à un moment peut être réutilisés ou utilisés pour ce genre de pratique ou de stockage de matériel.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci. Nous votons d'abord pour les baux.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Nous allons évidemment voter la délibération. L'avancée est positive. Nous allons vous envoyer les amendements et nous sommes évidemment à votre disposition pour en échanger, si vous le souhaitez.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Nous avons bien compris. Merci. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Dans la deuxième délibération, nous préemptons la ferme Bonvarlet pour éviter d'avoir un immeuble. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVI. CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ A L'APPEL A PROJETS D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE LA MEL AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Vincent BALEMENT, Adjoint au Maire

Il s'agit d'une dernière délibération qui est toujours dans le même esprit. Nous nous inscrivons dans un appel à projet qui a été lancé notamment par la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), dans le cadre du Plan d'alimentation territoriale de la MEL. Nous avons donc déposé un projet de lancement d'une étude pour nous accompagner, car même si nos services sont à la manœuvre et maîtrisent beaucoup des différents points sur la partie déploiement de nos politiques ville nature et nourricière, il y a, je pense, encore beaucoup de choses sur lesquelles nous devons être renforcés et accompagnés. Avec ce dossier de candidature, il s'agit de se faire accompagner par un bureau d'études pour voir comment nous pouvons renforcer et conforter nos positions sur la connaissance de notre tissu local, comment nous pouvons être accompagnés sur une gouvernance interne et externe autour de ces différentes politiques que nous déployons dans le cadre de la ville nature et nourricière, d'avoir un regard extérieur et un accompagnement sur la structuration de nos actions. Nous avons plein d'idées mais il faut tout de même que nous puissions peut-être avoir ce regard extérieur. Tout cela dans la volonté et l'ambition de travailler avec nos producteurs en lien avec les Villeneuvois sur la partie circuit court, de la production jusqu'à la consommation en passant par les réseaux de distribution.

C'est un vaste sujet sur lequel nous avons trouvé qu'il était opportun de pouvoir nous positionner, en tout cas porter cette candidature. Pour donner des chiffres, nous avons estimé ce budget de l'étude à environ 45 000 €. Celui-ci serait financé, si nous sommes retenus, à 80 %. À mon sens, c'est une occasion pour nous et nos services d'avoir ce regard extérieur et de nous accompagner et d'aller plus loin dans toutes les politiques ou les actions que nous avons pu déjà détailler depuis le début de ce Conseil.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Vincent. Est-ce qu'il y a des questions ? Mme REGULSKI.

Claudine REGULSKI, groupe ACCES

Merci Mme GIRARD. Je suis étonnée qu'il n'y ait pas eu de correction apportée à cette délibération. Il me semble que Fabien DELECROIX l'avait signalé. Il s'agit, je pense, d'une consultation qui s'est faite par mail. Il est dit dans cette délibération qu'une AMAP va être créée sur le secteur du Héron. Je suppose que vous parlez de celle qui existe déjà et de la terre qui va être louée à Hugues TRACHET. Cette AMAP existe depuis septembre 2010. J'aimerais que cela soit rectifié. Il ne s'agit pas d'une AMAP qui va être créée mais une terre qui va être louée au maraîcher partenaire

d'une AMAP.

Vincent BALEMENT, Adjoint au Maire

Oui.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Nous allons le noter. Il n'y a plus d'autres questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci. Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVII. REGIME INDEMNITAIRE DE LA POLICE MUNICIPALE

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Bonjour à toutes et à tous. Je suis désolé, nous venons de commencer une nouvelle journée depuis une demi-heure, donc je vous dis bonjour. Le Maire m'a fait passer un article des *Échos* datant du 8 octobre et qui s'intitule « Les difficultés de recrutement dans les polices municipales s'accroissent ». Il manquerait 4 000 agents en France par rapport aux postes à pourvoir. Cela nous amène à un véritable marché de la police municipale avec les surenchères qui s'enchaînent. À nous de trouver les leviers, tout au moins pour garder nos policiers municipaux. Parmi ceux-ci, nous l'avons déjà vu, il y a les conditions de travail, l'armement et bien sûr, le régime indemnitaire de la police municipale. Il vous vient tout de suite à l'esprit, je n'en doute pas une seconde, qu'il suffirait d'aménager pour eux le RIFSEEP. Pas de chance car les policiers municipaux ne sont pas, ici comme ailleurs, éligibles au RIFSEEP. Néanmoins, ils ont tout de même un régime indemnitaire qui se compose de deux parties : de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction (ISMF) et de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT). Le hic, si j'ose dire, c'est que les agents de catégorie B dont l'indice est supérieur à 380 ne sont pas éligibles à cette deuxième indemnité, l'IAT. Cette dernière ne concernera pas forcément les chefs de police municipale. Donc, si nous voulons que les chefs de police municipale qui ont un indice supérieur à 380 puissent percevoir cette IAT, il nous faut prendre une délibération qui autorise – c'est la loi – le versement des IHTS (les heures supplémentaires) aux agents de catégorie B ayant un indice supérieur à 380. À partir de là, si vous autorisez l'octroi des IHTS aux agents titulaires et stagiaires du cadre d'emplois de chef de police municipale, ils pourront toucher l'IAT.

Voilà le principe. Vous avez le tableau des montants annuels de référence selon les grades. Ce n'est pas cela non plus qui va leur permettre d'acheter un château.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Jean-Michel. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée. Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVIII. ASTREINTE AU SEIN DE LA POLICE MUNICIPALE

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

La deuxième délibération va dans le sens évoqué précédemment par Sylvain ESTAGER. Nous voulons booster la montée en puissance de notre police municipale. Vous avez sans doute pris connaissance de son fonctionnement et des nouvelles amplitudes horaires de nos équipes de police municipale. Ces nouvelles amplitudes horaires supposent également que les policiers puissent s'appuyer à tout moment sur la vidéosurveillance. Pour ce faire, il faut que nous admettions la création d'une astreinte pour le chef de salle du CSU (Centre de supervision urbain).

Il vous est demandé d'ajouter à la liste des emplois concernés par les astreintes celui de chef de salle CSU et de valider les montants relatifs aux différents moments passés par ce chef de salle en astreinte.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIX. CONVENTIONNEMENT ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE VILLENEUVE D'ASCQ ET LE FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Je suis sincèrement assez désolé que cette délibération passe presque en catimini à 00 h 35 parce qu'à mon sens, elle valait mieux notamment par respect pour ceux qui ont concocté le contenu de cette convention au sein de la DRH autour de Ludovic DIERYNCK. Je vais néanmoins vous en présenter les grandes lignes. Je ne doute pas que vous vous replongerez dans la lecture du dossier qui en vaut la peine. Je rappelle tout de même, comme nous venons de le voir encore lors de la présentation par Lahanissa MADI et Jean PERLEIN de nos travaux en matière d'Ad'AP, cette fierté que nous avons d'être en tête des villes de pointe. Je rappelle que l'accompagnement des personnes porteuses de handicap a toujours été dans l'ADN de nos politiques, que nous avons eu des labels de ville handi-accueillante, de ville handi-commerçante. Peut-être que plus personne ne s'en souvient mais je rappelle également que nous avons eu le titre de la ville la plus handi-sportive de France en 1999. On parle souvent du titre de la ville la plus sportive mais ce titre-là fait aussi autant la fierté que l'autre. D'autant plus que concernant le pourcentage de personnes porteuses de handicap que nous employons, nous sommes à un taux

supérieur à 10 % alors que la loi nous en impose un de 6 %.

Cette convention FIPH (Fonds d'insertion des personnes handicapées) est un autre bel exemple et il a été salué lors du passage devant le jury pour ses qualités. Il était défendu à la fois par Ludovic DIERYNCK, Franck SALLEZ et M. BAROTTE.

Qu'est-ce que le FIPH ? C'est le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. Il a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein des trois fonctions publiques. Ce FIPH se traduit par une convention triennale. La précédente était échue. Il fallait donc en reconstruire une autre pour les trois années à venir. Cette convention a pour but l'insertion des travailleurs handicapés, le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap ou atteints de restrictions médicales et la sensibilisation de l'encadrement et des agents au handicap. Cette convention et les actions qui seront menées pendant ces trois ans ont été chiffrées à une somme de 838 000 € et la subvention accordée par le FIPH sera de 308 000 € ; vous voyez que ce n'est tout de même pas négligeable.

Je vous donne rapidement les actions : la première est l'apprentissage et l'accueil de stagiaires universitaires. Des rencontres ont déjà eu lieu avec Marianne et les représentants de l'université là-dessus avec la volonté de recruter cinq apprentis entre 2021 et 2023 dont trois avec un objectif de pérennisation au sein de notre personnel. Nous nous adresserons pour la recherche de ces apprentis tout d'abord à nos structures partenaires comme l'IMPro du Chemin-Vert et l'IEM Dabbadie, avec des mesures de recrutement qui ne seront pas des jurys classiques parce que nous pouvons aussi avoir de jeunes gens qui ne sont pas forcément très à l'aise devant ce type de recrutement.

Chaque fiche action est très détaillée avec le coût pour la Ville et le subventionnement par le FIPH.

La deuxième fiche action consiste à favoriser le maintien ou le retour à l'emploi des agents en situation de handicap psychique par la mise en place de tutorat. C'est également une très belle initiative de trouver au sein de notre personnel des volontaires dont nous aurons, bien sûr, évalué la capacité à cet encadrement afin de mettre en place cinq tuteurs sur proposition du médecin du travail et du référent handicap pour accompagner certains de nos agents qui sont en grand déficit et en situation de handicap psychique.

La troisième fiche action vise au plan plutôt matériel et technique à poursuivre les aménagements des postes de travail par des aides techniques ou parfois humaines en prenant en compte les évolutions de la collectivité et notamment les aménagements dus au télétravail.

La fiche action n° 4 vise à favoriser les reconversions professionnelles ou maintiens dans l'emploi par la formation. Il s'agit de proposer aux agents devant envisager une reconversion professionnelle pour raison de santé des parcours de formation vers de

nouveaux métiers. C'est ce que l'on appelle la mobilité. C'est véritablement un domaine sur lequel nous nous penchons beaucoup à la DRH afin d'éviter aux gens qui seraient en souffrance dans un domaine d'y rester longtemps.

La dernière fiche action s'adresse aux personnels non porteurs de handicap afin de les sensibiliser à côtoyer des porteurs de handicaps. Cela se traduit par des journées de sensibilisation, un approfondissement des connaissances sur le savoir-faire des agents déjà sensibilisés.

Voilà très rapidement donné ce que c'est que cette convention FIPH. Je rappelle : trois années, cinq types de grandes actions, un coût de 838 000 € dont 308 000 € versés par ce Fonds d'insertion.

Il vous est demandé de valider cette convention. Merci à vous de m'avoir écouté.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Jean-Michel. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je voudrais ajouter qu'il y aura une signature officielle.

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Oui, il y aura une signature officielle avec le Directeur régional du FIPH le 19 novembre après-midi. Les élus qui seraient disponibles sont bien sûr invités.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci. Je suppose qu'il n'y a pas d'abstention et pas d'opposition. Non ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XX. AFFECTATION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DE L'ECRITURE

Dominique FURNE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Je vais être très courte. Je vous propose d'affecter une subvention d'investissement de 525 € à la bibliothèque du CRAC, ce qui leur permettra de continuer à réaménager le mobilier.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Des questions ? Pas de question. Pas d'abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXI. PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Est-ce que vous avez des questions sur la liste des décisions ? Non.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Il nous reste deux motions dont une pour l'école.

XXII.MOTION DEPOSEE PAR LES GROUPES EPVA, PS, GENERATION.S, MRC, POUR UNE ECOLE REELLEMENT INCLUSIVE. SOUTIEN AUX ACCOMPAGNANTS D'ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

Il s'agit d'une motion de soutien aux accompagnants d'élèves en situation de handicap dits AESH. Je vais jouer la montre comme Jean-Michel. Pourquoi cette motion ce jour ? Parce que le personnel AESH s'est mis en grève, ce qui est assez rare. Nous allons trouver ce personnel dans toutes les écoles de la Ville puisque celles-ci accueillent énormément d'enfants en situation de handicap. Ce sont des accompagnants mais avant tout des aides, des personnes essentielles qui garantissent la réussite des élèves dans leur établissement.

Comment cela se passe ? Je ne vais pas être plus longue qu'une minute trente, ne vous inquiétez pas. La MDPH, qui est la Maison départementale des personnes handicapées, évalue et notifie les besoins de l'enfant et l'Éducation nationale va recruter les AESH. Un enfant peut donc bénéficier d'heures individuelles ou d'heures mutualisées avec d'autres enfants. Les heures individuelles sont opposables et sont donc couvertes en priorité. Malheureusement, il y a également les heures mutualisées et pour celles-ci, il n'y a pas de seuil minimal c'est-à-dire qu'un enfant qui aurait besoin d'une dizaine d'heures, si on lui attribue une heure, on estime que son besoin est couvert. C'est le pôle d'inclusion qui répartit les heures. Je précise qu'il répartit les heures dont il dispose.

Les élèves perdent de plus en plus d'heures d'accompagnement. Il faut savoir que les congés maladie des AESH ou de parentalité ne sont pas remplacés. Toute nouvelle notification en cours d'année scolaire entraîne une perte d'heures pour d'autres élèves. Les recrutements ne se font pas en cours d'année. En général, ils se font en début d'année scolaire. Les conditions de travail des AESH se dégradent de plus en plus. Ce sont des CDD, en général 24 heures/semaine. Le plus souvent, ces

CDD interviennent dans plusieurs établissements, parfois trois ou quatre, pour un salaire moyen de 800 € par mois. Ils ont une formation trop incomplète, des gestes parfois techniques à réaliser. Si je prends l'exemple du petit Kevin, un prénom d'emprunt, un enfant qui a 8 ans et qui va à l'école uniquement quatre matinées par semaine du fait de son handicap. Il doit avoir 12 heures d'accompagnement et il bénéficie finalement de 3 × 3 heures avec trois AESH différents et reste une matinée seul sans AESH. C'est du vécu. Cet exemple est loin d'être unique et entraîne des souffrances pour cet enfant, pour la classe. L'enseignante est parfois démunie quand elle est seule avec cet enfant dans la classe. Cette mécanique comptable est humainement insupportable et ne répond en rien aux ambitions annoncées d'une école véritablement inclusive.

À côté de cette motion qui pointe du doigt les conditions de travail des AESH, il y a bien d'autres problèmes et nous pourrions nous ouvrir sur la diminution des places en IME, les transformations d'ITEP en dispositifs, etc. Voilà pour cette motion.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci. Allez-y.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Nous allons évidemment voter la motion. Nous nous rallions complètement au texte.

Sur la forme, il serait bien d'avoir ces motions avant. Comme vous le savez, le délai est normalement d'une semaine. Nous essayons de nous y tenir systématiquement. Là, nous la découvrons sur table. Nous pouvons comprendre mais, s'il vous plaît, la prochaine fois envoyez la nous avant.

Sur ce, je vais demander à Mme GIRARD de laisser Antoine MARSZALEK compléter en intervenant sur le fond.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Oui, je laisse Antoine compléter.

Antoine MARSZALEK, groupe ACCES

Merci Mme la Présidente. Mes chers collègues, outre les remarques de mon collègue, camarade, sur le règlement intérieur, nous nous associons bien évidemment à cette motion et à travers mon intervention, courte, je l'espère, je veux exprimer le soutien de notre groupe aux accompagnants des personnes en situation de handicap. Je peux faire plus long, si vous le souhaitez.

Ces métiers ne doivent pas être soumis à des logiques purement comptables ; ces métiers que j'appelle les métiers du lien dont beaucoup de vies dépendent. Les élèves bénéficiant d'une AESH ne sont pas favorisés ou privilégiés. Leur réussite scolaire dépend directement de leur prise en charge. C'est sans compter l'intervention du ministre de l'Éducation nationale qui s'est attelé pendant ses quatre années de mandat à démanteler notre école derrière des discours inclusifs et républicains de façade. La mise en place des pôles inclusifs d'accompagnement

(PIAL) dont Mme MARTIN parlait à l'instant a pour but d'apporter plus de flexibilité dans la gestion des personnels. Or, flexibilité implique instabilité pour des élèves qui ont fondamentalement besoin de stabilité. L'accompagnement des élèves n'est pas un service que nous leur rendons mais un besoin parfois vital et la création de ces PIAL déshumanise l'accompagnement.

Ces métiers souffrent du manque de personnel et pour cause, ils ne sont pas attractifs. En effet, les AESH doivent se former sur place, eux-mêmes, et même souvent sur leur temps personnel et en achetant des livres sur leurs deniers personnels ; deniers personnels d'un salaire déjà bien maigre. Oui, 800 € par mois, c'est peu. C'est encore moins lorsque l'on se rend compte que les amplitudes horaires et les trous dans les emplois du temps ne permettent pas de cumuler d'autres postes pour compléter le salaire. C'est encore moins lorsque l'on comprend que ce sont des femmes qui exercent ce métier en large majorité et qui subissent encore de plein fouet les inégalités salariales moyennes. Ces femmes vivent parfois seules avec des enfants à charge, comme cela est souvent le cas, et cela les force donc à vivre en se serrant la ceinture. Enfin, ce n'est plus grand-chose lorsque l'on sait que le seuil de pauvreté en France est de 918 € par mois.

Les conditions de travail des AESH et la reconnaissance dont fait preuve l'État à leur égard sont indignes des valeurs républicaines que nous défendons. Par conséquent, nous voterons pour cette motion. Merci beaucoup.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci beaucoup. Mme BOUTTE.

Catherine BOUTTE, groupe ACCES

Je voulais dire aussi qu'au-delà de la souffrance et des problèmes que cela peut entraîner pour les enfants qui devraient être pris en charge, il faut aussi penser aux autres élèves de la classe qui sont aussi perturbés parce qu'un enfant qui n'est pas pris en charge alors qu'il en aurait besoin va avoir une attitude : dans le meilleur des cas, il peut se replier sur lui-même ou dans le pire des cas, il perturbe la classe. Je pense donc aussi aux autres élèves et aux enseignants qui sont démunis avec des enfants qu'on leur demande parfois de prendre en charge – ce qui est effectivement une de leurs missions – dans des conditions inhumaines pour n'importe qui.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci. Mme SALANON.

Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Merci Mme la première Adjointe de me passer la parole. Je vais rejoindre un petit peu les propos de Fabien DELECROIX qui a rappelé le fait que nous découvrons encore ces deux motions ce soir déposées sur table. Nous avons déjà discuté, lorsque nous avons pris nos fonctions en début de mandat, de la notion d'urgence. J'ai entendu qu'il y avait une grève, mais nous pouvons nous poser la question sur la deuxième motion. Je rejoins donc ses propos là-dessus car nous avons

sérieusement besoin de les étudier et de les amender.

Néanmoins, je souhaitais apporter quelques informations que j'ai car dans la motion, vous demandez au ministère de l'Éducation nationale de donner réellement les moyens pour un accompagnement digne et humain des élèves en situation de handicap au sein des établissements scolaires et garantir aux AESH un statut et des conditions d'exercice de leur métier à la hauteur des ambitions affichées. Je voulais tout de même souligner la progression sans précédent depuis 2017 des moyens :

- 400 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés, ce qui représente une augmentation de 19 % en 5 ans. Je ne sais pas ce que les autres gouvernements ont fait jusque-là ;
- 125 000 AESH, soit plus de 35 % en 5 ans, avec une meilleure formation et désormais un nouveau statut revalorisé ;
- 100 % du territoire couvert par des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) ;
- la formation initiale à l'école inclusive pour tous les nouveaux professeurs.

Je vous les détaille un petit peu : 4 000 accompagnements des élèves en situation de handicap supplémentaires seront, par ailleurs, recrutés à la rentrée scolaire 2022 portant leur effectif à plus de 80 000 ETPT. Près de 400 créations d'emplois seront par ailleurs dédiées en 2022, dans les premiers et seconds degrés publics et privés, au dispositif d'accueil en unité localisée d'inclusion scolaire et à la poursuite de la mise en œuvre du plan autisme.

Les AESH bénéficient dès la rentrée 2021 d'une revalorisation indiciaire et d'une nouvelle grille de rémunération avec progression automatique de 10 points d'indice tous les trois ans en cohérence avec la professionnalisation accrue de leur métier. En 2021-2022, ce sont près de 60 millions d'euros qui seront consacrés à la revalorisation de leur rémunération.

En outre, à partir de janvier 2022, dans le cadre du renforcement de la protection sociale complémentaire des agents publics décidé par le gouvernement, les agents du ministère, les assistants d'éducation et aussi les AESH recevront une participation au financement de leur mutuelle santé. D'un montant de 15 € par mois, ce remboursement viendra augmenter les rémunérations des personnels pour un coût annuel évalué à 200 millions d'euros.

Le développement de l'école inclusive, qui est fortement critiqué et remis en cause ici, constitue pour moi un marqueur fort que la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance a profondément renforcé.

Je voulais aussi rappeler que depuis 2017, le handicap est une grande cause du gouvernement pleinement mobilisé pour construire la société inclusive de demain. Nous l'avons encore vu récemment avec le lancement de la campagne nationale inédite pour changer le regard sur le handicap.

Conformément à ce que j'ai dit dans mon propos liminaire, nous ne prendrons pas part au vote de ces deux motions. Cependant, il me semblait très important de

pouvoir rappeler ces éléments concernant cette motion. Concernant la suivante, je vous laisserai la représenter mais nous avons besoin de pouvoir l'étudier plus en amont puisqu'il s'agit d'un sujet sur lequel j'avais déjà lu des articles depuis longtemps. Je suppose donc que beaucoup de personnes travaillent là-dessus. À un moment donné, nous avons besoin d'avoir les éléments pour pouvoir répondre correctement et rendre compte aux Villeneuvois. Merci beaucoup.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci beaucoup. Françoise MARTIN, tu ne réponds pas ? Nous allons mettre au vote où tu réponds car j'ai entendu des choses tout de même un peu... Vas-y, Lahanissa.

Lahanissa MADI, Adjointe au Maire

Je crois que l'on marche sur la tête. Je suis à la MDPH et je participe en tant que Vice-Présidente à la commission CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) et je reçois beaucoup de familles qui disent qu'elles n'ont pas leurs heures. En fait, elles se plaignent d'aise. J'ai l'impression qu'elles se plaignent d'aise. Je pense que la prochaine fois, je les enverrai vers vous. Je leur dirais d'aller voir Mme SALANON. Je pense que c'est ce que je ferai la prochaine fois lorsque j'aurai des familles comme cela.

Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Je suis désolée, je n'ai pas dit que tout était parfait. C'est pour cette raison que des mesures ont été mises en place.

Lahanissa MADI, Adjointe au Maire

Mettez-vous à la place des familles et arrêtez de me parler de chiffres. Derrière les chiffres, il y a des personnes, des familles qui souffrent. D'accord ? Alors, arrêtez, c'est bon.

Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Madame, ne le prenez pas pour vous. Je voulais juste rapporter quelques éléments qu'il me semble important que les AESH puissent avoir en tête et qui vont venir à eux bientôt. Tout simplement. Je n'ai pas du tout remis en cause les problèmes rencontrés par les familles. Pas du tout. Je tenais tout de même à le préciser.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Juste quinze secondes pour répondre sur un point que nous avons entendu matraquer depuis ce matin notamment dans les médias par le gouvernement en disant 35 % d'augmentation. Si les AESH se mettent en grève, ce qu'ils n'ont pas fait précédemment, c'est parce qu'ils n'en peuvent plus. Ce 35 % est un chiffre complètement manipulé parce que vous avez une réalité. Vous pouvez aller voir au lycée à côté, vous aurez du personnel qui va vous l'expliquer. Quand vous avez un AESH qui suivait des élèves, il comptait pour un. Quand il est atomisé sur trois postes, il compte pour trois. On dit maintenant que trois gamins ont des AESH. C'est

ce qu'expliquait Lahanissa en disant que les parents ne comprennent pas qu'un gamin se retrouve seul sans AESH dans la classe. Je peux vous dire que quand vous faites cours – j'ai eu le cas – avec des gamins très peu autonomisés qui ont besoin de personnel en permanence et qui se retrouvent tout seuls parce que la personne court d'une salle à l'autre, vous ne savez pas comment faire. C'est une situation absolument inhumaine qui n'a jamais été connue par les élèves, par les encadrants, par les AESH. Il y en a qui sont en larmes en disant qu'ils ne savent pas comment faire. On est parfois dans de la maltraitance. C'est la réalité.

Pour répondre très concrètement sur les deux motions, si nous les déposons sur table, c'est parce que nous avons été saisis ce jour par les AESH et qu'il a fallu faire très vite. Ils nous ont demandé en début de semaine de le faire. Nous n'avons effectivement pas eu le temps de les faire circuler. C'est une réalité concrète : ces gens qui travaillent dans l'urgence nous ont demandé de les soutenir et nous les soutenons pour cela très clairement. Mais, faire ce que vous avez fait, reprendre la prose gouvernementale en déniait la réalité, est absolument scandaleux.

Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Je n'ai absolument pas dénié la réalité. Je vous ai juste apporté des éléments qu'il me semblait important d'apporter. Tout simplement.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Vous ne prenez pas part au vote ou vous ne la votez pas ?

Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Nous ne prenons pas part au vote.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

D'accord. Pour les autres, pas d'abstention ? Merci. Adoptée.

La motion est adoptée à l'unanimité (le groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq ne prend pas part au vote).

XXIII. MOTION DEPOSEE PAR LES GROUPES EPVA, PS, GENERATION.S, MRC, POUR UN PROJET NOVATEUR ET AMBITIEUX SUR LA LIGNE ASCQ – ORCHIES – PONT-DE-BOIS

Sébastien COSTEUR, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Très rapide. Je ne savais pas que cette motion passerait à cette heure-ci. Nous allons faire au mieux. Je ne vais pas la relire pour gagner du temps. Nous avons tout de même depuis quelques années une nébuleuse autour de la ligne Ascq–Orchies–Pont-de-Bois, que nous avons, avec quelques villes, réamorcé pour demander à la Région, en cofinancement avec la MEL et la CCPC (Communauté de communes

Pévèle Carembault), une étude. Celle-ci a débuté en 2018 et a duré deux ans. Après une année liée au cycle Covid, il y a eu un rendu en mai dernier. Certes, sur les quatre modes (tram train, TER, cars à haut niveau de service en site propre et le mode d'origine), nous en avons sauvegardé pour l'étude finale qui nous a été présentée en mai dernier. Concernant ces deux modes qui sont complètement différents (le car et le tram train) avec des coûts complètement différents 80 millions pour l'un, 200 millions pour l'autre – qui éliminent nécessairement l'un – nous continuons de penser que sur un axe stratégique d'un flux qui vient depuis le territoire Est de la Pévèle, nous devons maintenir dans une étude une solution de voie ferrée. À partir de là, nous avons, avec les communes d'Anstaing, Tréssin et Cysoing, cherché tout l'été des alternatives que nous avons trouvées. Depuis quelques années, il y a des solutions alternatives et j'en ai cité quelques-unes dans la motion : tout ce qui est lié à l'hydrogène ou au train électrique qui va arriver dans les prochaines années où les taxis rails que nous avons auditionnés il n'y a pas longtemps avec toutes les communes concernées. Ils font baisser les coûts. Aujourd'hui, le problème du tram train est l'électrification de la ligne qui coûte à elle seule 100 millions d'euros. Nous pouvons nous en exempter et essayer de trouver une comparaison beaucoup plus viable avec le car que nous ne souhaitons pas.

Si nous avons déposé cette motion ce soir, c'est parce que nous savons très bien que la Région a la préférence du car. Avec les communes que j'ai citées précédemment, nous essayons avant la fin de l'année de faire réamorcer l'étude, d'avoir un complément afin d'aborder toutes ces variantes en termes de mode ferré qui, je le répète, est nécessaire vis-à-vis de notre territoire élargi. Dès le moment où l'on tire une voie ferrée, c'est terminé. En revanche, quand on met un car, on fait des voiries, on gêne un peu, pour la partie villeneuvoise, les aménagements existants que nous voulons réadapter pour les modes doux, donc nous ne pouvons pas faire sur certains axes tout ce que j'ai cité tout à l'heure dans le PADD.

À partir de là, il faut trouver une solution qui convienne à tous pour faire réduire les coûts. C'est pour cette raison que nous demandons, un peu dans l'urgence, une position commune pour essayer de faire changer un peu la donne au niveau de la Région mais aussi de la MEL et de la CCPC.

J'ai noté, Mme SALANON, que votre groupe ne prendra pas part au vote. Ce n'était pas un problème de vous en informer étant donné que Mme BARISEAU a participé sur l'ensemble de l'étude à quatre comités de pilotage. Elle est donc bien au fait de la situation. Si elle est partie, c'est parce qu'elle ne voulait pas prendre part au vote. Au dernier comité de pilotage, elle disait oui à la solution ferrée et elle a dit à M. Luc FOUTRY, Vice-Président, qu'elle était pour la solution des cars. Le problème, c'est qu'on ne peut pas donner son accord à des solutions antagonistes pour un même projet. Nous mettons donc cette motion au vote pour avoir un avis collectif.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Mme SEGARD.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Merci Mme GIRARD. Très rapidement. Évidemment, nous soutenons cette motion avec simplement quelques éléments à rappeler : finalement, la solution ferroviaire est évidemment celle qui nous semble la plus crédible à partir du moment où elle répond aux besoins quotidiens des habitants et habitantes avec un cadencement qui soit suffisant, avec une amplitude horaire qui soit suffisamment large pour que les gens puissent vraiment prendre le train et laisser leur voiture au garage. Cela pose aussi la question de la pérennité de la gare d'Ascq. C'est un sujet que nous avons déjà évoqué à d'autres occasions. Cela pose aussi la question des solutions d'intermodalité à Ascq. C'est un autre sujet mais il nous semblait important de le rappeler à l'occasion du vote de cette motion que nous soutenons.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Mme SEGARD. Il n'y a plus de question. J'ai bien compris que le groupe de Mme SALANON ne prend pas part au vote. Pour les autres, pas d'abstention ? Merci.

La motion est adoptée à l'unanimité (le groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq ne prend pas part au vote).

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Bonne nuit.

La séance est levée à 01 heure 02.